

Date de dépôt : 14 novembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur l'évolution globale de l'économie du canton, les résultats de la promotion économique et la mise en œuvre de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco), pour l'année 2010

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco), du 20 janvier 2000, mentionne que chaque année, le Conseil d'Etat fournit un rapport au Grand Conseil portant notamment sur :

- l'évolution globale de l'économie du canton (cf. article 7, alinéa 1, lettre a);
- les résultats de la promotion économique en général et en particulier sur l'emploi (cf. article 7 alinéa 1 lettre b);
- la mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit (cf. article 7, alinéa 1, lettre c) et mentionnées aux articles 11 à 15 (allègements fiscaux, offre de terrains et immeubles à usage commercial et industriel, encouragement au transfert technologique, évaluation des besoins prioritaires en formation et qualifications professionnelles exprimés par les entreprises et aides fédérales en matière de promotion économique, de recherche et de développement);
- les rapports d'activité des organismes d'aide aux entreprises subventionnés par l'Etat (cf. article 7, alinéa 2).

Concernant l'évaluation de l'année 2010 et pour des motifs d'objectivité, le Conseil d'Etat a mandaté le Créa, Institut de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC, Université de Lausanne, aux fins de l'évaluation sous revue.

A noter que la LDévEco prévoit en outre, qu'une fois par législature, le Conseil d'Etat confie à l'Université une évaluation générale de la politique de promotion économique, le mandat de cette évaluation étant élaboré en concertation avec le Conseil stratégique de la promotion économique (cf. article 7, alinéa 3). Deux études générales ont été effectuées à ce jour concernant les législatures couvrant les années 2002-2005 et 2006-2009.

Brève synthèse de l'évaluation du Créa

S'agissant de l'évolution générale de l'économie du canton pour l'année 2010, la reprise consécutive à la crise financière et économique des années 2008 et 2009, a été plus dynamique à Genève qu'en Suisse, essentiellement grâce au secteur financier, et malgré le fait que ce secteur ait perdu un peu de son poids dans l'économie genevoise.

Le secteur de la construction, qui a bénéficié des mesures de relance adoptées par l'Etat en 2009 (et qui fut un des rares secteurs à ne pas décroître cette année-là), a continué de progresser en 2010.

La branche du commerce (y compris le négoce) s'est renforcée (sans atteindre son rythme de croissance d'avant la crise) de même que celle des services aux entreprises (conseil juridique, fiscal et fiduciaire, gestion de holdings, études de marché, location de véhicules, publicité, placement de personnel, nettoyage, etc.), se sont également renforcés. Le secteur de l'horlogerie a mis plus longtemps à se redresser (quatrième trimestre 2010).

Pour le surplus, il conviendra de se référer au rapport annexé, ainsi qu'aux publications de l'Office cantonal de la statistique dont l'annuaire statistique du canton de Genève, édition 2010.

En ce qui concerne les résultats de la promotion économique, le Créa constate que la plupart des actions s'inscrivent dans le cadre de la promotion économique genevoise et s'adressent principalement, mais non exclusivement, aux entreprises déjà établies dans le canton. Il dénombre par ailleurs 36 entreprises entièrement nouvelles et 18 entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton. Ces 54 entreprises ont créé directement 656 nouveaux emplois.

Les entreprises en contact avec un organisme de promotion économique en 2010 se trouvent principalement dans les branches des activités spécialisées, scientifiques et techniques (15,5 %) du commerce de gros (13,7 %) et de l'information et de la communication (13,3 %). Les contacts et soutiens au secteur secondaire se sont également renforcés (passant de 17,9 % à 19,1 % entreprises et de 19,3 % à 20,3 % emplois concernés).

La part des entreprises en restructuration ou en développement représentent plus de 90 % de la valeur ajoutée liée aux entreprises en contact avec un organisme de promotion économique. A noter que cela concerne surtout les industries de haute et moyenne-haute technologie et les services à forte intensité de connaissances.

La valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique est en léger recul par rapport à 2009.

S'agissant de la mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit il est relevé les éléments suivants :

- en 2010 des allègements fiscaux ont été accordés à six entreprises répondant aux critères d'octroi. A noter qu'en moyenne entre les années 2009 et 2010, plus de la moitié des sociétés qui ont bénéficié d'allègements fiscaux relèvent de la promotion économique endogène. A noter également l'adoption de la loi accordant le statut de « JEDI » aux jeunes entreprises développant des innovations (LJEDI du 2 juillet 2010), instaurant une procédure simplifiée permettant à ce type d'entreprises de bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le bénéfice et le capital;
- en 2010, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) a investi 18 millions et acquis 8 hectares de terrains industriels supplémentaires. Le manque de surfaces industrielles demeurant toutefois important, plusieurs mesures ont été prises, telle que la densification des terrains industriels. Le prix de base pour un droit de superficie offert aux entreprises par la FTI (qui gère 63 % des surfaces industrielles) est de l'ordre de Fr. 10.- le m². A noter que les zones gérées par la FTI ont représenté en 2010, 2'626 entreprises et 35'143 emplois, soit 12,7 % du total des emplois du canton;
- l'on constate une forte progression des surfaces construites en 2010 ainsi que du nombre de surfaces d'activités vacantes qui ont progressé de 21,7 % par rapport à 2009. Mais si les surfaces vacantes d'ateliers et de fabriques ont triplé par rapport à 2009, les surfaces de bureaux vacants ont diminué de 22 %. Malgré les besoins, l'offre de terrains et d'immeubles à usage commercial relève toutefois essentiellement du domaine privé (les entreprises s'adressent généralement au Service de la promotion économique lorsqu'elles sont à la recherche de locaux). Les besoins en matière de logement sont en effet encore plus importants et l'Etat accorde une attention particulière au développement de logements d'utilité publique;
- hormis le soutien aux incubateurs d'entreprises Eclosion (qui a évalué 41 projets en 2010 et soutenu 5 projets innovants dans le domaine des

sciences de la vie), Fongit (qui a suivi 18 entreprises ou projets concernant environ 240 emplois) et Genilem (qui a accompagné 9 nouveaux projets d'entreprises), l'Etat n'intervient que de manière indirecte pour faciliter le transfert technologique au travers des subventions accordées à l'université, aux hautes écoles et aux hôpitaux universitaires; il convient toutefois de mentionner les réflexions des départements de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) autour de la mise en place d'un centre de créativité; par ailleurs UNITEC a conclu une part importante de contrats avec des PME locales (33 % de ses contrats);

- s'agissant de la formation, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) en collaboration avec le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) et les partenaires sociaux, a contribué à décharger les entreprises des contraintes administratives liées à la formation, à renforcer l'accompagnement des apprentis par des commissaires d'apprentissage ainsi qu'à la délivrance de chèques annuels de formation afin de favoriser une formation continue répondant aux besoins des entreprises dès lors qu'elle est exercée dans le cadre des activités professionnelles des bénéficiaires. Il en est résulté une augmentation des places d'apprentissage (de 8 % par rapport à 2009) et des offres de formation (plus de 5000 bénéficiaires du chèque annuel de formation en 2010); en outre, en 2010, plus de 250 adultes ont pu obtenir leur certificat fédéral de capacité (CFC), grâce à la validation des acquis;
- l'office cantonal de l'emploi (OCE) et son service des mesures cantonales, suite à un arrêté du Conseil d'Etat autorisant l'ouverture de programmes emploi-formation dans l'économie privée, ont engagé fin 2010 divers partenariats avec des entreprises actives dans des secteurs recrutant régulièrement du personnel. Destinés à du personnel faiblement qualifié, ou dont les qualifications sont tombées en désuétude, ces programmes visent à qualifier des demandeurs d'emploi pour renforcer leurs chances de réinsertion. Dans l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou la vente au détail, ces programmes parviennent à des taux de réinsertion pouvant atteindre 67 % (M-Défi auprès des coopératives Migros). Formés en situation d'emploi, ces demandeurs d'emploi sont ainsi directement engageables par un employeur de ce secteur, souvent par celui-là même qui a offert la prestation de formation;
- l'OCE a également profité de l'embellie pour augmenter de manière significative le recours aux allocations de retour à l'emploi et aux emplois de solidarité, favorisant la réinsertion de centaines de chômeurs en fin de droit;

- les aides fédérales sollicitées par le canton de Genève en matière de promotion économique, de recherche et de développement s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la Nouvelle politique régionale et des plateformes sectorielles intercantionales (BioAlps pour les sciences de la vie, AlpICT pour les technologies de l'information et de la communication, Micronarc pour les micro et nanotechnologies et CleantechAlps pour des technologies propres) soutenues par la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO), la moitié du budget global pour l'année 2010 de Fr. 5,166 millions, étant pris en charge par la Confédération. A noter que le canton de Genève contribue à hauteur de Fr. 141 313.- aux volets de la promotion de l'image et promotion sectorielle (soit 13 % des contributions cantonales) et Fr. 1'465'376.- au volet de soutien à l'innovation (24 % des contributions cantonales);
- le Cautionnement romand (Coopérative romande de cautionnement-PME) dont la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est l'antenne genevoise, permet à la FAE d'obtenir une garantie de la Confédération à hauteur de 65 % de ses pertes sur cautionnement accordé aux entreprises endogènes; à noter qu'en 2010, via le Cautionnement romand, la FAE s'est engagée pour plus de 8 millions en faveur de 39 entreprises sises à Genève. Au 31 décembre 2010, les engagements totaux de la FAE se sont élevés à Fr. 28,5 millions (dont Fr. 6,7 millions de prises de participations);
- le canton de Genève bénéficie également des prestations de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), Genève ayant contribué à son budget global de quelque Fr. 5,7 millions à hauteur de Fr. 75'650.- ainsi que de celle de l'Agence pour la promotion de l'innovation de la Confédération (CTI), notamment grâce à l'activité de ses coachs actifs au sein des incubateurs d'entreprises mentionnés ci-dessous.

Rapports d'activité des organismes d'aide aux entreprises

Les rapports d'activité 2010 des organismes d'aide aux entreprises subventionnés par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé figurent également en annexe au présent rapport. Il s'agit de l'association Génération innovation lémanique (Genilem), d'Eclosion SA, de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de la Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (Fongit), de la Muse et de l'office de promotion des industries et des technologies (OPI).

A noter que lesdits rapports sont examinés dans le cadre de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005. En outre, le rapport d'activité de la FAE est également transmis séparément au Grand

Conseil en application de la loi sur la fondation d'aide aux entreprises (FAE),
du 1^{er} décembre 2005.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames
et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexes :

- 1) *Evolution globale de l'économie du canton, résultats de la promotion économique et mise en œuvre de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco) pour l'année 2010, Créa, septembre 2011*
- 2) *Rapport d'activités 2010 de l'association Génération innovation lémanique (Genilem)*
- 3) *Rapport annuel 2010 d'Eclosion SA*
- 4) *Rapport d'activité 2010 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)*
- 5) *Rapport de gestion 2010 de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit)*
- 6) *Rapport d'activité 2010 de la Muse*
- 7) *Rapport d'activités 2010 de l'office de promotion des industries et des technologies (OPI).*



UNIL | Université de Lausanne

CREA – Institut de
macroéconomie appliquée

**EVOLUTION GLOBALE DE L'ÉCONOMIE DU CANTON,
RÉSULTATS DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET MISE
EN ŒUVRE DE LA LOI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI (LDÉVÉCO),
POUR L'ANNÉE 2010**

Délia Nilles

Septembre 2011



**EVOLUTION GLOBALE DE L'ÉCONOMIE DU CANTON,
RÉSULTATS DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE LA
LOI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
(LDÉVÉCO), POUR L'ANNÉE 2010**

Délia Nilles

© Institut CREA de macroéconomie appliquée
Faculté des HEC, Université de Lausanne
15 septembre 2011

La République et Canton de Genève a confié à l'Institut CREA de macroéconomie appliquée, de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, le mandat d'évaluation des résultats 2010 de la politique de promotion économique. Nous tenons à remercier Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), pour la confiance ainsi renouvelée à l'égard de l'Institut CREA.

Cette étude a bénéficié du concours précieux de nombreuses personnes. Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance et nos remerciements à :

Mesdames

Emanuela Dose Sarfatis, Attachée de direction, DARES
Caroline Gaillard, Chef du Service de la gérance, Office des bâtiments, DCTI
Caroll Singarella, Directrice, Service des mesures pour l'emploi, OCE
Ivana Vrbica, Directrice, Unité d'enseignement supérieur, DIP

Messieurs

Daniel Loeffler, Directeur, Service de la promotion économique, DARES
François Abbé-Decarroux, Directeur général, HES-SO
Grégoire Evéquoz, Directeur général, OFPC
Laurent Miéville, Directeur, UNITEC/UNIGE
Philippe Moeschinger, Directeur général, FTI

Notre gratitude va également aux personnes de l'OCSTAT qui nous ont donné accès à divers chiffres et banques de données, à savoir Messieurs Dominique Frei, Directeur, Didier Benetti et Yannic Forney.

Finalement, nous tenons à préciser que nous sommes bien entendu seule responsable du produit final.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Principaux résultats	
Objectif du mandat et méthodologie	1
1. Evolution générale de l'économie du canton	2
Conclusion	7
2. Résultats de la promotion économique 2010	7
2.1 Entreprises et emplois en contact avec la promotion économique	7
2.2 Domaines d'activité des entreprises en contact avec la promotion économique	10
2.3 Valeur ajoutée	14
2.4 Coûts de la promotion économique	16
Conclusion	16
3. Mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit	17
3.1 Allégements fiscaux	17
Conclusion	20
3.2 Terrains et immeubles à usage commercial et industriel	20
Conclusion	23
3.3 Transfert technologique	24
Conclusion	26
3.4 Formation	27
3.4.1 Formation répondant aux besoins des entreprises	27
3.4.2 Formation pour les chômeurs	30
Conclusion	32
3.5 Aides fédérales	33
3.5.1 Nouvelle politique régionale	33
3.5.2 Coopérative romande de cautionnement-PME	34
3.5.3 Office suisse d'expansion commerciale	36
3.5.4 Commission pour la technologie et l'innovation	36
Conclusion	36
Annexe	38

Principaux résultats

Evolution générale de l'économie du canton

Après la crise financière et économique de 2008-2009, l'économie genevoise a rapidement retrouvé le chemin de la croissance en 2010, grâce au secteur financier, qui a contribué le plus au redressement de l'économie genevoise en 2010.

Le secteur de la construction a bénéficié des mesures de relance adoptées par l'Etat en 2009 et fut un des rares secteurs à ne pas décroître en 2009. Il a continué de progresser de façon marquée en 2010.

En 2010, les secteurs du commerce, de la construction et des services aux entreprises se sont renforcés, alors que la branche de la finance a perdu un peu de poids dans l'économie genevoise, mais garde la même part de marché au niveau suisse.

Résultats de la promotion économique 2010

La valeur ajoutée des entreprises en contact avec le SPEG représente 12,6% de la valeur ajoutée totale du canton en 2010. Le secteur secondaire s'est légèrement renforcé au détriment du secteur tertiaire.

Plus de 90% de la valeur ajoutée créée par les entreprises en contact avec le SPEG sont attribuables aux entreprises en restructuration/développement. De plus, les entreprises de haute et moyenne-haute technologie ont été plus nombreuses en 2010 et ont créé plus d'emplois. C'est le résultat des actions développées par le SPEG pour renforcer la promotion endogène et une promotion exogène de qualité.

En 2010, 656 emplois ont été créés directement par des entreprises nouvelles ou venant de l'étranger ou d'un autre canton et, au total, les entreprises en contact avec le SPEG représentent 26'514 emplois, soit environ 10% du total genevois.

Mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit

1) Allègements fiscaux

Six allègements fiscaux ont été accordés en 2010, qui devraient créer directement environ 500 emplois. En principe, une entreprise ne peut bénéficier d'un allègement fiscal que si elle présente un intérêt pour l'économie genevoise. Le SPEG est appelé à donner un préavis et, pour pouvoir se prononcer, il fait une analyse multicritères, basée sur 7 critères, à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Un nouvel outil a été mis en place sous forme de loi instaurant une procédure simplifiée permettant à de jeunes entreprises à développement innovant (JEDI) de bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le capital.

2) Terrains et immeubles à usage commercial et industriel

La FTI gère 63% des zones industrielles pour le compte de l'Etat. Plusieurs mesures ont été mises en place par la FTI pour assurer une offre de terrains industriels suffisante et flexible.

Il s'agit de l'exigence d'une densité unitaire, de la valorisation de vieux bâtiments acquis avec leur terrain, de projets développés ensemble avec les communes, de l'échange de terrains industriels contre des logements entre l'Etat et la FTI.

Quant aux locaux commerciaux, le DCTI privilégie leur utilisation pour les besoins de l'administration.

Les surfaces d'activités vacantes ont progressé d'environ 22% en 2010, mais, alors que la surface vacante des ateliers et fabriques a triplé, celle des bureaux a diminué de 22%.

3) Transfert technologique

L'Etat n'intervient que de manière indirecte pour faciliter le transfert technologique et cela à travers les subventions accordées à l'université, aux hautes écoles et aux hôpitaux universitaires. La subvention accordée à l'UNIGE est désormais assortie d'un contrat d'objectif. Une mesure étatique directe a cependant été mise en place à travers le Geneva Creativity Center, initié par l'UNIGE et les HES-SO.

Parmi les contrats de recherche de l'UNITEC, il convient de noter la part importante de contrats signés avec les PME locales (33% en 2010) ainsi que la présence plus marquée des institutions publiques.

En outre, il faut souligner le soutien financier de l'Etat aux incubateurs d'entreprises, qui contribuent indirectement au transfert de technologies.

4) Formation

Dans le domaine de la formation répondant aux besoins des entreprises, une nouvelle mesure consiste à inciter les entreprises à former des apprenti(e)s en entreprise et, pour cela, les entreprises sont déchargées des contraintes administratives liées à la formation. De plus, un commissaire accompagne désormais chaque apprenti(e). Dans le domaine de la formation continue, des chèques annuels de formation permettent aux individus de suivre une formation dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les diverses mesures se reflètent favorablement dans les statistiques, le nombre de places d'apprentissage et de formation ayant augmenté.

Dans le cadre des mesures de réinsertion des chômeurs, l'accent est désormais mis sur les partenariats entre tous les acteurs concernés par la problématique de l'emploi, le nouvel objectif étant de tendre vers un système de type formation-emploi permettant de placer le chômeur dans les conditions du marché de travail. Avec les nouvelles mesures dans le cadre de ces partenariats, le taux de réussite de réinsertion des chômeurs a augmenté.

5) Aides fédérales

L'Etat sollicite des aides fédérales destinées essentiellement au développement économique genevois ou régional. Les actions s'inscrivent dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, de la Coopérative de cautionnement-PME, de l'Office d'expansion commerciale ou encore de la Commission pour la technologie et l'innovation et s'adressent principalement aux entreprises déjà installées dans le canton. L'Etat contribue également au financement des ces actions par des montants définis dans les contrats signés avec la Confédération et les autres cantons romands.

Le Département de l'instruction publique reçoit des aides fédérales de la Commission pour la technologie et l'innovation dans le cadre des subventions accordées aux hautes écoles pour le transfert technologique.

Objectif du mandat et méthodologie

La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco) du 20 janvier 2000 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001) stipule que, chaque année, le Conseil d'Etat fournit un rapport au Grand Conseil portant globalement sur l'évolution de l'économie genevoise et les résultats de la promotion économique. La présente étude a donc pour objectif d'analyser les points suivants, définis dans l'article 7, al.1, let. a, b et c, et dans les articles 11 à 15 de la LDévEco (voir annexe) :

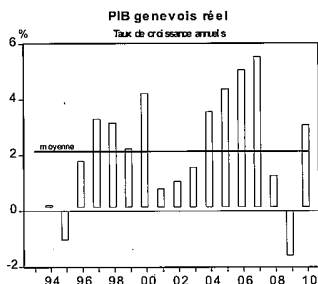
- 1) Evolution globale de l'économie du canton ;
- 2) Résultats de la promotion économique en général et en particulier sur l'emploi ;
- 3) Mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit, à savoir
 - allégements fiscaux
 - terrains et immeubles à usage commercial et industriel
 - transfert technologique
 - formation
 - aides fédérales

La première partie décrit l'évolution globale de l'économie genevoise au cours des années récentes et examine comment et à quel rythme l'économie genevoise a surmonté la crise financière et économique de 2008-2009 et quelles sont les branches qui ont le plus contribué au redressement conjoncturel. L'objectif de la deuxième partie est de compléter et d'actualiser les chiffres d'une étude précédente¹ par les informations concernant l'année 2010. Il s'agit d'analyser les données sur les entreprises et emplois en contact avec la promotion économique, sur les domaines d'activité ainsi que sur la valeur ajoutée de ces entreprises. Finalement, la troisième partie examine dans quelle mesure l'Etat a répondu aux mesures stipulées dans le chapitre IV de la LDévEco. Il s'agit en particulier d'allégements fiscaux accordés aux entreprises en contact avec la promotion économique, de mesures adoptées dans le domaine des terrains et immeubles à usage commercial et industriel, d'instruments développés en vue du transfert technologique entre les hautes écoles et le secteur privé, de l'évaluation des besoins en formation et finalement de la sollicitation d'aides fédérales pour soutenir la promotion économique. Chaque chapitre ou sous-chapitre se termine par une conclusion.

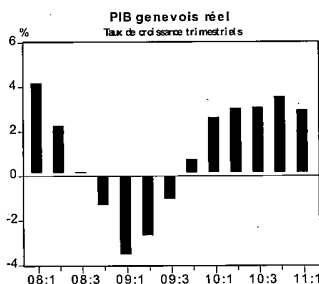
¹ D. Nilles, T. Corbière et A. Pillet, *Evolution générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève*, Institut Créa de macroéconomie appliquée, août 2010.

1. Evolution générale de l'économie du canton

Après la crise financière et économique de 2008-2009, l'économie genevoise a retrouvé le chemin de la croissance en 2010, dépassant même celle observée en moyenne depuis 1993, comme le montre le graphique 1a. Le tableau 1 et le graphique 1b montrent que les activités économiques se sont redressées dès la fin de l'année 2009, le taux de croissance trimestriel annuel du produit intérieur brut (PIB), mesuré par le taux de croissance entre un trimestre et le même trimestre de l'année précédente (t-4), étant redevenu positif au 4^e trimestre 2009, alors que la tendance sous-jacente, mesurée par les taux de croissance entre un trimestre et le trimestre précédent (t-1), pointait vers le haut au 2^e trimestre 2009 déjà, laissant entrevoir la sortie de la récession.



Graphique 1a



Graphique 1b

Tableau 1

PIB genevois réel : taux de croissance trimestriels

	t/t-4	t/t-1
2008.1	4.2	1.0
2008.2	2.3	-0.5
2008.3	0.2	-0.9
2008.4	-1.5	-1.2
2009.1	-3.7	-1.1
2009.2	-2.8	0.4
2009.3	-1.2	0.7
2009.4	0.8	0.8
2010.1	2.6	0.8
2010.2	3.1	0.7
2010.3	3.1	0.7
2010.4	3.6	1.2

Source : Institut CREA, estimations trimestrielles du PIB genevois.

Même si l'économie genevoise a enregistré un fort recul en 2009 (-1,7%)², elle a pu surmonter la récession assez rapidement, à l'instar de l'économie suisse dans son ensemble. Le graphique 2 montre que l'économie genevoise a toutefois été plus dynamique en 2010 que l'économie helvétique. Ceci est en grande partie dû au secteur financier genevois qui, avec son poids moyen de 22% (sur la période 1992-2010), a poussé l'économie genevoise vers le haut en 2010³. En effet, sans le secteur de la finance, le PIB genevois n'aurait augmenté que de 2,6% au lieu de 3,1%, la contribution nette du secteur financier s'élevant ainsi à 0,5 point de pour-cent, ce qui est non négligeable. Il est d'ailleurs à noter que la contribution nette du secteur financier à la croissance de l'économie genevoise s'est élevée en moyenne à 0,2 point de pour-cent au cours de la période 1992-2010.

Parmi les autres branches d'activités d'importance (tableau 2), celle des services aux entreprises a également enregistré un rebond, bien qu'elle n'ait jamais diminué en 2009. C'est une branche qui incorpore des activités telles que le conseil juridique, fiscal et fiduciaire et la gestion de holdings, mais aussi les études de marché, la location de véhicules, la publicité, la recherche ainsi que le placement de personnel, le nettoyage, la décoration, etc., qui sont toutes des activités qui sont les premières à être réduites quand les activités économiques vont moins bien et inversement quand les activités reprennent. La branche du commerce (y compris le négoce)⁴ a retrouvé des taux de croissance positifs au début de 2010, sans toutefois atteindre son rythme de croissance d'avant la crise (tableau 2). Le secteur de l'horlogerie a mis plus longtemps à se redresser et ce n'est qu'au quatrième trimestre 2010 qu'on a pu observer un taux de croissance plus fort. Le secteur de la construction, un des rares à avoir enregistré une croissance positive en 2009, a continué à évoluer à des rythmes élevés. Ceci est grandement lié aux mesures de relance adoptées par l'Etat de Genève au début de 2009, en particulier en matière d'investissements dans la construction⁵. Certains grands projets d'infrastructures avaient été prévus avant la crise de 2008, mais le plan de relance de l'économie genevoise a permis d'accélérer leur réalisation. Quant au secteur public (éducation, santé, service public et para-public), il a joué son rôle stabilisateur, comme on le voit souvent au niveau suisse également, car c'est une branche qui fluctue peu autour de sa moyenne de long terme.

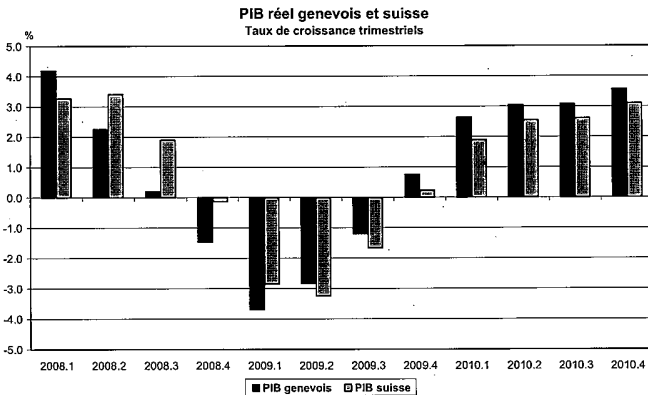
² Le plus fort depuis 1992, début de la période d'estimation du PIB genevois.

³ Tout comme il a tiré l'économie genevoise vers le bas pendant les trimestres de crise.

⁴ Dans la classification NOGA 2002, adoptée encore ici, le négoce de matières premières fait partie de la branche "commerce de gros et de détail" (NOGA60). Voir à ce sujet la note de bas de page n° 29 dans l'étude *Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève*, Institut CREA, août 2010.

⁵ On observe le même phénomène au niveau suisse, le secteur de la construction étant le seul secteur à enregistrer une croissance moyenne supérieure à 3% en 2009-2010, suite aux mesures du plan de relance de la Confédération dans le domaine des infrastructures.

Même si la branche de la finance a grandement contribué à la croissance genevoise en 2010, son poids n'a cessé de diminuer depuis le début de 2008, pour finalement tomber légèrement au-dessous de 20% au cours des deux derniers trimestres de 2010 (tableau 3)⁶. Ceci n'a cependant rien d'inquiétant au niveau de la branche même, puisque cela ne signifie pas forcément que ses activités se sont repliées, mais plutôt que d'autres branches ont pris plus de poids dans l'économie genevoise, ce qui n'est pas une mauvaise chose, comme déjà signalé dans une étude précédente⁷. En effet, au niveau suisse, on constate que la branche financière genevoise a retrouvé sa part de marché de 2008 (14,4%), après avoir diminué passagèrement en 2009 (14,1%). On peut en conclure que la branche financière genevoise n'a rien perdu de son dynamisme, mais que d'autres branches se sont renforcées dans l'économie genevoise. Il s'agit en particulier des branches de la construction, du commerce et des services aux entreprises (voir le tableau 3).



Graphique 2

Les organisations internationales sont, par définition, exclues du calcul du PIB, étant donné qu'elles représentent le secteur d'activité extraterritorial. Rappelons toutefois que la valeur ajoutée des OIG dans l'économie genevoise représente en moyenne un peu plus de 8% du PIB genevois⁸.

⁶ Rappelons que la branche finance englobe ici les activités d'assurances (sans la sécurité sociale obligatoire), ces dernières ne représentant toutefois plus que 7% environ de la branche finance dans son ensemble.

⁷ *Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève, op.cit.*

⁸ Voir également l'étude *op.cit.*

Tableau 2
Valeur ajoutée brute par activité économique : taux de croissance trimestriels réels (%)

	2008				2009				2010				poids moyen*
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
1	-0,9	-3,0	-3,7	-2,7	13,7	14,0	12,2	8,2	2,7	2,4	2,7	2,6	0,7
2	0,8	4,8	-0,3	-5,9	-10,8	-13,4	-7,5	-2,2	0,6	2,9	1,7	4,4	2,5
3	6,6	11,7	6,2	-0,3	-6,6	-10,1	-4,2	1,0	4,8	7,5	4,4	6,0	2,3
4	8,2	13,2	7,7	0,8	-5,5	-10,4	-7,1	-4,0	-1,2	1,4	0,6	4,4	1,8
5	14,1	19,1	12,9	4,8	-3,7	-9,3	-6,3	-3,8	-1,4	1,4	0,9	5,4	3,5
6	2,9	3,5	2,7	-0,1	0,8	3,8	3,7	3,6	4,5	3,2	2,9	3,5	4,0
7	3,6	3,9	3,3	-2,7	-2,4	0,5	-2,1	2,5	6,6	1,0	0,0	4,2	2,7
8	8,0	8,2	8,8	8,7	-2,8	-2,6	-3,5	-1,7	2,4	1,2	3,8	2,9	15,0
9	9,9	2,2	4,9	1,7	-3,6	-1,5	-1,1	0,0	0,6	2,5	-0,1	-0,8	2,6
10	4,6	3,2	2,4	0,6	1,7	1,3	3,6	3,3	3,2	4,5	4,9	6,3	3,6
11	0,6	-1,5	-2,8	-3,4	-5,1	-3,2	1,9	2,9	1,5	2,4	2,2	3,5	1,5
12	-0,7	-9,4	-14,1	-16,9	-14,7	-9,5	-4,8	0,5	4,1	6,5	4,3	5,2	22,0
13	3,9	4,8	5,7	4,8	4,5	2,2	0,5	0,7	0,4	1,8	3,2	2,7	4,2
14	10,2	9,9	6,6	4,6	4,1	1,3	1,0	1,0	2,6	4,5	7,2	6,5	11,4
15	2,3	2,2	2,5	3,1	1,5	2,4	3,5	3,8	2,6	0,8	0,3	0,3	21,6
16	3,8	4,7	3,4	4,9	0,9	3,0	3,3	-0,2	2,3	0,6	0,1	-0,8	0,8
PIB	0,2	-1,5	-3,7	-2,8	-1,2	0,8	2,6	3,1	3,1	3,6	0,2	-1,5	

1	Secteur primaire	9	Hôtellerie & Restauration
2	Alim., bois, papier, impression, textile, métaux	10	Transports
3	Chimie	11	Postes et télécommunications
4	Machines, équipement (sans horlogerie)	12	Finance (y compris assurances)
5	Horlogerie	13	Activités immobilières
6	Construction	14	Services aux entreprises, activités informatiques
7	Autres industries	15	Education, santé, service public et para-public
8	Commerce (y compris négoce)	16	Autres services

Source : Institut CREA, estimations annuelles et trimestrielles du PIB genevois.
* Poids moyen dans la valeur ajoutée totale, au cours de la période 1992-2010.
A noter qu'il s'agit de la classification NOGA 2002.

Tableau 3
Valeur ajoutée brute par activité économique : part dans le PIB (%)
 Chiffres trimestriels et annuels

	2008				2009				2010				2008	2009	2010
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5
2	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.8	1.6	1.6
3	2.9	3.1	3.0	2.9	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	2.8	2.9
4	1.7	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.6	1.6
5	4.9	5.2	5.1	5.0	4.9	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.8	5.0	4.8	4.7
6	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.6	3.7	3.8
7	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.2	2.3	2.3	2.2	2.3	2.2	2.2	2.3
8	15.4	15.4	15.8	15.8	15.3	15.5	15.5	15.7	15.8	15.7	15.9	15.9	15.6	15.5	15.8
9	2.4	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
10	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.4
11	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.3
12	24.0	22.8	22.5	21.9	21.5	21.2	20.9	20.7	20.5	20.6	19.9	19.9	22.8	21.1	20.2
13	3.6	3.6	3.7	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	3.7	3.9	3.9
14	11.6	11.9	11.9	12.3	12.6	12.6	12.5	12.6	12.9	13.1	13.4	13.3	11.9	12.6	13.2
15	20.3	20.5	20.5	20.9	21.4	21.6	21.9	22.0	21.8	21.5	21.5	21.5	20.5	21.7	21.6
16	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8

1	Secteur primaire	9	Hôtellerie & Restauration
2	Alim., bois, papier, impression, textile, métaux	10	Transports
3	Chimie	11	Postes et télécommunications
4	Machines, équipement (sans horlogerie)	12	Finance (y compris assurances)
5	Horlogerie	13	Activités immobilières
6	Construction	14	Services aux entreprises, activités informatiques
7	Autres industries	15	Education, santé, service public et para-public
8	Commerce (y compris négoce)	16	Autres services

Source : Institut CREA, estimations annuelles et trimestrielles du PIB genevois.
 Il s'agit ici de la classification NOGA 2002.

Conclusion

L'économie genevoise a commencé à se redresser dès le milieu de 2009 et a retrouvé le chemin de la croissance en 2010. Si la branche de la finance a été une des premières à enregistrer une baisse notable, dès le 2^e trimestre de 2008, ce fut également la première à se redresser et à contribuer le plus à la croissance de l'économie genevoise en 2010, avec 0,5 point de pour-cent, suivie de la branche des services aux entreprises avec une contribution de 0,2 point de pour-cent. En 2010, les branches de la construction, du commerce et des services aux entreprises se sont renforcées, au détriment de la branche de la finance. Cette dernière a ainsi perdu un peu de poids dans l'économie genevoise, ce qui ne signifie pourtant pas qu'elle a perdu de son dynamisme, puisque, au niveau helvétique, la finance genevoise a retrouvé sa part de marché d'avant la crise.

2. Résultats de la promotion économique 2010

Dans cette partie, nous décrivons d'abord les résultats en termes de nombre d'entreprises et d'emplois en contact avec le Service de promotion économique (SPEG), avant d'examiner l'impact sur l'économie genevoise en termes de valeur ajoutée, cette dernière donnant une vision plus juste du poids de ces entreprises dans l'économie genevoise⁹.

2.1 Entreprises et emplois en contact avec la promotion économique

Par entreprises en contact avec le SPEG on entend les entreprises ayant reçu un soutien, quel qu'il soit, de la part d'un organisme rattaché à la promotion économique. Ces soutiens peuvent aller d'un simple conseil ou d'une offre d'accompagnement à une aide financière proprement dite.

En 2010, parmi les entreprises actives avec au moins 1 emploi et en contact avec le SPEG, on compte 36 entreprises entièrement nouvelles et 18 entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton¹⁰. Il s'agit des entreprises entrées dans l'enquête de l'OCSTAT en 2010. Ces 54 entreprises ont créé directement 656 nouveaux emplois. A titre de comparaison, en 2009 on dénombra 61 entreprises, mais créant moins d'emplois.

⁹ Pour les détails, voir également l'étude *Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève*, op. cit.

¹⁰ *Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique*, état au 30 septembre 2010, Office cantonal de statistique (OCSTAT), Genève, avril 2011.

Il est cependant plus judicieux de considérer l'ensemble des entreprises qui sont en contact avec le SPEG depuis plusieurs années, afin de mieux cerner l'évolution récente. C'est ce qui est illustré dans les tableaux 4a et 4b. Au total, 26'514 emplois sont associés aux entreprises en contact avec le SPEG, ce qui représente environ 10% de l'ensemble des emplois genevois. Les tableaux 4a et 4b témoignent également des efforts entrepris par le SPEG pour renforcer la promotion économique endogène et, comme nous le verrons plus loin, la qualité de la promotion économique exogène. En effet, la part des entreprises en restructuration ou en développement n'a cessé d'augmenter et ces entreprises représentent désormais plus de 90% des emplois liés aux entreprises en contact avec un organisme de la promotion économique. Les entreprises nouvelles et celles venant de l'étranger ou d'un autre canton étant considérées comme créatrices nettes d'emplois, les tableaux 4a et 4b permettent également de conclure qu'en 2010, sur une période de cinq ans, 168 entreprises ont créé 2'223 emplois, alors qu'en 2009 ces entreprises ont été certes plus nombreuses, mais ont généré un peu moins d'emplois. Ceci est probablement lié au fait que la situation conjoncturelle difficile en 2009 a incité plus d'entreprises à solliciter une aide, sans que cela ne se traduise en une augmentation d'emplois.

Précisons que, parmi les emplois susmentionnés, il n'est pas possible de distinguer clairement les emplois locaux des emplois transférés. Au vu des statistiques disponibles, cela demanderait une étude plus poussée, dépassant le cadre du présent mandat.

Il aurait été également intéressant d'évaluer le lien direct entre les activités des entreprises en contact avec un organisme rattaché à la promotion économique et le maintien des emplois, mais en faisant une distinction entre les entreprises ayant reçu une aide financière et celles n'ayant reçu qu'une aide sous forme de conseil. Ceci aussi nécessiterait une analyse plus poussée que celle définie dans le cadre de présent mandat.

Tableau 4a
Entreprises en contact avec la promotion économique¹
 (nombre et part dans le total)

	total	nouvelles entreprises	entreprises de l'étranger ou d'un autre canton	entreprises en restructuration ou en développement ²
2006	400	176 44.0%	93 23.3%	131 32.8%
2007	407	150 36.9%	82 20.1%	175 43.0%
2008	409	122 29.8%	65 15.9%	222 54.3%
2009	425	118 27.8%	59 13.9%	248 58.4%
2010	444	102 23.0%	66 14.9%	276 62.2%

Tableau 4b
Emplois en contact avec la promotion économique¹
 (nombre et part dans le total)

	total	nouvelles entreprises	entreprises de l'étranger ou d'un autre canton	entreprises en restructuration ou en développement ²
2006	15'221	1'214 8.0%	2'506 16.5%	11'501 75.6%
2007	22'677	1'126 5.0%	2'541 11.2%	19'010 83.8%
2008	28'885	852 2.9%	1'913 6.6%	26'120 90.4%
2009	27'184	799 2.9%	1'370 5.0%	25'015 92.0%
2010	26'514	890 3.4%	1'333 5.0%	24'291 91.6%

Source : Office cantonal de statistique, Genève, *Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique*, Etat au 30 septembre. Il s'agit d'entreprises actives comptant au moins un emploi. Les chiffres annuels couvrent cinq générations d'entreprises.
 ? Entreprises ayant reçu une première aide et ensuite des aides supplémentaires pour se développer ou se restructurer.

2.2 Domaines d'activité des entreprises en contact avec la promotion économique

Les entreprises en contact avec un organisme de la promotion économique en 2010 se trouvent principalement dans les branches des activités spécialisées, scientifiques et techniques (15,5%), du commerce de gros (13,7%) et de l'information et de la communication (13,3%), c'est-à-dire des branches appartenant au secteur tertiaire, comme le montre le tableau 5. En termes d'emplois, la contribution du commerce de gros est bien plus élevée (28,5%) qu'en termes de nombre d'entreprises et, si les entreprises de la branche des activités financières ne représentent que 8,3% dans le total, elles contribuent grandement à l'emploi (22,4%). On constate également que le secteur secondaire s'est renforcé en 2010, passant de 17,9% à 19,1% en termes d'entreprises et de 19,3% à 20,3% en termes d'emplois. A noter que les pourcentages se réfèrent ici aux divers totaux représentés par les entreprises en contact avec le SPEG.

Plus important encore, il est intéressant de constater la présence plus marquée en 2010 des entreprises dans les industries de haute et moyenne-haute technologie (IMHT) et dans les services de forte intensité de connaissances (SFIC)¹¹, comme le montre le tableau 6. Ceci se vérifie à la fois en termes de nombre d'entreprises et en termes d'emplois et vient dès lors étayer l'observation que le SPEG s'est donné comme objectif de renforcer la promotion économique de qualité. C'est un changement de cap opéré par le SPEG au début de la législature 2005-2009, les efforts se portant désormais sur un renforcement de la promotion économique endogène, en augmentant le soutien au développement d'entreprises installées dans le canton, et, au niveau de la promotion exogène, en misant plus sur la qualité. Dans ce contexte, mentionnons également la Loi sur les jeunes entreprises à développement innovant (LJEDI), entrée en vigueur en février 2011, et qui fut un objectif de législature du Conseil d'Etat. Cette loi instaure une procédure simplifiée pour bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le capital¹² et elle fait désormais partie des mesures visant à promouvoir le développement de nouvelles sociétés à haute valeur ajoutée. Mais, elle ne s'adresse qu'à de jeunes entreprises qui remplissent un certain nombre de critères définis dans la loi¹³.

¹¹ Il s'agit de la classification des industries manufacturières selon le niveau technologique – fondée sur une classification Eurostat/OCDE reposant sur les dépenses de R&D par rapport au PIB ou intensité de R&D – et de la classification des services du secteur tertiaire selon leur intensité de connaissances.

¹² Voir la partie 3.1 plus loin.

¹³ Loi accordant le statut de "JEDI" aux jeunes entreprises développant des innovations, juin 2010.

Le tableau 7 donne le détail par catégorie d'entreprises. Même si le nombre total des emplois a diminué en 2010, on remarque cependant la forte progression des entreprises en restructuration ou en développement dans les industries de haute et moyenne-haute technologie (IMHT), à la fois en termes de nombres d'entreprises et d'emplois. En revanche, les services à forte intensité de connaissances (SFIC) semblent se concentrer dans des entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton. Les deux autres catégories - industries de basse et moyenne-basse technologie (IMBT) et services à moindre intensité de connaissances (SMIC) - ont été en net recul en 2010, du moins en termes d'emplois.

Tableau 5

**Entreprises en contact avec la promotion économique, par branche d'activité
(nombre et part)**

Entreprises	nombre		part (%)	
	2009	2010	2009	2010
Industrie chimique	4	5	0.9	1.1
Produits informatiques, électroniques, optiques, ...	25	29	5.9	6.5
Autres industries manufacturières	35	37	8.2	8.3
Construction	12	14	2.8	3.2
Secteur secondaire	76	85	17.9	19.1
Commerce de gros	62	61	14.6	13.7
Commerce de détail	24	30	5.6	6.8
Hébergement et restauration	39	31	9.2	7.0
Transports et entreposage	8	9	1.9	2.0
Activités financières, assurances	34	37	8.0	8.3
Information et communication	51	59	12.0	13.3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	68	69	16.0	15.5
Santé humaine et action sociale	11	15	2.6	3.4
Autres	52	48	12.2	10.8
Secteur tertiaire	349	359	82.1	80.9
Total	425	444	100.0	100.0
Emplois	nombre		part (%)	
	2009	2010	2009	2010
Industrie chimique	1'971	2'082	7.3	7.9
Produits informatiques, électroniques, optiques, ...	2'143	2'366	7.9	8.9
Autres industries manufacturières	878	601	3.2	2.3
Construction	246	329	0.9	1.2
Secteur secondaire	5'238	5'378	19.3	20.3
Commerce de gros	8'198	7'565	30.2	28.5
Commerce de détail	160	193	0.6	0.7
Hébergement et restauration	411	267	1.5	1.0
Transports et entreposage	641	651	2.4	2.5
Activités financières, assurances	6'434	5'951	23.7	22.4
Information et communication	1'217	1'192	4.5	4.5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2'905	3'207	10.7	12.1
Santé humaine et action sociale	918	954	3.4	3.6
Autres	1'062	1'156	3.9	4.4
Secteur tertiaire	21'946	21'136	80.7	79.7
Total	27'184	26'514	100.0	100.0

Source : Office cantonal de statistique, Genève, *Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique*, 2011.

Tableau 6

**Entreprises en contact avec la promotion économique, selon la technologie
(nombre et part)**

Entreprises	nombre		part (%)	
	2009	2010	2009	2010
IMHT	35	41	8.2	9.2
IMBT	30	31	7.1	7.0
SFIC	190	209	44.7	47.1
SMIC	158	149	37.2	33.6
Autres	12	14	2.8	3.2
Total	425	444	100.0	100.0
Emplois	nombre		part (%)	
	2009	2010	2009	2010
IMHT	4'151	4'558	15.3	17.2
IMBT	854	506	3.1	1.9
SFIC	12'922	12'914	47.5	48.7
SMIC	9'011	8'207	33.1	31.0
Autres	246	329	0.9	1.2
Total	27'184	26'514	100.0	100.0

Source : Office cantonal de statistique, Genève, *Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique.*

IMHT = Industries de haute et moyenne-haute technologie
 IMBT = Industries de basse et moyenne-basse technologie
 SFIC = Services à forte intensité de connaissances
 SMIC = Services à moindre intensité de connaissances

Tableau 7
 Entreprises en contact avec la promotion économique, selon la catégorie d'entreprises et selon la technologie

Entreprises	IMHT		IMBT		SFIC		SMIC		Autres		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
nouvelles	2	2	8	8	48	42	57	48	3	2	118	102
de l'extérieur*	5	4	2	1	31	40	21	20	0	1	59	66
en restructuration	28	35	20	22	111	127	80	81	9	11	248	276
total	35	41	30	31	190	209	158	149	12	14	425	444
	IMHT		IMBT		SFIC		SMIC		Autres		Total	
Emplois	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
nouvelles	63	2	52	61	475	632	182	170	27	25	799	890
de l'extérieur*	166	60	43	1	610	762	551	497	0	13	1370	1333
en restructuration	3'922	4'496	7'59	444	11'837	11'520	8'278	7'540	219	291	25'015	24'291
total	4'151	4'558	854	506	12'922	12'914	9'011	8'207	246	329	27'184	26'514

Sources : Office cantonal de statistique, Genève, Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique.
 * de l'étranger ou d'un autre canton.

IMHT= Industries de haute et moyenne-haute technologie
 IMBT= Industries de basse et moyenne-basse technologie
 SFIC= Services à forte intensité de connaissances
 SMIC= Services à moindre intensité de connaissances

2.3 Valeur ajoutée

Les éléments développés dans la partie précédente donnent une première indication quant au type d'entreprises ayant bénéficié du soutien du SPEG. Mais, pour voir le poids économique de ces mêmes entreprises, il faut examiner leur valeur ajoutée et la comparer à la valeur ajoutée globale dans l'économie genevoise. La valeur ajoutée est obtenue en multipliant la valeur ajoutée unitaire¹⁴ de chacune des branches d'activités économiques avec le nombre d'emplois en équivalents plein temps des entreprises en contact avec la promotion économique. Les résultats sont reproduits dans le tableau 8. On remarque que le poids du secteur secondaire a augmenté entre 2009 et 2010 et cela au détriment du secteur tertiaire. Non seulement le poids des entreprises du secteur secondaire est plus élevé dans la valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique (22,5% en 2010 contre 20,6% en 2009), mais leur part dans la valeur ajoutée totale du canton a également augmenté (16,3% en 2010 contre 15,7% en 2009). Toutefois, cette évolution positive du secteur secondaire est contrebalancée par le secteur tertiaire, qui représente 78% de la valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique en 2010. Il s'ensuit que la contribution à l'économie genevoise de l'ensemble des entreprises en contact avec la promotion économique a légèrement diminué en 2010 (12,6% contre 13,2% en 2009). Parmi les branches importantes du secteur tertiaire, notons la perte de poids des branches du commerce et de la finance.

Tableau 8
Valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique
 (millions et parts)

	2009			2010		
	VA ¹	Part dans VA tot ²		VA ¹	Part dans VA tot ²	
Industrie	1'036	20.1%	19.7%	1'103	21.9%	20.4%
Construction	24	0.5%	1.6%	32	0.6%	2.1%
Secondaire	1'059	20.6%	15.7%	1'135	22.5%	16.3%
Commerce	1'431	27.8%	23.0%	1'365	27.0%	21.0%
Hôtellerie	26	0.5%	2.7%	17	0.3%	1.8%
Transports	91	1.8%	4.8%	95	1.9%	4.9%
Finance	1'878	36.5%	22.2%	1'700	33.7%	20.5%
Serv.aux entr.	180	3.5%	3.8%	220	4.4%	4.4%
Informatique	97	1.9%	11.6%	99	2.0%	11.2%
Autres	382	7.4%	4.2%	413	8.2%	4.4%
Tertiaire	4'086	79.4%	12.7%	3'910	77.5%	11.9%
Total	5'145	100.0%	13.2%	5'046	100.0%	12.6%

Source : Institut Créa, estimation du PIB genevois, calculs propres.

¹ VA = valeur ajoutée.

² Valeur ajoutée totale du canton de Genève.

¹⁴ C'est-à-dire par emploi en équivalents plein temps.

Selon la technologie et l'intensité de connaissances des entreprises en contact avec la promotion économique, ce sont les activités de services à forte intensité de connaissances qui contribuent le plus (50%) à la valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique (voir le tableau 9). Parmi ces activités, environ 45% sont attribuables aux entreprises en restructuration ou en développement. A noter également que, dans la valeur ajoutée totale des entreprises en contact avec le SPEG, 92% sont attribuables aux entreprises en restructuration, c'est-à-dire relevant de la promotion économique endogène. Le tableau 10 est une autre illustration du renforcement des industries de haute et moyenne-haute technologie. Qu'on le compare à la valeur ajoutée des mêmes catégories d'entreprises en relation avec le SPEG ou à la valeur ajoutée totale de ces catégories dans l'économie genevoise, le poids des entreprises de haute et moyenne-haute technologie a augmenté entre 2009 et 2010 et ces entreprises représentent plus du quart de la valeur ajoutée au niveau genevois.

Tableau 9

Valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique selon la catégorie d'entreprise (millions et parts en %, 2010)

Entreprises	IMHT	IMBT	SFIC	SMIC	Autres	total
nouvelles	1	7	123	29	2	162
de l'extérieur*	14	0	149	85	1	248
en restructuration	1'022	51	2'250	1'282	29	4'634
total	1'036	58	2'522	1'396	32	5'045
Parts (%)	IMHT	IMBT	SFIC	SMIC	Autres	total
nouvelles	0.1	0.1	2.4	0.6	0.0	3.2
de l'extérieur*	0.3	0.0	2.9	1.7	0.0	4.9
en restructuration	20.3	1.0	44.6	25.4	0.6	91.9
total	20.7	1.1	49.9	27.7	0.6	100.0

Source : Calculs propres.

* de l'étranger ou d'un autre canton.

Tableau 10

Part des valeurs ajoutées selon la catégorie d'entreprise (millions et parts en %)

	dans VA totale promo ¹		dans VA genevoise par catégorie ²	
	2009	2010	2009	2010
IMHT	18.3	20.7	25.4	27.5
IMBT	1.8	1.1	6.0	3.5
SFIC	50.7	49.8	13.3	12.5
SMIC	28.7	27.8	11.7	10.8
Autres	0.5	0.6	1.6	2.1
total	100.0	100.0	13.2	12.6

Source : Calculs propres.

¹ Valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique.

² Valeur ajoutée des mêmes catégories mais au niveau genevois.

A noter que les totaux et/ou parts peuvent varier légèrement d'un tableau à l'autre, ce qui est dû à des calculs et estimations intermédiaires différents.

2.4 Coût de la promotion économique

Si l'on compare le coût de promotion économique à la valeur ajoutée des entreprises soutenues par un organisme de la promotion économique, on voit que le canton est largement bénéficiaire, puisque les coûts de la promotion économique représentent moins de 1% de l'impact direct des entreprises en contact avec le SPEG (tableau 11). A noter toutefois que les coûts de la promotion économique ont augmenté en 2010, suite à des subventionnements plus élevés.

Tableau 11
Coûts de la promotion économique
(millions)

	2006	2007	2008	2009	2010
Coût total de la promotion	16	13	12	12	16
Impact direct	2'359	4'383	5'783	5'145	5'046
Impact direct net	2'343	4'370	5'771	5'133	5'030
Part des coûts dans l'impact direct (%)	0.7	0.3	0.2	0.2	0.3

Source : Service de la promotion économique (SPEG) et calculs propres.

Conclusion

La valeur ajoutée totale des entreprises en contact avec le SPEG représente 12,6% de la valeur ajoutée totale du canton, ce qui est en léger recul par rapport à 2009. Ceci est dû au fait que, bien que le secteur secondaire se soit renforcé entre 2009 et 2010, le secteur tertiaire, avec un poids de 78%, s'est lui légèrement affaibli. En 2010, le SPEG a continué à concentrer ses efforts sur la promotion économique endogène et sur une promotion économique exogène de qualité. Environ 92% de la valeur ajoutée créée par les entreprises en contact avec le SPEG peuvent être attribués aux entreprises en restructuration/développement. Les entreprises de haute et moyenne-haute technologie, bénéficiant d'un soutien du SPEG, ont été plus nombreuses en 2010, ont créé plus d'emplois et représentent plus du quart de la valeur ajoutée du même type d'entreprises au niveau genevois dans son ensemble. Le SPEG essaie également d'attirer les jeunes entreprises à développement innovant (JEDI) et un nouvel outil a été mis en place sous forme de loi (entrée en vigueur en février 2011), qui instaure une procédure simplifiée pour bénéficier d'une exonération d'impôts pour ces JEDI.

3. Mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit

3.1 Allègements fiscaux

Art. 11 Dans les limites de la législation fiscale, le Conseil d'Etat peut accorder des allègements fiscaux aux entreprises répondant aux critères définis dans la présente loi¹⁵

Les allègements fiscaux font partie des instruments dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles dans le canton. Les allègements fiscaux s'appliquent également dans le cas de restructuration ou reprise d'entreprises, pourvu que ces dernières développent de nouveaux produits, de sorte qu'on puisse les identifier comme nouvelles entreprises. A cette condition s'ajoute celle de la non-distorsion de concurrence. Ces deux critères doivent être respectés impérativement et réduisent la marge de manœuvre du SPEG. A l'heure actuelle, une certaine attention est également portée sur des critères de développement durable.

Les allègements fiscaux ne peuvent pas dépasser une période de 10 ans et les principes selon lesquels ils sont accordés ont été définis par le Conseil d'Etat en 1999¹⁶. Le SPEG est appelé à donner un préavis sur les exonérations fiscales. Pour cela, il se base sur les principes susmentionnés pour déterminer les éléments à prendre en considération pour l'octroi ou non d'allègements fiscaux aux entreprises. Ainsi, une entreprise ne peut bénéficier d'allègements fiscaux que si ses activités présentent un intérêt économique certain pour le canton. Pour définir cet intérêt économique, le SPEG se base sur sept critères :

- nombre d'emplois créés ;
- emplois productifs ;
- niveau technologique ;
- diversification et/ou renforcement des pôles économiques ;
- niveaux des salaires ;
- image pour Genève ;
- investissements réalisés.

Il s'agit d'une analyse multicritères et, si les critères restent globalement les mêmes, leur appréciation peut évoluer selon le contexte macroéconomique. Ainsi peut-on mettre

¹⁵ Loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco), *op.cit.*

¹⁶ Voir *Allègements fiscaux en faveur des entreprises*, Information 7/99, Administration fiscale cantonale, juin 1999.

plus de poids sur certains critères selon la situation économique. Par exemple, un allègement fiscal peut être attribué à une entreprise qui ne crée directement que peu d'emplois au cours d'une période, mais dont la technologie est importante pour l'économie genevoise ou qui contribue au maintien de clusters ou d'emplois dans d'autres secteurs. Pour une entreprise demandant un allègement fiscal, chaque critère susmentionné est examiné et noté (la note allant de zéro à dix). Selon la note globale, qui est une moyenne pondérée, et selon l'appréciation générale, le SPEG donne un avis favorable ou non à l'allègement fiscal demandé.

Actuellement, les entreprises auxquelles on accorde des allègements fiscaux sont souvent des sièges de multinationales avec des emplois à forte valeur ajoutée et renforçant certains clusters (biotechnologies par exemple) ou des clusters dans les sièges de multinationales, des centres de recherche et développement ou de jeunes entreprises à développement innovant (JEDI). Dans ce dernier cas, il s'agit typiquement de startups présentant un développement technologique intéressant. En moyenne, en 2009-2010 plus de la moitié des entreprises, auxquelles des allègements fiscaux ont été accordés, relèvent de la promotion économique endogène. Le fait qu'une entreprise soit endogène ne constitue toutefois pas un élément de décision dans l'octroi d'allègements fiscaux.

Pour les JEDI, le Grand Conseil adopta en juin 2010 un projet de loi, instaurant une procédure simplifiée permettant à ce type d'entreprises de bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le capital, l'objectif étant d'inciter les entreprises à consacrer leur capital à la recherche et développement, à l'emploi et à d'autres investissements. La procédure simplifiée consiste à remplir un seul questionnaire, au lieu de répondre à un dossier complexe. Ce questionnaire permet au SPEG de se prononcer sur le caractère innovant de l'entreprise et, le cas échéant, l'entreprise n'a plus qu'à envoyer sa demande d'exonération fiscale à l'administration fiscale qui traitera le dossier.

Le tableau 12 indique que six allègements fiscaux ont été accordés en 2010 (pour une durée maximale de dix ans, comme mentionné plus haut). Il s'agit de deux entreprises actives dans les prestations internet et dans les branches liées aux biens de consommation, une entreprise active dans la biotechnologie et trois dans la technologie industrielle. A noter que ce nombre correspond à la moyenne observée depuis 2002. Toujours selon le tableau 12, l'Etat renonce ainsi à des rentrées fiscales se montant à environ 190 millions, sur l'ensemble de la période de dix ans.

Selon le business-plan fourni par les entreprises, 508 emplois supplémentaires seront créés dans les dix ans. On peut estimer la valeur ajoutée totale de ces emplois, en se

référant aux branches ou catégories d'activités auxquelles appartiennent ces entreprises et en se basant sur la valeur ajoutée unitaire correspondante. Selon ces estimations, la valeur ajoutée totale atteint environ 105 millions (tableau 13), dont 42 millions sont créés par les prestations internet et les activités dans la branche des biens de consommation et 63 millions par les entreprises de biotechnologie et de technologie industrielle, qui appartiennent à la catégorie des industries de haute et moyenne-haute technologie, catégorie à forte valeur ajoutée. On remarque également que, selon ces estimations, la valeur ajoutée créée par les entreprises dans la biotechnologie et les technologies industrielles compense le montant des impôts exonérés, alors que pour les autres entreprises, la valeur ajoutée est inférieure au montant des impôts exonérés. Notons qu'il faudrait ajouter les impacts indirects liés aux activités de ces entreprises. Dans une étude précédente¹⁷, nous avons tenté d'estimer l'impact lié en particulier aux impôts sur le revenu des salariés de ces entreprises et, selon nos estimations, l'impact de ces impôts représente environ 27% de la valeur ajoutée de ces entreprises. Si l'on applique ce taux à la valeur ajoutée totale ci-dessus, on obtient environ 28 millions supplémentaires injectés dans l'économie genevoise.

Tableau 12
Allégements fiscaux accordés en 2010

Branche d'activité	entreprises	emplois créés ¹	impôts exonérés (mio.) ²
services internet et biens de consommation	2	232	127.7
biotechnologie	1	28	0.5
technologie industrielle	3	248	61.2
total	6	508	189.4

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, 2010.

¹ Emplois qui seront créés au total, selon le business-plan fourni par les entreprises.

² Cumul des impôts cantonaux exonérés pour toute la période des allégements jusqu'à l'échéance.

Tableau 13
Valeur ajoutée et impôts exonérés
(millions)

	Valeur ajoutée	impôts exonérés
services internet et biens de consommation	41.9	127.7
biotechnologie et technologie industrielle	62.8	61.7
total	104.6	189.4
impact indirect*	28.0	
total avec impact indirect	132.6	189.4

Source : Calculs propres.

* lié à l'impôt sur le revenu des salariés.

¹⁷ op.cit.

Conclusion

Les principes d'octroi d'allègements fiscaux définis par le Conseil d'Etat en 1999 sont adoptés par le SPEG pour donner un préavis concernant l'allègement fiscal demandé par une entreprise. En principe, une entreprise ne peut bénéficier d'un allègement fiscal que si elle présente un intérêt certain pour l'économie genevoise. Le SPEG fait une analyse multicritères, basée sur sept critères, avec en pré-requis deux conditions qui doivent être observées impérativement. Premièrement, il doit s'agir d'une nouvelle entreprise ou d'une entreprise installée, développant un produit nouveau. Deuxièmement, la non-distorsion de concurrence doit être respectée. Selon le contexte économique, le poids mis sur les divers critères peut varier, même si les critères restent globalement les mêmes. En juin 2010, un nouvel outil est venu s'ajouter, à savoir la Loi sur les jeunes entreprises à développement innovant (LJEDI), instaurant une procédure simplifiée pour obtenir une exonération d'impôts. Six allègements fiscaux ont été accordés en 2010, qui devraient mener à la création d'un peu plus de 500 emplois, selon le business-plan des entreprises.

3.2 Terrains et immeubles à usage commercial et industriel

Art. 12¹ L'Etat veille à l'existence d'une offre suffisante de terrains et immeubles à usage commercial et industriel, correspondant aux besoins prépondérants des entreprises.

² En particulier, il préserve pour le secteur industriel des terrains à prix avantageux.

³ A cette fin, il recourt aux mesures existantes découlant de la législation cantonale sur les terrains et zones industriels et les coordonne avec celles prévues par la présente loi.

Dans le domaine des terrains industriels et artisanaux, c'est la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) qui gère actuellement 63% des zones industrielles pour le compte de l'Etat. Son action se concrétise sous forme de droit de superficie accordé aux entreprises dans des zones de développement industriel et artisanal, contrôlées par l'Etat. Le droit de superficie, exercé par la FTI en son nom ou au nom de l'Etat ou de communes, permet de stabiliser les prix des terrains industriels, tout comme le fait le droit de préemption exercé par l'Etat. Dans ce dernier cas, la FTI est appelée à faire des estimations et à analyser si le prix du terrain est acceptable pour l'Etat. Le cas échéant, la FTI propose à l'Etat d'exercer son droit de préemption. Ainsi, en 2010, la FTI a émis 5 avis favorables contre 8 avis défavorables. En 2009, ce furent respectivement 3 avis favorables contre 12. Quant aux droits de superficie, la FTI en a constitué 2 en 2010, contre 5 en 2009. Les deux droits de superficie en 2010 ont permis la création de postes de travail estimés à 170 emplois, dont 140 dans le domaine de l'horlogerie¹⁸.

¹⁸ Confirmant ainsi le développement de ce secteur dans le canton (voir la partie 1).

Le prix de base pour un droit de superficie est de l'ordre de 10 francs le m², mais d'autres variables entrent en ligne de compte pour compléter cette calculation. Aujourd'hui la FTI gère 523 ha, ce qui représente 63% des surfaces industrielles. En 2010, la FTI a investi 18 millions et acquis environ 8 ha de terrains industriels supplémentaires. Relevons également que les zones industrielles gérées par la FTI représentent 2'626 entreprises et 35'143 emplois¹⁹, soit 12,7% du total des emplois dans le canton.

Récemment, plusieurs mesures ont été prises ou renforcées afin d'assurer une offre de terrains industriels suffisante et remédier ainsi autant que possible au manque de terrains industriels disponibles.

Parmi ces mesures, il convient de citer en premier la densification des terrains industriels. A l'heure actuelle, plus aucun terrain n'est accordé à une entreprise ne pouvant pas garantir une densité égale ou supérieure à 1, sauf en cas exceptionnel où la nature de l'entreprise ne le permet pas²⁰. Toute nouvelle construction doit garantir un indice d'utilisation du sol d'au moins 1, c'est-à-dire qu'à 1'000 m² de terrain (par exemple) doivent correspondre au minimum 1'000 m² de plancher brut construit. Le principe d'une densité unitaire remonte à une dizaine d'années, mais ne fut jamais appliqué de façon rigoureuse. Aujourd'hui, les autorités s'y tiennent strictement. Si la FTI n'accorde ni subvention ni aide particulière pour satisfaire cette exigence, elle peut en revanche donner des conseils, participer à des séances ou à des études.

Une autre mesure, adoptée de plus en plus souvent par la FTI, consiste à acquérir de vieux bâtiments avec leur terrain et de les valoriser ensuite, les terrains industriels étant de moins en moins nombreux. En effet, à cause des coûts trop élevés, la valorisation s'avère de plus en plus difficile pour les privés.

Parmi les nouvelles mesures, citons également des projets développés ensemble avec les communes. Pour faciliter les exigences de densité, la commune investit dans les études de faisabilité devant satisfaire aux exigences de densité unitaire. En contrepartie, si le projet se concrétise, la commune bénéficie de surfaces répondant également à ses propres besoins ou désirs. A titre d'exemple, les terrains industriels à Plan-les-Ouates offrent en parallèle à la commune une crèche et des locaux pour pompiers.

¹⁹ Au 31 décembre 2010.

²⁰ C'est le cas, par exemple, pour les entreprises de recyclage, les installations de traitement de déchets ou encore les entreprises de transport.

D'autres mesures sont prises pour essayer non seulement de maintenir l'offre à son niveau actuel, mais également pour la rendre aussi flexible que possible, à des conditions attractives. Ainsi, des échanges de terrains industriels contre des logements se font avec l'Etat afin de maintenir une offre adaptée aux besoins du marché. C'est le cas, par exemple, dans le cadre du développement du projet urbanistique PAV (Praille-Acacias-Vernets). La FTI aide aussi au relogement des entreprises, nécessaire soit à cause du développement des entreprises (par exemple l'horlogerie), soit à cause de projets d'infrastructures modifiant les flux locaux.

Quant aux surfaces commerciales, elles relèvent du Département des constructions et des technologies de l'information, DCTI, mais ce dernier privilégie l'utilisation de ces locaux pour les besoins de l'administration, ceci s'inscrivant dans sa mission première. S'agissant du solde de locaux commerciaux ne répondant pas aux besoins de l'administration, le DCTI peut les attribuer à des privés. Cependant, peu de locaux sont disponibles et le DCTI n'a dès lors pas de stratégie ou politique de développement ad hoc. Les intéressés s'adressent plutôt directement au SPEG, qui les met en relation avec l'office du bâtiment. En fonction des terrains disponibles et sur la base de demandes externes, il arrive que le DCTI mette à disposition des terrains sous forme de droit de superficie pour la réalisation de locaux commerciaux, mais c'est exceptionnel dans la mesure où l'axe prioritairement suivi aujourd'hui est le développement de logements d'utilité publique.

Il est difficile de juger de l'impact de toutes ces mesures sur l'offre, étant donné que les effets se mesurent à plus long terme seulement et qu'on peut noter de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Genève connaît depuis plusieurs années un manque aigu de surfaces industrielles et commerciales disponibles. Ainsi, en 2009, le taux de vacance était de 1,22% pour les surfaces de bureaux, 0,77% pour les arcades et 1,01% pour les ateliers. En 2010, l'état au 1^{er} juin montre que les surfaces d'activités vacantes ont progressé de 21,7% par rapport à 2009²¹. On note cependant de fortes disparités à l'intérieur des catégories. Alors que la surface vacante d'ateliers et de fabriques a triplé, celle des bureaux a diminué de 22%. A noter aussi qu'en 2011 la situation s'est fortement dégradée, avec cette fois-ci une baisse de plus de 50% des surfaces d'activité vacantes, comme le montre le tableau 14. D'un autre côté, on observe une forte progression des surfaces construites en 2010, toutefois à partir d'un niveau particulièrement bas en 2008-2009, comme le montre le tableau 15. On remarque en

²¹ Communiqué de presse sur les surfaces d'activités vacantes à Genève, Office cantonal de statistique, OCSTAT, 25 août 2010.

particulier que la surface construite totale ainsi que celle pour les bureaux, banques et magasins restent bien inférieures à celles en 2006-2007.

Tableau 14
Surface des locaux vacants (m²)

	2009	2010		2011	
Bureaux	53'052	41'279	-22.2%	25'750	-37.6%
Arcades	10'536	8'851	-16.0%	6'309	-28.7%
Ateliers	15'617	49'408	216.4%	16'432	-66.7%
Dépôts	23'263	25'179	8.2%	12'482	-50.4%
Total	102'468	124'717	21.7%	60'973	-51.1%

Source : Surface des locaux vacants, selon l'affectation et le statut d'occupation, état au 1^{er} juin, OCSTAT.

Tableau 15
Surface d'activité construite (m²)

	Surface totale	dont bureaux, banques, magasins
2005	196'131	23'623
2006	219'018	78'425
2007	218'452	85'247
2008	75'267	26'714
2009	54'703	24'928
2010	137'276	70'244

Source : Surface d'activité utile des bâtiments neufs, OCSTAT.

Conclusion

La Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) gère 63% des zones industrielles pour le compte de l'Etat, essentiellement sous forme de droit de superficie accordé aux entreprises. La FTI peut également proposer à l'Etat d'exercer ou non son droit de préemption, après analyse et estimation des terrains concernés. Plusieurs mesures ont été mises en place ou renforcées pour assurer une offre de terrains industriels suffisante et flexible, à des conditions acceptables : 1) une densité unitaire impérative, 2) la FTI acquiert de vieux bâtiments avec leur terrain et les valorise ensuite, 3) des projets sont développés ensemble avec les communes, ces dernières bénéficiant en retour de surfaces répondant à leurs propres besoins, 4) la FTI et l'Etat échangent des terrains industriels contre des logements, 5) la FTI aide au relogement des entreprises.

Quant aux locaux commerciaux, le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a pour mission première de les destiner à l'administration. Peu de locaux sont disponibles pour des privés et le DCTI n'a dès lors pas de stratégie de développement ad hoc dans ce domaine.

En 2010, les surfaces d'activités vacantes ont progressé de 21,7% par rapport à 2009, avec cependant de fortes disparités à l'intérieur des catégories. Alors que la surface vacante d'ateliers et de fabriques a triplé, celle des bureaux a diminué de 22%. Le manque de surfaces industrielles et commerciales semble être toujours aussi aigu.

3.3 Transfert technologique

Art. 13¹ L'Etat encourage le transfert technologique entre les hautes écoles et l'économie privée, dans la perspective de favoriser l'éclosion et l'exploitation commerciale de nouveaux produits et services.

² A cette fin, il développe lui-même, ou il soutient, des instruments propres à atteindre cet objectif.

Le transfert technologique entre les hautes écoles et l'économie privée relève de la compétence des hautes écoles mêmes et il n'y a, à l'heure actuelle, aucune mesure étatique directe qui favorise ce transfert au sein des hautes écoles. En revanche, une mesure indirecte se traduit par le subventionnement des hautes écoles spécialisées (HES-SO) - dont la mission même est de développer des réseaux avec l'économie régionale - et de l'Université de Genève (UNIGE). Concernant cette dernière, la subvention est accompagnée, depuis 2009, d'une convention d'objectifs.

Au sein de l'Université de Genève, c'est le bureau de transfert de technologies et de compétences, UNITEC, qui assure la valorisation des découvertes venant des activités de recherche de l'UNIGE (depuis 1999), des HUG (depuis 2001) et des HES-SO (depuis 2006 dans le cadre du consortium romand Alliance, voir plus bas). Le Département de l'Instruction Publique (DIP) est le principal pourvoyeur de fonds de l'UNITEC, à travers l'enveloppe budgétaire accordée à l'Université. La convention d'objectifs, mentionnée plus haut, concerne les objectifs généraux de l'Université et, au niveau du transfert de technologies, il n'y a pas de changement dans les relations d'UNITEC avec le DIP.

Au niveau cantonal, UNITEC est en relation très majoritairement avec les chercheurs de l'UNIGE, en sciences dures, sciences de la vie et médecine en particulier. UNITEC déploie également des activités de soutien à l'établissement de partenariats de recherche. Dans le nombre de tels contrats de recherche, notons la part importante des PME, comme le montre le tableau suivant. En 2007-2008, le nombre de contrats avec les PME locales représentait la moitié du nombre de contrats au total, en 2009-2010 cette proportion est tombée à environ un tiers, suite à une forte progression des contrats avec les grandes entreprises ainsi qu'avec les institutions publiques.

Tableau 16
Unitec : contrats de recherche

	2007	2008	2009	2010
Total	48	42	72	114
avec PME	24	21	24	37
avec grandes entreprises	17	19	32	62
avec des institutions publiques	7	2	16	15

Source : *Statistiques 2005-2007 de Transfert de Technologies*, UNITEC, 2011.
Il s'agit des contrats traités par UNITEC pour l'UNIGE ou les HUG.

Au niveau plus régional, UNITEC et HES-SO font partie d'un consortium, Alliance, mis sur pied par la Confédération en 2007 et rassemblant huit hautes écoles, deux hôpitaux universitaires et deux associations partenaires de la Suisse romande et du Tessin²². Alliance favorise la recherche de partenaires académiques pour les entreprises régionales en leur fournissant un seul interlocuteur chargé d'identifier les groupes les plus aptes pour collaborer. Le consortium organise régulièrement des carrefours où entreprises et groupes de recherche peuvent se rencontrer. Depuis 2009 Alliance est soutenu de manière importante par la conférence des cantons de Suisse occidentale (alliance-tt.ch). Egalement soutenus directement par les Cantons romands, les clusters BioAlps et AlpICT contribuent, par l'organisation d'événements thématiques, à rapprocher le monde économique du monde académique.

Une autre mesure étatique directe récente existe. En effet, en juin 2011 fut inauguré le Geneva Creativity Center (GCC), initié par l'Université de Genève et la HES-SO Genève, et plus particulièrement la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). L'objectif de ce centre de créativité, qui est soutenu par l'Office de promotion des industries (OPI) et par l'Union industrielle genevoise (UIG), est de réunir les gens travaillant dans divers domaines liés à la recherche et à l'innovation, mais à des échelons différents. Le GCC réunit ainsi les chercheurs d'UNIGE et des HES et les milieux industriels, afin qu'ils puissent faire part de leurs idées et intérêts, dans le but de définir ensemble des programmes ou projets de recherche satisfaisant les besoins de chacun. Dans la mesure où l'innovation correspond aux besoins des entreprises locales, en particulier des PME, elle devrait aboutir à une création d'emplois. Pendant deux ans, le financement est assuré par le DIP et le DARES. Par la suite, le renouvellement de la subvention dépendra du nombre de projets ayant abouti. Le GCC figurera nommément dans la convention d'objectifs de l'UNIGE pour la période 2012-2015.

²² UNIGE, UNIL, UNINE, UNIFR, USI, EPFL, HES-SO, SUPSI, HUG, CHUV, Swissmem et Association Alliance regroupant 150 entreprises régionales.

Il convient de citer également les incubateurs d'entreprises, Fongit, Ecllosion et Genilem, qui contribuent indirectement au transfert de technologie, même si leur but principal est la création d'entreprises et le coaching. Ainsi Fongit²³ a pour objectif de favoriser l'innovation technologique dans la région genevoise, en finançant et en accompagnant des projets innovants dans les hautes technologies, répondant aux attentes du marché. Pour cela, Fongit évalue les projets sous divers angles, dont le potentiel d'accessibilité au marché, l'apport du projet au développement durable de la région, la création de sociétés ou encore l'accès à un réseau d'experts. En 2010, on dénombre 18 entreprises ou projets en cours d'évaluation, concernant environ 240 emplois. Ecllosion soutient des projets innovants, en investissant dans des startups issues principalement des instituts académiques de l'arc lémanique et en soutenant les chercheurs qui veulent rendre leurs innovations et découvertes accessibles aux milieux économiques de la région. Le Partenariat Public-Privé (PPP), mis en place par Ecllosion et unissant Etat, Université, industrie et investisseurs, porte ses fruits, en s'appuyant sur la nouvelle Loi sur les Indemnités et Aides Financières (LIAF). Les ressources accordées par l'Etat contribuent à ce que les découvertes des chercheurs trouvent leur application dans l'économie du canton. En 2010, 41 projets ont été évalués, 5 ont été retenus pour un soutien et pourraient aboutir au lancement de nouvelles sociétés dans un avenir proche. Finalement, Genilem a le même genre de mission d'accompagnement des jeunes entreprises. Récemment, Genilem a renforcé le maillage des réseaux en soutien aux créateurs d'entreprises. Dans ce cadre, on peut citer le 4^e Carrefour des créateurs, organisé en partenariat avec le SPEG, qui a eu lieu en novembre 2010. Durant ce salon, les principaux organismes d'aide à la création et développement d'entreprise se tiendront à la disposition des entrepreneurs, pour les guider dans le développement de leur projet. Parmi les 546 demandes, 9 ont été retenues pour un accompagnement. Ainsi, 28 startups étaient en accompagnement à fin 2010, pour 10 sociétés l'accompagnement s'est terminé en 2010, ces sociétés étant désormais autonomes, ce qui représente un taux de réussite de 86%.

Conclusion

Pour les activités de transfert technologique et de négociation des partenariats publics-privés de recherche, l'Etat intervient de manière indirecte, à travers les subventions accordées à l'Université de Genève, aux Hôpitaux universitaires de Genève et aux Hautes Ecoles HES-SO. La subvention accordée par l'Etat à l'UNIGE est désormais assortie d'un contrat d'objectif, mais qui concerne les objectifs plus généraux de l'Université et non pas le transfert de technologie en soi. UNITEC, le bureau de transfert

²³ Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique.

de technologies et de compétences assure la valorisation des découvertes issues de l'UNIGE et des HUG (et dans une moindre mesure des HES-SO au travers du consortium Alliance). Parmi les contrats de recherche d'UNITEC, il convient de souligner la part importante de contrats signés avec les PME locales (environ 33%). Depuis deux ans, on observe aussi une présence plus marquée des institutions publiques. Citons également les incubateurs d'entreprises, dont certaines activités contribuent au transfert de technologies, de façon indirecte il est vrai. En ce qui concerne le soutien direct de l'Etat, un pas supplémentaire a été franchi récemment, à travers le Geneva Creativity Center (GCC). Cette initiative renforce le développement des réseaux avec l'économie régionale déjà initiée par le consortium Alliance également soutenu par l'Etat au travers de la conférence des Cantons de Suisse occidentale.

3.4 Formation

Art. 14¹ En collaboration avec les milieux économiques concernés et les partenaires sociaux, l'Etat évalue en continu les besoins prioritaires en formation et en qualifications professionnelles exprimés par les entreprises.

² Il s'efforce de mettre en œuvre les filières de formation répondant à ces besoins.

³ Il veille particulièrement à la formation des chômeurs par le biais des mesures instituées par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, du 25 juin 1982.

3.4.1 Formation répondant aux besoins des entreprises

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) évalue les besoins des entreprises en formation et en qualifications professionnelles, ensemble avec le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) et avec les partenaires sociaux. L'OFPC entreprend des actions de promotion et d'information afin de rapprocher l'offre et la demande en ce domaine. Par exemple, à l'heure actuelle, il y a moins de places que de jeunes dans le domaine de la santé et du social et c'est l'inverse dans le domaine des techniques, où les exigences sont très élevées et où les différentes professions ne sont pas toujours bien connues. Un des rôles de l'OFPC est d'informer dès lors les uns et les autres des diverses possibilités et de promouvoir les domaines où il y a un manque de candidats.

Actuellement, deux types de mesures ont pour objectif de répondre au mieux aux besoins exprimés par les entreprises. D'une part, il s'agit d'assurer une formation continue adaptée aux besoins nouveaux des entreprises. D'autre part, et c'est une nouvelle mesure qu'il faut encore renforcer, il s'agit d'inciter les entreprises à s'engager dans la formation initiale au sein de l'entreprise (apprentissage dual).

Dans ce dernier cas, il faut trouver des mesures incitatives pour que les entreprises acceptent de former des apprenti(e)s. Dans un premier temps, une prime a été offerte aux entreprises pour les formations avec attestation fédérale en deux ans qui concernent des jeunes en difficulté. Mais cette mesure s'est révélée finalement peu incitative, les entreprises considérant que l'effort de l'Etat devrait plutôt porter sur l'allègement de contraintes administratives. En réponse à cela, un projet pilote a dès lors été mis en place, avec l'aide de la Confédération, pour justement décharger les entreprises des contraintes administratives dans le cadre de la formation des apprenti(e)s. Il s'agit de mettre à disposition de l'entreprise un coach qui s'occupe de tout le côté administratif et assure le suivi, laissant ainsi à l'entreprise uniquement la partie concernant la formation et la transmission des savoirs. Ce projet a permis en 2010 de créer plus d'une cinquantaine de places d'apprentissage de la part de petites entreprises surtout, qui n'avaient jamais formé auparavant. Face à ce succès, l'OFPC a développé ce projet sous la forme d'une nouvelle prestation qui s'appelle Rapide Contrat. Durant les mois d'été, de juin à août, des étudiants sont engagés pour aider les entreprises dans toutes les tâches parfois complexes liées à la signature des contrats d'apprentissage. Cette nouvelle prestation gratuite pour les entreprises a permis à quelques trois cent entreprises de pouvoir obtenir un soutien et ainsi de faciliter l'engagement des apprenti(e)s. Dernier élément à noter toujours dans l'esprit de s'adapter aux besoins de souplesse des entreprises, l'OFPC a développé des modules de formation à distance permettant ainsi aux formateurs d'apprenti(e)s de ne pas se déplacer, mais de pouvoir organiser leur formation comme ils l'entendent en fonction de leur contrainte de travail.

Concernant le volet de la formation continue, il s'agit d'assurer le financement d'actions de formation continue répondant aux besoins des entreprises. Ces besoins peuvent être spécifiques (spécificités métier) ou plus généraux (langues, bureautique, etc.). Le financement des actions de formation prend la forme de chèque annuel de formation, CAF, qui apporte une aide financière aux individus qui désirent suivre des cours de formation dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces cours doivent être choisis dans une liste officielle de plus de 800 cours agréés.

Pour les personnes qui ont une expérience professionnelle, mais pas de diplôme, un financement peut également être accordé pour la prise en compte du temps de travail passé en formation sous la forme de perte de gain. Ainsi, si un employeur souhaite qu'un de ses salariés obtienne une qualification professionnelle, et s'il accepte de prendre en charge les 50% du temps nécessaire à la formation, l'autre 50% nécessaire est pris en charge par la Fondation pour la formation professionnelle et continue. Cette fondation, sous l'égide de l'Etat et des partenaires sociaux intervient également pour financer des

actions de formations continues mises en place par les associations professionnelles mais aussi pour financer la formation initiale et en particulier les cours interentreprises. Elle soutient par ailleurs également financièrement des entreprises qui développent des actions de formations continues pour leurs salariés.

Les diverses mesures mises en place se reflètent favorablement dans les statistiques²⁴. En 2010, les entreprises ont proposé 2'246 places d'apprentissage, soit 8% de plus qu'en 2009. Le nombre de contrats d'apprentissage suit la même évolution et a enregistré une hausse de 8,2% par rapport à 2009. L'offre de places de formation avec attestation AFP²⁵ a progressé de plus de 30% par rapport à 2009. Environ 57% des jeunes suivant une filière de formation professionnelle effectuent leur apprentissage dans une entreprise. En matière de formation continue des adultes, ce sont plus de cinq mille personnes qui ont bénéficié de cette mesure incitative en 2010. Pour la qualification des adultes, une centaine de salariés, en grande partie des secteurs de la construction, de la santé du social, ont bénéficié des mesures de prise en charge des pertes de gain, alors que plus de 250 adultes ont pu obtenir en 2010 leur CFC grâce à la validation des acquis.

Cette évolution positive très marquée est à mettre en relation avec les mesures de soutien décrites plus haut et développées en concertation étroites avec les partenaires sociaux, même si l'on ne peut exclure un effet de base par rapport à 2009, qui fut une année de crise économique. A noter également que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle (janvier 2008), un commissaire accompagne chaque apprenti(e) et doit lui rendre visite en entreprise deux fois lors de la première année d'apprentissage et ensuite une fois. Il s'ensuit que le nombre total de visites en entreprise a nettement augmenté depuis 2008, en passant de 146 en septembre-décembre 2008 à 1'551 durant la même période de 2010. Alors que l'exigence d'un commissaire par apprenti(e) est satisfaite, il n'en est pas de même pour le nombre de visites, qui ne satisfait pas encore tout à fait les exigences de la nouvelle loi. Le taux de visites se situant actuellement aux environs de 80%, des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour satisfaire à 100% les exigences légales. Cet excellent résultat par rapport à la situation antérieure à la nouvelle loi, est dû en particulier à la mise en place d'une coordination de la surveillance de l'apprentissage par les milieux professionnels eux-mêmes dans le cadre d'un accord de prestation avec l'Etat.

²⁴ Voir *Constats et données chiffrées*, OFPC, mai 2011.

²⁵ Attestation fédérale de formation professionnelle.

3.4.2 Formation pour les chômeurs

Dans le cadre des mesures de réinsertion des chômeurs, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et plus particulièrement le Service des mesures pour l'emploi (SMPE) a entrepris depuis peu un changement d'approche. Si, il y a quelques années, l'accent était encore mis essentiellement sur la formation même des chômeurs, on privilégie désormais un système de type formation-emploi. Des réseaux entre entreprises (surtout des PME) et associations ont été créés et renforcés, ce qui permet d'adapter les mesures de réinsertion en fonction de la situation et de rendre l'offre plus flexible. Mais au-delà des réseaux, il s'agit de mettre en évidence que des partenariats ont été développés avec tous les acteurs concernés par la problématique de l'emploi, avec un accent fort sur les recruteurs, c'est-à-dire les entreprises. Les relations entre le SMPE et les entreprises vont désormais dans les deux sens, les entreprises s'adressant elles-mêmes de plus en plus souvent au SMPE pour définir leurs besoins, proposer des formations ou changements de formation adéquats afin de répondre à leurs besoins spécifiques. De son côté, le SMPE évalue les besoins des entreprises en matière d'emploi, analyse les profils des personnes inscrites auprès de l'Office régional de placement (ORP) et interroge les conseillers en personnel, afin de décider des mesures à prendre, adaptées en fonction de la situation sur le marché du travail. L'objectif principal est de permettre au chômeur de réintégrer le marché du travail aussi rapidement et durablement que possible.

La philosophie actuelle est que les entreprises acceptent de faire un bout de chemin ensemble avec le(s) chômeur(s), avec comme objectif de le(s) recruter au terme de la formation. C'est la raison pour laquelle les entreprises sont appelées à valider les programmes de formation. Le partenariat ainsi mis en place conduit à des résultats excellents, puisque le taux de réussite pour la réinsertion des chômeurs (dans le cadre de ce partenariat) a fortement augmenté et se situe désormais autour de 80%. En revanche, les conditions d'accès sont devenues plus restrictives et les pré-requis à l'entrée sont plus stricts. Les mesures d'évaluation ont été renforcées et on vérifie désormais plus en détail les compétences et habilités du chercheur d'emploi. Au départ, cette évaluation permet de classer le chercheur d'emploi dans une des trois catégories de chômeurs retenues par le SMPE, à savoir les proches du marché du travail, les provisoirement éloignés et finalement le public à risque qui peut mener au chômage de longue durée. Cette catégorisation n'est toutefois pas figée, car le chômeur est suivi par un conseiller et sa situation peut évoluer au fil du temps, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs. En fonction de la catégorie, on définit la formation adéquate, avec comme principe de placer le chercheur d'emploi dans les conditions du marché, d'où

l'importance de l'esprit de partenariat avec les entreprises développé au fil du temps. A noter toutefois que, en matière de formation, le SMPE reste connecté au DIP, surtout pour définir les programmes de formation pour les catégories de jeunes peu qualifiés ou en rupture, ou pour les adultes. Concernant les jeunes peu qualifiés ou en rupture, le but est de les inciter à reprendre les études afin d'éviter le risque de précarisation à long terme. Quant aux adultes, il s'agit de faire valider leur qualification ou leurs acquis à travers une formation totale ou partielle. Pour garantir la réussite du système, prestataires et formateurs doivent être réactifs et flexibles. Plus haut, nous avons mentionné l'importance du partenariat entre les divers acteurs. Notons toutefois que le partenariat entre demandeurs et conseillers n'est pas encore bien développé et des efforts sont entrepris pour renforcer ce partenariat-là également.

Plusieurs nouveautés de réinsertion, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme Emploi Formation (PEF), valent la peine d'être mentionnées. Citons d'abord un modèle de réinsertion sous forme d'association, à savoir la création d'un restaurant géré par des chômeurs, avec du personnel qualifié, très formateur, pour accompagner les chômeurs jusqu'à l'obtention d'un CFC (Certificat fédéral de capacité) ou d'une AFP (Attestation fédérale de formation fédérale), le programme de formation étant validé par le DIP. Les chômeurs sont confrontés à tous les domaines en lien avec la restauration, tels que la cuisine, le service, l'intendance, l'hygiène, la connaissance des produits frais et locaux, l'écologie, etc. Le restaurant a ouvert ses portes en novembre 2010 et est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, excepté le soir. Les recettes nettes du restaurant viennent en déduction de la subvention accordée pour son organisation et son fonctionnement. A noter que, dans la même lignée, il existe un projet d'ouvrir un hôtel en 2012.

Un deuxième modèle de réinsertion se base sur l'entreprise privée. Il s'agit du partenariat, mis en place en octobre 2010, avec la société Migros, après accord du Conseil d'Etat²⁶. Les chômeurs sont formés par Migros à la vente, à la logistique, à la caisse et à la restauration. Ici aussi, l'objectif est de placer les chômeurs dans les conditions du marché du travail, tout en leur assurant une formation répondant aux exigences de l'entreprise. L'avantage d'organiser ces programmes de formation-emploi dans le privé est que les gens formés sont tout à fait opérationnels après leur formation. Ici aussi, le taux de réussite de réinsertion est proche de 80%.

Le troisième cas de figure est un modèle basé sur un partenariat mixte. Il s'agit d'une collaboration dans le domaine du nettoyage, sous forme d'un partenariat entre l'entreprise de nettoyage ISS Facility Service SA, l'Ecole genevoise de la propreté (EGP)

²⁶ Migros relevant du secteur privé.

et les Etablissements publics pour l'intégration (EPI). La collaboration est basée également sur le principe du passage de la formation à la mise en pratique, avec engagement d'au moins 50% des chômeurs formés.

Tous les programmes de formation/réinsertion sont financés par le fonds de compensation de l'assurance-chômage.

Conclusion

Dans le domaine de la formation répondant aux besoins des entreprises, une nouvelle mesure consiste à inciter les entreprises à poursuivre leur effort pour former des apprenti(e)s en entreprise. Comme les entreprises ont jugé les tâches administratives trop importantes, un nouvel outil a été mis en place pour les décharger des contraintes administratives. Des coachs sont mis à leur disposition et s'occupent de tout le côté administratif lié à la formation. Toujours dans ce même esprit, durant les mois d'été, des étudiants sont engagés par l'OFPC, pour finaliser les contrats d'apprentissage. Suite à ces mesures, une hausse des places et des contrats d'apprentissage d'environ 8% a été enregistré en 2010. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle (janvier 2008), un commissaire accompagne chaque apprenti(e). Cependant le nombre de visites aux apprenti(e)s ne satisfait pour le moment qu'à 80% les exigences légales ce qui représente déjà un très grand progrès par rapport à la situation que l'on connaissait auparavant. Dans le domaine de la formation continue, des chèques annuels de formation, CAF, permettent aux individus de suivre une formation dans le cadre de leurs activités professionnelles. Dans le domaine de la formation professionnelle et continue les besoins des entreprises sont analysés et pris en charge dans le cadre des structures tripartites de partenariat et de concertation existantes.

Dans le cadre des mesures de réinsertion des chômeurs, on note également un changement de cap. L'accent est désormais mis sur un système de type formation-emploi. Le but est de placer le chômeur dans les conditions du marché de travail et de lui permettre de réintégrer le marché du travail aussi rapidement et durablement que possible. Des partenariats ont été développés avec tous les acteurs concernés par la problématique de l'emploi, avec un accent particulier sur les entreprises. Ces dernières acceptent de faire un bout de chemin ensemble avec les chômeurs et s'engagent à les recruter au terme de leur formation. Les entreprises sont dès lors également appelées à valider les programmes de formation. Les formateurs, eux, doivent être réactifs et flexibles. En revanche, pour les chômeurs, les conditions sont devenues plus restrictives

à l'entrée, les mesures d'évaluation de leurs compétences et habilités ayant été renforcées. Les partenariats mis en place ont conduit à une augmentation du taux de réussite de réinsertion des chômeurs qui se situe désormais autour de 80%. Plusieurs nouveautés ont vu le jour dans le cadre du Programme Emploi Formation (PEF), à savoir 1) un restaurant géré par les chômeurs, ensemble avec du personnel qualifié, 2) un partenariat avec la société Migros et 3) une collaboration dans le domaine du nettoyage.

3.5 Aides fédérales

Art. 15 L'Etat sollicite les aides fédérales en matière de promotion économique, de recherche et de développement et les coordonne avec les mesures prévues par la présente loi.

On peut citer quatre actions dans lesquelles le DARES et le SPEG sont engagés et qui bénéficient d'aides fédérales, entre autres. La Nouvelle politique régionale (NPR), la Coopérative romande de cautionnement-PME (CRC-PME), l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

3.5.1 Nouvelle politique régionale

Au niveau de la NPR, le contrat signé pour la période 2008-2011 entre la Confédération et la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)²⁷, renferme trois volets : la promotion de l'image, la promotion sectorielle et le soutien à l'innovation, l'idée sous-tendant la NPR étant de remédier à l'image de la Suisse occidentale jugée peu profilée par la Confédération ainsi qu'à ses structures par trop atomisées, à une époque où l'on assiste à la mondialisation des économies.

Le premier volet consiste à créer une identité visuelle forte et à redéfinir et réorganiser la politique de promotion économique. Le deuxième volet se consacre à quatre plateformes de promotion sectorielle, à savoir l'informatique (Alp ICT), les biotechnologies (BioAlps), les micro et nanotechnologies (Micronarc) et les cleantechs, avec un double objectif : promouvoir l'excellence de la région à l'étranger et faciliter les interrelations entre universités, chercheurs, entreprises et décideurs. Le troisième volet se concrétise par une plateforme d'appui à l'innovation. Deux organismes y contribuent, à savoir Platinn et Alliance. Platinn²⁸ s'occupe d'innovation d'affaires, d'accompagnement des entreprises et de stratégie d'entreprise, dans le cadre de l'implantation de

²⁷ Regroupant les Cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

²⁸ Platinn est une initiative des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais et Jura et est soutenue par le SECO.

l'innovation. Alliance se place plutôt dans l'optique de développement d'un projet technologique particulier. Les activités des deux organismes peuvent être complémentaires.

La planification financière est établie pour une période de quatre ans, en l'occurrence pour 2008-2011. La moitié du montant du budget global est pris en charge par la Confédération et l'autre moitié par les cantons romands. Pour 2010, le budget global pour les trois volets s'élève à 5,166 millions, dont la partie la plus importante revient au volet sur l'appui à l'innovation (un peu plus de 3 millions, soit 59%) et à celui sur la promotion sectorielle (2 millions, soit 39%), le reste (2%) revenant à la promotion de l'image. Par an, le canton de Genève contribue à hauteur de 141'313 francs aux volets promotion de l'image et promotion sectorielle (soit 13,3% du total pris en charge par les cantons romands) et 1'464'376 francs au volet soutien à l'innovation (24% du total pris en charge par les cantons romands).

3.5.2 Coopérative romande de cautionnement-PME

Créée en juillet 2007, la Coopérative romande de cautionnement-PME (CRC-PME) constitue un autre outil au service du SPEG pour soutenir les PME locales, constituant le public-cible de la CRC-PME. Le Cautionnement romand²⁹ regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud et est l'une des quatre coopératives de cautionnement en Suisse. Il se base sur un partenariat public-privé, réunissant la Confédération, l'économie locale et les cantons associés. En cas d'un emprunt accordé par une banque à une entreprise, la coopérative peut se porter garante, dans le cadre d'un emprunt pouvant aller jusqu'à 500'000 francs³⁰. En cas de faillite de l'entreprise, la coopérative prend en charge 35% de la perte, le reste étant couvert par la Confédération. Les fonds propres de la coopérative viennent des cinq cantons et évoluent en fonction des engagements de la coopérative.

L'objectif de la coopérative est d'aider financièrement la création, le développement ou la transmission d'entreprises, essentiellement petites ou moyennes, sous condition que leurs activités présentent un intérêt économique pour le canton et qu'elles soient créatrices d'emplois. Pour l'Antenne Genève du Cautionnement romand, c'est le SPEG qui évalue les projets des entreprises et se prononce sur l'importance ou non de cautionner l'emprunt, en fonction d'un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs, dont en particulier le caractère innovant, le maintien ou la création d'emplois. A noter également

²⁹ *Cautionnement romand au service des PME*, nouvelle entité adoptée en 2010.

³⁰ Le taux d'intérêt sur un crédit garanti par le cautionnement étant inférieur au taux du marché.

qu'en 2009 la FAE (Financer autrement les entreprises³¹) a été intégrée dans le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la CRC-PME, ce qui lui permet un cautionnement global jusqu'à 4 millions, dont 500'000 via le Cautionnement romand³².

Le tableau 17 indique le montant des nouveaux cautionnements accordés par l'Antenne Genève depuis 2007, ainsi que leur part dans le montant total accordé par la CRC-PME. Depuis 2008, la part de l'Antenne Genève dans le total des cinq cantons semble s'être stabilisée autour de 23%. On note également l'augmentation substantielle des montants en 2009, ce qui est bien entendu lié à la crise économique, qui a plus fortement sévi au cours de cette année-là et qui a mis certaines entreprises en difficulté. A titre d'illustration, la FAE a dû répondre à une hausse de 10% des demandes de soutien financier de la part des PME en 2009. En 2010, les entreprises ont encore été nombreuses à solliciter un cautionnement, car le recul des affaires en 2008-2009 a eu des répercussions sur leurs comptes jusqu'en 2010. Pour la CRC-PME, la majeure partie des cautionnements (61%) concerne des très petites entreprises, de 1 à 4 emplois. Environ la moitié des crédits accordés servent aux fonds de roulement (26%) et à la reprise ou transmission (25%). Seuls 19% sont destinés à la création de nouvelles entreprises. Il s'ensuit que les crédits accordés servent en majeure partie à soutenir des entreprises établies, c'est-à-dire relevant de la promotion endogène.

Tableau 17
Nouveaux cautionnements accordés par l'Antenne Genève
(millions et part dans le total)

	2007		2008		2009		2010	
Genève	3.444	18.0%	8.431	22.8%	10.501	23.7%	8.011	23.3%
CRC-PME	19.130		36.933		44.267		34.412	

Source : *Rapport annuel 2010*, Cautionnement romand au service des PME.

En 2010, l'antenne Genève a accordé pour plus de 8 millions de cautionnements et les engagements totaux à la fin de l'année 2010 s'élèvent à environ 13 millions. Parmi les 85 demandes traitées en 2010, 35% ont été refusées et 49% ont été acceptées, le reste correspondant à des demandes retirées. Les cautionnements accordés ont permis de créer ou maintenir 351 emplois. On peut donc évaluer l'aide du cautionnement à presque 23'000 francs par emploi. Ne connaissant pas le type d'emplois créés ou maintenus, on peut estimer approximativement la valeur ajoutée de ces emplois en appliquant la valeur ajoutée unitaire obtenue à partir de la valeur ajoutée totale et du nombre total des emplois en équivalents plein temps. On obtient ainsi une valeur ajoutée d'environ 55

³¹ Anciennement *Fondation d'aide aux entreprises*.

³² L'intégration de la FAE dans la CRC-PME s'inscrit dans les objectifs de la promotion endogène.

millions, soit environ 155'000 francs par emploi, ce qui est largement supérieur au cautionnement consenti. Ce dernier est donc bénéfique dans ce cas.

3.5.3 Office suisse d'expansion commerciale

Quant à l'OSEC, l'objectif de ce dernier est de créer une image de marque de la place économique suisse. Pour cela, l'OSEC fait des études de marché pour identifier et focaliser quelques secteurs cibles. Ensuite il y a une répartition des tâches entre l'OSEC et les cantons, ces derniers étant appelés à faire la promotion pour les secteurs cibles identifiés par l'OSEC. Le financement se fait par la Confédération et les cantons romands sur une période de quatre ans. Le budget global s'élève à environ 5,7 millions, dont 3,4 millions sont fournis par la Confédération et 1,3 par les cantons. La clé de répartition entre les cantons se fait en pourcentage de la population résidente et le canton de Genève participe à hauteur de 75'650 par année.

3.5.4 Commission pour la technologie et l'innovation

Finalement, au niveau de la CTI, il s'agit de collaborations ponctuelles sur des projets. Ces collaborations font appel à des coachs, qui sont habilités à négocier et obtenir un financement de la Confédération pour soutenir un projet. Actuellement, il existe une dizaine de coachs, répartis au sein des incubateurs d'entreprises, qui ont pour mission de présenter le projet retenu et donc essayer d'obtenir le financement désiré.

A noter également que le DIP reçoit des aides fédérales de la CTI dans le cadre des subventions accordées aux hautes écoles pour le transfert technologique.

Conclusion

L'Etat de Genève sollicite des aides fédérales destinées au développement économique genevois ou régional, que ce soit à travers la promotion de secteurs bien définis, de l'innovation ou simplement de l'image, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, ou à travers les soutiens financiers accordés aux PME locales, dans le cadre de la Coopérative romande de cautionnement, ou à travers la promotion de secteurs cibles identifiés par l'Office d'expansion commerciale ou encore à travers des collaborations ponctuelles avec la Commission pour la technologie et l'innovation, dans le cadre des incubateurs d'entreprises. Ces quatre actions dans lesquelles l'Etat de Genève est engagé bénéficient toutes d'aides fédérales, soit directement soit indirectement sous forme de réassurances par exemple (dans le cas du cautionnement). L'Etat de Genève contribue

également à leur financement par des montants définis dans les conventions signées avec la Confédération et les autres cantons romands.

A noter également que la plupart des actions s'inscrivent dans le cadre de la promotion économique genevoise et s'adressent principalement, mais non exclusivement, aux entreprises déjà établies dans le canton.

Annexe**Loi en faveur du développement
de l'économie et de l'emploi
(LDévEco)****I 1 36***du 20 janvier 2000*(Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2001)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Chapitre I Dispositions générales**Art. 1 Buts**

¹ La présente loi a pour but de favoriser le développement de l'activité économique du canton, afin de préserver et de créer des emplois.

² A cet effet, l'Etat s'efforce de mettre en place des conditions-cadres attractives, notamment en matière d'infrastructures, propices à la diversification et à la densification du tissu économique du canton.

³ L'Etat peut, dans les limites de la loi, encourager par diverses aides la réalisation de projets d'entreprises privées générateurs de richesses économiques, sociales et environnementales qui ont un effet bénéfique sur l'emploi; il favorise particulièrement dans ce cadre les efforts de reconversion, de diversification et d'innovation en matière économique, technologique, sociale ou environnementale.

⁴ L'Etat mène une politique active de promotion économique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton.

⁵ Il veille, par des moyens appropriés distincts à soutenir le développement et l'implantation d'organisations internationales, publiques et privées, dans le canton.

⁶ L'Etat encourage le dialogue entre partenaires sociaux.

Art. 2 Principes

¹ Dans son action, l'Etat respecte les principes du développement durable, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

² Il veille à ne pas créer de distorsions de concurrence.

³ Il ne peut octroyer des aides qu'aux entreprises qui respectent les conditions de travail et de rémunération usuelles dans le canton et dans la branche concernée.

Art. 3 Réserve

La présente loi ne confère aucun droit automatique à une aide financière, à un allègement fiscal ou à une autre mesure.

Art. 4 Collaboration

¹ Le Conseil d'Etat coordonne ses activités sur le territoire genevois avec les institutions publiques fédérales, cantonales et communales et collabore avec les institutions privées et régionales qui poursuivent les mêmes buts.

² Il s'assure de la cohérence des mesures cantonales avec les lois fédérales et prend les dispositions nécessaires, notamment financières, pour permettre au canton de bénéficier des mesures fédérales entrant dans le cadre défini par la présente loi, notamment :

- a) dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), en participant aux actions et aux programmes définis par la Conférence des chefs de département de l'économie de Suisse occidentale (CDEP-SO);

- b) en contribuant au capital de la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME), en application de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, du 6 octobre 2006;
- c) en accordant une aide financière à des organismes supracantonaux à but non lucratif qui effectuent des actions de promotion au niveau régional et international.^[5]

³ Il appartient au Conseil d'Etat :

- a) d'appliquer et de coordonner les mesures instituées par la présente loi;
- b) de veiller à la collaboration des services de l'administration concernés par les mesures de promotion économique;
- c) de favoriser l'accès aux technologies existantes, ainsi qu'aux moyens de formation;
- d) d'apporter son appui dans la recherche de terrains et d'immeubles.^[5]

⁴ Le Conseil d'Etat rencontre les partenaires sociaux au minimum deux fois par année pour faire le point sur sa politique économique.^[5]

Chapitre II Organisation administrative

Art. 5^[5] Missions

Missions générales

¹ Le Conseil d'Etat confie au département chargé de l'économie la mise en œuvre de l'ensemble des actions destinées à faire connaître et promouvoir l'économie genevoise à l'intérieur et à l'extérieur du canton, dans un secteur spécifique ou de manière générale, ainsi que celles visant à valoriser l'image de Genève sur le plan économique et touristique, pour ce dernier point, en concertation avec la Fondation pour le tourisme. Il tient compte des impératifs liés au développement durable.

² Ces missions générales sont notamment :

- a) de favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton;
- b) de faciliter le développement des entreprises qui y sont installées;
- c) d'inciter les entreprises extérieures à s'y implanter.

Missions particulières

³ Le département chargé de l'économie a notamment pour missions particulières :

- a) d'assurer la concertation avec les organismes publics et privés actifs dans le domaine de la promotion économique;
- b) de développer des actions de promotion de la place économique genevoise, notamment à l'étranger;
- c) d'informer les entreprises sur les aides existantes, de procéder à une première analyse de leur dossier, de les diriger vers les organismes d'aide compétents, d'y favoriser le suivi des dossiers et de s'assurer d'une bonne coordination desdites aides;
- d) d'animer un guichet, relais entre les entreprises, l'administration et les divers organismes publics ou privés d'aide aux entreprises;
- e) d'examiner les demandes de permis de travail en faveur des ressortissants extracommunautaires et de les soutenir auprès de la commission tripartite, dans la mesure où ils favorisent la création d'emplois;
- f) de participer aux actions de promotion économique mises sur pied par l'OSEC Business Network Switzerland et la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

Art. 6 Conseil stratégique de la promotion économique

Missions

- ¹ Un conseil stratégique de la promotion économique (ci-après : conseil) est institué; il a pour tâches :
- a) de conseiller le gouvernement en matière de stratégie économique prospective et préventive;
 - b) d'évaluer les mesures figurant dans la présente loi et de suggérer toute amélioration utile;
 - c) de formuler ses préavis sur les questions et rapports que le Conseil d'Etat lui soumet en matière de développement économique;
 - d) de saisir ce dernier des propositions qu'il élabore de sa propre initiative dans ce même domaine.

Composition

² Le conseil se compose de 15 membres désignés par le Conseil d'Etat.^[6] Il compte :

- a) 4 représentants des partenaires sociaux dont un de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), un de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève et deux de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS);

- b) 4 représentants issus de l'université de Genève, de la Ville de Genève, des autres communes genevoises et de la Genève internationale;
- c) 7 experts concernés par la problématique du développement économique dont des spécialistes dans les domaines du développement durable et de la recherche.

³ Le directeur du service de la promotion économique⁽⁶³⁾ et les représentants des divers départements intéressés assistent aux séances avec voix consultative. Le conseil peut en sus se faire assister d'autres personnes en fonction des objets qu'il aborde.⁽⁶³⁾

Périodicité

⁴ Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation et sous la présidence du conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé⁽⁷¹⁾ ou du suppléant qu'il désigne. 5 membres peuvent en tout temps réclamer la réunion extraordinaire du conseil sur la base d'un ordre du jour qu'ils proposent.⁽⁶³⁾

Art. 7 Information

¹ Chaque année, le Conseil d'Etat fournit un rapport au Grand Conseil portant notamment sur les objets suivants :

- a) l'évolution globale de l'économie du canton;
- b) les résultats de la promotion économique en général et en particulier sur l'emploi;
- c) la mise en œuvre de la loi et des mesures qu'elle prévoit.⁽⁶³⁾

² Ce rapport contient en annexe les rapports d'activité de chaque organisme d'aide aux entreprises subventionné par l'Etat.

³ Une fois par législature, le Conseil d'Etat confie à l'Université une évaluation générale de la politique de promotion économique. Le mandat de cette évaluation est élaboré en concertation avec le conseil.

⁴ Le Conseil d'Etat prend les mesures propices à assurer les bases statistiques nécessaires à l'évaluation de la promotion économique.

Chapitre III⁽⁶³⁾

Art. 8⁽⁶³⁾

[Art. 9, 10]⁽⁶³⁾

Chapitre IV Autres mesures

Art. 11 Allègements fiscaux

Principe

¹ Dans les limites de la législation fiscale, le Conseil d'Etat peut accorder des allègements fiscaux aux entreprises répondant aux critères définis dans la présente loi.

Art. 12 Terrains et immeubles à usage commercial et industriel

¹ L'Etat veille à l'existence d'une offre suffisante de terrains et immeubles à usage commercial et industriel, correspondant aux besoins prépondérants des entreprises.

² En particulier, il préserve pour le secteur industriel des terrains à prix avantageux.

³ A cette fin, il recourt aux mesures existantes découlant de la législation cantonale sur les terrains et zones industriels et les coordonne avec celles prévues par la présente loi.

Art. 13 Transfert technologique

¹ L'Etat encourage le transfert technologique entre les hautes écoles et l'économie privée, dans la perspective de favoriser l'éclosion et l'exploitation commerciale de nouveaux produits et services.

² A cette fin, il développe lui-même, ou il soutient, des instruments propres à atteindre cet objectif.

Art. 14 Formation

¹ En collaboration avec les milieux économiques concernés et les partenaires sociaux, l'Etat évalue en continu les besoins prioritaires en formation et en qualifications professionnelles exprimés par les entreprises.

² Il s'efforce de mettre en œuvre les filières de formation répondant à ces besoins.

³ Il veille particulièrement à la formation des chômeurs par le biais des mesures instituées par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, du 25 juin 1982.

Art. 15 Aides fédérales

L'Etat sollicite les aides fédérales en matière de promotion économique, de recherche et de développement et les coordonne avec les mesures prévues par la présente loi.

Chapitre V Dispositions finales et transitoires**Art. 16 Dispositions d'application**

Le Conseil d'Etat édicte les dispositions nécessaires à l'application de la présente loi.

Art. 17 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 18⁽⁶⁾ Dispositions transitoires

La participation financière à l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) est remplacée par une participation financière de montant identique, soit 1 500 000 F, à la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME).

Sommaire

SOMMAIRE	1
MOT DU PRESIDENT	2
RAPPORT D'ACTIVITE 2010	3
NOUVEAUX PARRAINS PRIVES GENILEM.....	3
ACTIVITES D'AVANT-CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT.....	3
ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRISE.....	5
MISE EN RELATION.....	6
FORMATIONS.....	6
COMMUNICATION.....	7
PERSPECTIVES.....	8
COMPTES DE L'EXERCICE 2010	9
BILAN AU 31.12.10.....	9
COMPTE DE PERTES ET PROFITS.....	11
ORGANISATION	13
MEMBRES DU CONSEIL DE GENILEM	13
MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE PROJETS (CSP)	14
ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES À FIN DÉCEMBRE 2010	15
ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES EN 2010	16
ENTREPRISES AYANT TERMINÉ EN 2010	19

Mot du Président

En été 2009, en engageant un nouveau directeur, le Conseil de Genilem Vaud/Genève a confié à celui-ci la mission de restructurer l'Association. Cette restructuration s'est concrétisée par étapes tout au long de l'exercice écoulé.

A ce titre, nombre de changements importants sont intervenus aussi bien à l'interne, dans la gestion des ressources humaines et dans les processus administratifs, qu'à l'externe, c'est à dire sur le front de nos activités. C'est à ce domaine, celui de l'accompagnement des jeunes entreprises, celui qui donne à Genilem sa spécificité, que M. Philippe Gaemperle a consacré la plus grande part de son temps, de son énergie et de ses compétences.

On mentionnera plus particulièrement la solidification du processus d'avant-création, la refonte et la relance des formations internes et externes ainsi que le renforcement du maillage des réseaux que nous mettons à disposition des créateurs d'entreprise. A cette enseigne on relèvera le succès croissant autant du Carrefour des Créateurs que du Prix HES-Genilem, deux événements qui ont désormais trouvé leurs racines dans le canton de Vaud comme celui de Genève.

Voilà qui explique les chiffres réjouissants que nous pouvons publier à propos de 2010, s'agissant de notre « core business » : 546 sollicitations nous sont parvenues ; 9 projets présentés au CSP et tous ont été admis ; 28 start-ups étaient en accompagnement à fin 2010 ; 12 entreprises sorties avec succès des trois années de coaching Genilem.

Dans le domaine de la communication, de profonds changements sont intervenus. C'est ainsi que la distribution de la revue « Créateurs » a été suspendue au profit de nouvelles publications, tant dans la forme électronique que sur support papier. Il convient de noter par ailleurs que des liens nouveaux ont été tissés avec les médias, des liens plus étroits qui expliquent l'intérêt régulier que Le Temps, Bilan, PME Magazine ou encore l'Agefi ont affiché pour nos activités et celles des entreprises accompagnées.

Les réformes engagées étaient nécessaires. Elles ne sont pourtant pas restées indolores et au cours de l'exercice 2010 la majeure partie du personnel a changé. Mais nous pouvons dire avec satisfaction que notre Association dispose aujourd'hui d'une équipe de collaborateurs solide, compétente et surtout extrêmement motivée.

C'est à elle, à l'intensité et à l'efficacité de son travail, que nous devons le résultat financier positif de l'an dernier. Un travail qui vaut à Genilem Vaud/Genève une crédibilité renforcée auprès de nos parrains, publics et privés, et qui donne à ces derniers l'assurance que nous faisons un usage optimum des ressources qu'ils mettent à notre disposition.

Pierre Kunz
Président

Rapport d'activité 2010

J'aimerais effectuer un bilan des résultats obtenus en 2010 et passer en revue les événements clés qui se sont déroulés l'an dernier.

Nouveaux parrains privés Genilem

Au chapitre des réussites, je note que **5** nouvelles entreprises ont rejoint Genilem comme nouveaux parrains, il s'agit des entreprises et personnalités suivantes :

- Les Services Industriels de Genève (SIG), représentés par Monsieur André Hurter, directeur général
- La Société Coopérative Migros Genève, représentée par Monsieur Guy Vibourel, directeur général
- Merck Serono SA, représentée par Monsieur François Naef, membre de la direction générale, et Monsieur Thomas Roztocil, directeur Relations publiques
- Naxoo 022 Télégenève SA, représentée par Monsieur Patrick Baud-Lavigne, directeur général
- Losinger Construction SA, représentée par Madame Léa Jullien, directrice marketing, et Monsieur Etienne Bléhaut, directeur général

D'autre part, **5** entreprises déjà parrains Genilem de longue date ont renouvelé leur confiance et ont signé un nouveau parrainage; il s'agit des entreprises et personnalités suivantes :

- PricewaterhouseCoopers SA, représentée par Monsieur Dominique Lustenberger, partenaire associé
- Firmenich SA, représentée par Monsieur Jean-Marc Mommer, Corporate VP HR
- de Rham & Cie SA, représentée par Monsieur Yvan De Rham, propriétaire, et Monsieur Jean-Jacques Morard, directeur de gérance
- Debiopharm SA et Debiomanagement SA, représentées par Monsieur Thierry Mauverny, directeur général

Cela me donne l'occasion de remercier chaleureusement tous les parrains de Genilem, privés, institutionnels et publics, qui nous accordent leur confiance, nous consacrent de leur temps, mettent leurs compétences et leur réseau à disposition et bien sûr nous soutiennent financièrement ; c'est grâce à leur indéfectible soutien que nous avons la possibilité d'assumer nos missions passionnantes depuis 1995, pour soutenir les créateurs d'entreprise et les mettre en relation d'affaires.

Activités d'avant-crédation et d'accompagnement

Dans le cadre de nos activités de conseil en avant-crédation, nous avons enregistré **546 sollicitations** de porteurs de projet et avons répondu à leurs demandes diverses, plus spécifiquement en prodiguant un diagnostic de leur projet ou en les orientant vers d'autres organismes partenaires en fonction de leurs besoins.

Rapport d'activités 2010

En considérant les **378 entretiens** en avant-crédation effectués par les gestionnaires, **10 sessions « Coup-de-pouce et Grill »** ont été organisées, réparties entre Genève et Lausanne afin de prodiguer à plus de **50** porteurs de projet un **diagnostic complet** et des conseils précieux en avant-crédation.

Nous avons ainsi pu identifier et **sélectionner 9 entreprises** issues de différents secteurs d'activité et elles ont toutes été acceptées par le **Comité de sélection de projet** qui s'est réuni à **4 reprises** durant l'année 2010.

La sélection Genilem 2010 a permis une nouvelle fois de mettre en avant le fort potentiel de création dans différents secteurs d'activité, représentés par différents métiers et profils d'entrepreneurs.

Nous avons également **accompagné 28 entrepreneurs** dans leur aventure de création d'entreprise ; malgré la conjoncture difficile de ces deux dernières années, **10 sociétés sur 12** qui ont terminé l'accompagnement durant l'année 2010 volent aujourd'hui de leurs propres ailes et développent leurs activités avec beaucoup d'ambition.

Entreprises qui ont terminé leur accompagnement durant l'année 2010

Entreprise	Date sélection	Canton	Secteur d'activité
Cype SA	févr.07	GE	Distribution - commerce
MELAZIC SA	févr.07	VD	Distribution - commerce
Cusmic Sàrl	févr.07	GE	Conseil - Formation
less is MORE	avr.07	GE	Conseil - Formation
NetGuardians SA	avr.07	VD	Informatique - Multimédia - Edition
Lamarque SA	juin.07	GE	Industrie
BioApply Sàrl	sept.07	VD	Distribution - commerce
Willow Services Sàrl	sept.07	GE	Conseil - Formation
Au bonheur du vin Sàrl	sept.07	GE	Distribution - commerce
Boby Sàrl	sept.07	VD	Tourisme - Sport et loisirs - Culture
Metavision Systems Sàrl	déc.07	GE	Informatique - Multimédia - Edition
Sponsorize Sàrl	déc.07	GE	Conseil - Formation

Sur les 12 entreprises du tableau ci-dessus, 1 entreprise a abandonné et une deuxième se trouve dans une posture difficile. Cela correspond à un **taux de réussite de 86%** (entreprises en vie après 3 ans), supérieur à la moyenne de 50% constatée dans notre pays.

Statistiques du taux de succès Vaud Genève, depuis 1995

Descriptif	Total
Sociétés présentées au Comité de sélection de projet	174
Sociétés qui ont été sélectionnées	147
Sociétés vivantes après 3 ans d'accompagnement	126
Sociétés vivantes à fin décembre 2010 (depuis 1995)	107
Taux de succès après 3 ans d'accompagnement	86%
Taux de succès global à fin décembre 2010 (depuis 1995)	73%

Secteurs d'activités des sollicitations en avant-crédation

Nomenclature Genilem	Total 2010
Industrie	45
Distribution - Commerce	88
Tourisme - Sport - Loisirs	70
Informatique - Multimedia - E-business	94
Social - Santé - Environnement	135
Service - Conseil - Formation	100
Biotech - Médical	4
Autres	10
Total	546

Statistiques secteur d'activité entreprises Vaud Genève, présentées au CSP, depuis 1995

Secteurs d'activité	Nombre	%
Autres	21	12%
Biotech - Médical	7	4%
Conseil - Formation	18	10%
Distribution - Commerce	20	11%
Industrie	34	20%
Informatique - Multimédia - Edition	53	30%
Social - Santé - Environnement	12	7%
Tourisme - Sport et loisirs - Culture	9	5%
Total général	174	100%

Mandat avec le service de l'emploi de l'Etat de Genève

Pour la quatrième année consécutive, nous avons collaboré avec succès avec le Service de l'emploi du canton de Genève dans le cadre du processus des mesures SAI (Soutien d'aide à l'indépendance) et avons ainsi avec d'autres partenaires (Fondetec, FAE, New Start), prodigué un **diagnostic** à plus de **60** porteurs de projets.

Encourager l'esprit d'entreprise

Dans le cadre de notre mission d'encouragement à l'esprit d'entreprise, nous avons attribué pour la deuxième année consécutive le *Prix Genilem HES-SO Genève* qui a récompensé deux candidats issus des HES genevoises. Le premier lauréat, Nicolas **Ecabert**, a reçu une entreprise clé-en-main dotée d'un capital de CHF 20'000 ainsi que la prise en charge des frais de création de la structure juridique (en l'occurrence une Sàrl) et un accompagnement gratuit de trois ans par Genilem pour son projet ecaVert. L'autre lauréate « coup de cœur du jury », **Dorothee Loustalot**, a été gratifiée d'un accompagnement par Genilem de trois ans pour son entreprise **Astérisme**. Genilem s'est également associé pour la première fois en 2010 au *Prix Strategis* à Lausanne qui récompense l'entrepreneuriat. Cette action a été bien couverte par les médias, notamment Bilan qui a largement fait référence à Genilem dans ses colonnes.

Mise en relation

Stamms Genilem

Nous avons aussi travaillé à renforcer les synergies entre les différents partenaires économiques et institutionnels. Dans ce cadre, relevons par exemple les « Stamms Genilem » organisés en 2010, l'un chez **Visilab**, parrain de longue date de Genilem, l'autre aux **Ateliers de la ville de Renens**, en collaboration avec **Lausanne-Régions et l'ECAL**. Ces deux événements ont réuni plus de **90** personnes.

Apéros des bons tuyaux

Nous avons également tenu nos premiers « apéros des bons tuyaux » qui réunissent les entreprises accompagnées et ex-accompagnées pour que celles-ci apprennent à se connaître et échangent leurs expériences et bonnes pratiques. Au total, **30 entrepreneurs se sont rencontrés** par ce biais. Cette activité de réseautage a rencontré un accueil très positif auprès des participants et nous voulons la renforcer encore l'année prochaine.

Déjeuners-parrains privés et communaux

Concernant les déjeuners parrains privés, **10 rencontres** ont été organisées conjointement avec les chambres de commerce de Vaud et de Genève. Moments exclusifs et de qualité, ils ont permis une mise en relation entre **30 parrains Genilem et 30 entrepreneurs**.

Nous avons également été invités par les communes de Vandoeuvres et de Chênes-Bougeries pour deux déjeuners parrains communaux. Ces derniers ont permis une mise en relation privilégiée entre **2 entrepreneurs et les élus communaux** des parrains publics Genilem ; une trentaine de personnalités politiques étaient présentes.

Événement VIP

C'est pour remercier nos parrains de leur précieux soutien que nous avons organisé pour la première fois en 2010 un événement VIP qui leur était exclusivement dédié. Les quarante parrains qui ont accepté l'invitation de l'*OSR* à écouter le *Boléro de Ravel*, ont largement plébiscité cette possibilité de sortir du cadre habituel. Un événement similaire a d'ailleurs été réitéré en avril 2011.

Carrefour des Créateurs

Enfin, vous avez bien sûr encore à l'esprit la réussite du Carrefour des Créateurs. Organisé en 2010 à Genève, au Forum de Meyrin, cette rencontre de créateurs d'entreprise a attiré plus de 500 personnes et ses retombées se font encore sentir. L'édition 2011 aura lieu en novembre à Beaulieu Lausanne.

Formations

Les séminaires Genilem se veulent une plateforme d'échange et de mise en relation entre les créateurs et s'articulent sous la thématique « Créer son entreprise » et « Technique de vente ».

Les séminaires sont complémentaires à la démarche d'accompagnement proposée par Genilem et sont ouverts à tout créateur en phase de démarrage.

Le cours « Créer son entreprise » a été adapté afin de permettre une plus grande interactivité avec les participants et de mettre en avant les compétences pratiques des coachs Genilem, des experts qui font partie de notre Cercle de Compétences, ainsi que les anciennes entreprises accompagnées qui livrent leurs expériences vécues et meilleures pratiques. Nous avons organisé une formation « Créer son entreprise » en automne 2010 à la CCIG. Cette nouvelle « mouture » a connu un grand succès, avec **15 participants** qui ont donné des feedbacks élogieux.

Le cours « Technique de vente », qui s'est tenu début février, a permis aux participants de définir leur « proposition unique de vente » basée sur la démarche marketing et segmentation de marché, le positionnement de leur offre, le démarchage clientèle et la négociation commerciale.

Workshops

Dans le cadre du renforcement de nos activités d'accompagnement, nous avons innové en proposant notre premier Workshop réservé exclusivement aux entrepreneurs accompagnés, ex-accompagnés et parrains. La thématique concernait la TVA européenne (livraisons de biens et de prestations de services : quelle TVA ?) et était spécialement adaptée aux entreprises qui émettent ou reçoivent des factures à destination ou en provenance d'entreprises européennes. Après une courte introduction théorique par une experte, membre de notre Cercle de Compétences (Madame Emmanuelle Piaget, LL.M. en droit européen, consultante externe, Osec, Lausanne), les **15** entrepreneurs présents ont pu travailler sur leur propre situation et trouver des réponses à leur problématique. Cet atelier s'est terminé avec un apéritif qui a permis aux participants de mieux faire connaissance et d'échanger leurs expériences.

Communication

L'année 2010 a été une année de transition pour la communication chez Genilem et elle doit être repensée. Après sept années de parution, le magazine *Créateur*, dont la dernière édition a été publiée en décembre 2010 (3 éditions sur 2010) va entamer une mutation profonde pour permettre d'adopter les moyens d'information les plus modernes. En effet, nous devons aujourd'hui offrir une communication plus efficace, spontanée et interactive. Ainsi nos entreprises accompagnées auront accès à l'information pertinente en temps réel, grâce, entre autres, aux réseaux sociaux. Nous fournirons également une vitrine appropriée à nos parrains.

Notre site internet sera entièrement repensé en 2011, avec une plus grande place réservée à tous nos partenaires. D'autre part nous allons renforcer la communication du Réseau Genilem Suisse, avec les *newsletters*, qui paraîtront dorénavant trois fois par an et seront complétées par un Rapport annuel. Nous allons également proposer aux entrepreneurs accompagnés, un soutien ponctuel grâce à l'implication de notre nouvelle responsable de la communication, Madame Soizic Romero.

Nous avons également commencé à renforcer les collaborations avec les responsables communication de nos partenaires tels que les Chambres de commerce, promotions économiques, autres organismes d'aide à la création d'entreprise, ce qui nous a permis de relayer nos activités à travers leurs canaux de communication.

Notons que malgré les difficultés rencontrées en 2010, nous avons eu de bonnes retombées

médiatiques, avec de nombreux articles dans les différents médias tels que Bilan, PME Magazine, l'Agefi ou encore Banque et Finance (cf. notre presse book 2010).

Perspectives

2010 n'a pas été une année facile, avec des attaques dans les médias, des difficultés internes et des inquiétudes liées à la crise.

Je suis pourtant déterminé à relever, avec mon équipe, tous les défis qui se présenteront à Genilem en 2011, dont j'aimerais citer les deux principaux :

- L'obligation de recentrer notre offre et d'adopter une méthodologie d'accompagnement plus rigoureuse pour faire face à la présence accrue d'acteurs sur le marché de la création d'entreprise
- le renforcement de notre système de financement : malgré une gestion rigoureuse de nos ressources, notre système de financement reste fragile ; il est donc indispensable de redoubler d'efforts pour fidéliser nos parrains actuels, en trouver des nouveaux et développer des mandats en lien avec nos missions

Il convient donc d'anticiper les besoins de demain, de renforcer notre service aux créateurs d'entreprise et de renouveler notre image. L'équipe actuelle de Genilem Vaud-Genève est compétente, ambitieuse et engagée. Notre mission n'a pas changé : dynamiser le tissu économique de la région Vaud-Genève, promouvoir l'esprit d'entreprise et soutenir les entrepreneurs sélectionnés. Nous sommes prêts à relever les défis qui nous attendent et à saisir toutes les opportunités qui se présenteront à l'avenir.

Notre force et notre différence, c'est le temps que nous offrons à nos entreprises accompagnés. Celui de nos coachs bien sûr, mais également le vôtre. Merci infiniment pour la confiance accordée et pour votre indéfectible soutien.

Philippe Gaemperle
Directeur

Comptes de l'exercice 2010

Bilan au 31.12.10

Bilan au 31 décembre	2010		2009		
	Notes	CHF	%	CHF	%
ACTIF					
Actif circulant					
Disponible					
Caisse		221		161	
BCG c/c		483'856		336'022	
		484'077	85.8	336'181	64.0
Réalisable					
Débiteurs divers	4	59'160		181'710	
Provision pour débiteurs douteux	5	-4'810		-1'800	
Impôt anticipé		265		486	
Actifs transitoires	6	25'245		3'156	
Prêt au Réseau Suisse des Centres GENILEM	7	0		5'000	
		79'860	14.2	188'552	35.9
Actif Immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Matériel, mobilier et installations		121		641	
Installations téléphoniques		1		1	
Stand pour exposition		1		1	
Informatique		1		1	
R&D Genicateurs		1		1	
		125	0.0	645	0.1
TOTAL ACTIF		564'062	100.0	525'380	100.0

Bilan au 31 décembre	2010		2009		
	Notes	CHF	%	CHF	%
PASSIF					
Fonds étrangers					
Créanciers	8	28'956		18'682	
Passifs transitoires	9	20'729		23'503	
		49'685	8.8	42'185	8.0
Fonds propres					
Réserves		419'563		439'910	
<i>Réserve pour accompagnement et développement</i>	10	365'000		365'000	
<i>Réserve pour renouvellement informatique et site Internet</i>	11	19'563		38'823	
<i>Réserve pour E- learning</i>	12	35'000		35'000	
<i>Réserve pour Prix GENILEM Entrepreneur HES</i>	13	-		1'087	
Excédent d'exploitation		94'814		43'285	
Solde reporté		44'372		111'831	
<i>Excédent / Déficit (-) de l'exercice</i>		50'442		-68'546	
		514'377	91.2	483'195	92.0
TOTAL PASSIF		564'062	100.0	525'380	100.0

Compte de Pertes et Profits

Compte de pertes et profits de l'exercice	2010		2009	
	Notes	CHF %	CHF %	
PRODUITS				
Cotisations et Subventions :				
Entreprises		333'000	298'000	
Partenaires		135'000	135'000	
Communes		210'000	210'000	
Alemni		1'500	1'500	
Subventions cantonales		356'000	356'000	
		<u>1'035'500</u>	<u>1'000'500</u>	96.1
Autres produits nets :				
Cercle de Compétences (ex-Chéquier-Créateur)		-278	-570	
Séminaires & Workshops	14	5'976	9'950	
E-Learning	15	9'211	1'200	
Mandats et formations diverses	16	26'119	26'928	
Guide du financement		0	980	
Autres produits		-60	282	
Produits financiers		958	1'789	
Produit des exercices antérieurs	17	7'799	0	
		<u>49'725</u>	<u>40'559</u>	3.9
TOTAL DES PRODUITS		<u>1'085'225</u>	<u>1'041'059</u>	100.0

Compte de pertes et profits de l'exercice		2010		2009	
	Notes	CHF	%	CHF	%
CHARGES					
Créateurs :					
Magazine "Créateurs"	18	32'322	3.0	54'137	5.2
Manifestations :					
Manifestations	19	12'286	1.1	-5'205	-0.5
Autres charges nettes :					
Réseau des Centres Genilem Suisse	20	29'148	2.7	13'875	1.3
Charges de personnel et autres charges :					
Frais de personnel	21	798'492		874'689	
Charges de locaux		68'862		57'234	
Assurances		1'306		1'345	
Charges d'administration et informatique	22	88'375		109'696	
Frais bancaires		442		473	
Dotation aux amortissements		520		2'791	
Pertes sur débiteurs et variation de la provision sur débiteurs douteux		3'010		500	
Taxe professionnelle communale		20		70	
		961'027	88.6	1'046'798	100.6
TOTAL DES CHARGES		1'034'783	95.4	1'109'605	106.6
Excédent / Déficit (-) d'exploitation de l'exercice		50'442	4.6	-68'546	-6.6

Organisation

Membres du Conseil de Genilem

- **Pierre KUNZ**, Président Genilem Vaud-Genève
- **Claudine AMSTEIN**, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie (CVCI)
- **Raphaël CONZ**, Etat de Vaud, Département de l'Economie, du Logement et du Tourisme (SELT)
- **Olivier GROMETTO**, Fédération des Entreprises Romandes Genève
- **Jacques JEANNERAT**, Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève (CCIG)
- **François KIRCHHOFF**, Banque Cantonale de Genève
- **Daniel LOEFFLER**, Etat de Genève, Département de l'économie et de la santé, Guichet pour entreprises (SPEG)
- **Pierre-Alfred PALLEY**, Banque Cantonale Vaudoise
- **Jean-François TOSETTI**, Centre Patronal

Membres du Comité de sélection de projets (CSP)

- **Armand LOMBARD**, Président, Bisange SA (GE)
- **Pierre-Olivier CHAVE**, PX Holding SA (NE)
- **Michèle COSTAFROLAZ-TISSOT**, Deloitte SA (GE)
- **Ariane DAYER**, Le Matin (VD)
- **Pierre DOMINICE**, Université de Genève (GE)
- **Stéphanie FONTUGNE**, Consultante (GE)
- **Marco FORSTER**, Ecopsis SA (VD)
- **Marc-André GLASSEY**, Mimotec SA (VS)
- **Daniel GOROSTIDI**, ELCA Informatique (VD)
- **André HURTER**, Services Industriels de Genève (GE)
- **Marcel JUFER**, EPFL (VD)
- **Paul-Henri LEVIN**, Juggers Sécurité SA (VD)
- **Philippe LEYVRAZ**, Frewitt Printing SA (FR)
- **Martin LUSTENBERGER**, DigiSens (FR)
- **Stéphane MANCO**, Démarche (VD)
- **Isabelle MONCADA**, Radio Télévision Suisse (GE)
- **Willem MUTSAERTS**, Givaudan Suisse SA (GE)
- **Laurent NEBEL**, Swisscom AG (BE)
- **Olivier REYMOND**, Gammadia SA (VD)
- **Bernard RUFİ**, KPMG SA (VD)
- **Nicola THIBAudeau**, Micro Precision Systems AG (BE)
- **Nelly WENGER**, Nelly Wenger Associates (VD)
- **Aline YAZGI**, Aéroport International de Genève (GE)

Entreprises accompagnées à fin décembre 2010


Nom de l'entreprise	Date sélection	Canton	Secteur d'activité
Jamathi Lifestyle Sàrl	févr.08	GE	Informatique - Multimédia - Edition
Odus Technologies SA	févr.08	VD	Biotech - Médical
Signa-Terre SA	juin.08	GE	Social - Santé - Environnement
Fondation Compétences Bénévoles	juin.08	VD	Social - Santé - Environnement
Alphabet Club	sept.08	GE	Conseil - Formation
TimeForYou Services Sàrl	sept.08	GE	Social - Santé - Environnement
Novacorpus International Healthcare Sàrl	déc.08	GE	Biotech - Médical
Suprêm'Salade	déc.08	GE	Distribution - Commerce
La Manufacture Horlogère de Lausanne, Olivier Randin	déc.08	VD	Industrie
CFH Centre de formation dans le domaine de l'horlogerie Sàrl	févr.09	GE	Conseil - Formation
LORELEO éditions	févr.09	GE	Informatique - Multimédia - Edition
Sparkou Sàrl	avr.09	GE	Informatique - Multimédia - Edition
Stars in the Eyes Sàrl	avr.09	GE	Tourisme - Sport et loisirs - Culture
Bustier & Co	avr.09	VD	Distribution - Commerce
Espace-Terroir Sàrl	juin.09	GE	Distribution - Commerce
fruitsfrais.ch Sàrl	juin.09	VD	Distribution - Commerce
The Oh! Company SA	juin.09	VD	Tourisme - Sport et loisirs - Culture
Emphase Sàrl	déc.09	VD	Informatique - Multimédia - Edition
NexLibris Sàrl	déc.09	GE	Informatique - Multimédia - Edition
L'asticot Sàrl	avr.10	GE	Distribution - Commerce
Abionic SA	avr.10	VD	Biotech - Médical
Biocom Energy Sàrl	avr.10	VD	Distribution - Commerce
Promaudio Sàrl	juin.10	VD	Informatique - Multimédia - Edition
DOC in the CITY	juin.10	GE	Biotech - Médical
velopass Sàrl	oct.10	VD	Distribution - Commerce
Astérisme	déc.10	GE	Distribution - Commerce
ecaVert Sàrl	déc.10	VD	Social - Santé - Environnement
L'Oiseau Bleu	déc.10	GE	Social - Santé - Environnement

Entreprises sélectionnées en 2010

Sélection du mois d'avril

 <p>L'asticot SWISS ETHICAL KIDS DESIGN</p>	Mode éthique enfant & bébé	Ligne de vêtements et accessoires éthiques pour enfants de 2 à 10 ans, qui prenne autant soin de la forme (esthétisme) que du fond (matières, fabrication).
<p>L'asticot Sàrl Genève (GE) Christie MUTUEL et Danièle MCCLELLAN info@lasticot.com www.lasticot.com</p>		
 <p>Abionic SA Lausanne (VD) Nicolas DURAND 079 753 57 66 nicolas.durand@abionic.com www.abionic.ch</p>	Technologies Biomédicales	Start-up avec un centre d'expertise se situant à l'intersection des biotechnologies, des nanotechnologies et des techniques médicales.
 <p>Biocom Energy Sàrl Yens (VD) Edouard LE BOURGEOIS 021 791 67 63 info@biocomenergy.com www.biocomenergy.com</p>	Biocombustible à base de déchets végétaux	Société spécialisée dans la valorisation de déchets végétaux développant, produisant et commercialisant des biocombustibles solides destinés aussi bien aux cheminées et poêles qu'aux barbecues.

Sélection du mois de juin

 <p>DOC in the CITY Genève (GE) Marc KAPLUN 022 789 80 00 info@docinthecity.ch</p>	Réseau médical	Plateforme d'orientation et de prise de rendez-vous médicaux à l'intention notamment des expatriés et des gens de passage à Genève.
---	----------------	---

Rapport d'activités 2010

www.docinthecity.ch



Promaudio Sàrl
Lausanne (VD)

Yann LEHMANS
021 601 01 39

info@promaudio.com

www.promaudio.com

Médias radio,
communication
audiovisuelle et
publicité

Réseau de diffusion publicitaire
audio dans les lieux publics
fortement fréquentés.

Sélection du mois d'octobre



Velopass

Lausanne (VD)

Lucas GIRARDET
021 533 10 10

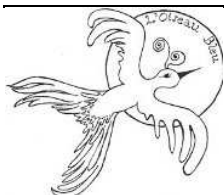
lucas.girardet@velopass.ch

www.velopass.ch

Vélos en libre
service

Réseau national de vélos en
libre-service.

Sélection du mois de décembre



L'Oiseau Bleu
Carouge (GE)

Niamh BLUNSCHI
022 301 30 40

info@l-oiseau-bleu.ch

www.l-oiseau-bleu.ch

Ateliers pour
enfants

Ateliers de créativité pour
enfants autour des contes de
fées.

Rapport d'activités 2010



ecaVert Sàrl
Bussigny-près-Lausanne (VD)
Nicolas ECABERT
078 923 05 83
info@ecavert.ch
www.ecavert.ch

Ecologie Murs végétaux.



Astérisme
Genève (GE)
Dorothée LOUSTALOT
078 860 60 81
contact@dorothee-loustalot.com
www.asterisme-bijoux.com

Bijoux Bijoux avec techniques
industrielles.

Entreprises ayant terminé en 2010

	Mode-sport	Société spécialisée dans le design, le développement et la commercialisation de chaussures de sport, de vêtements et accessoires «sportswear».
<p>Cype SA Genève (GE) Cyrille GAY 022 346 17 34 info@cypewear.com www.cypewear.com</p>		
	Recrutement	Plate-forme de recrutement d'étudiants
<p>Cusmic Sàrl Genève (GE) Michael SENN et Marcus ANDERSSON 022 548 10 40 info@cusmic.ch www.cusmic.ch</p>		
	Mode	Création et vente de t-shirts et accessoires, mais aussi cupcakes pour princesses et princes charmants d'aujourd'hui.
<p>MELAZIC SA Lausanne (VD) Soizic et Mélanie ROMERO 021 624 80 79 info@melazic.com www.melazic.com</p>		
	Consulting en art	Agence d'art consulting proposant à de futurs collectionneurs d'art une véritable palette de services. Ces derniers se déclinent en deux catégories: l'initiation à l'art et l'entretien.

Rapport d'activités 2010

<p>NetGuardians SA Yverdon (VD) Raffael MAIO et Joël WINTEREGG 078 601 72 73 079 504 98 19 www.netguardians.ch</p>	Informatique	Logiciel informatique de détection d'intrusions sur un réseau informatique.
 <p>BioApply Sàrl Gland (VD) Frederic MAUCH 022 311 88 11 info@bioapply.com www.bioapply.com</p>	Ecologie	Développement de solutions écologiques économiquement viables en alternative aux emballages plastiques à base de pétrole.
 <p>Willow Services Sàrl Genève (GE) Arev SALAMOLARD 022 901 10 04 info@willow.ch www.willow.ch</p>	Planification financière	Société de conseil global et indépendant, active dans les domaines juridiques, bancaires, de l'assurance et du soutien administratif et organisationnel.
 <p>Au Bonheur du Vin Genève (GE) Filip OPDEBEECK 022 310 79 80 info@aubonheurduvin.ch www.aubonheurduvin.ch</p>	Banque de vin	Service de garde des vins et de gestion de leur vieillissement, gestion de cave à distance via Internet, «Bourse aux crus».
 <p>Boby Sàrl Morrens (VD) Jacques ZURBUCHEN 079 212 07 01 info@boby-sledge.ch www.boby-sledge.ch</p>	Sport	Production et vente de luges.

Rapport d'activités 2010



**Metavision Systems Sàrl
Carouge (GE)**

Michaël OHAYON et Thomas
SERVETTAZ
022 301 95 50
mohayon@metavision.ch
www.metavision.ch

Communication
visuelle

Plateforme logicielle qui offre la possibilité de gérer, planifier et diffuser des informations à distance, en temps réel et de manière différenciée sur un parc d'écrans



**Sponsorize Sàrl
Chambésy (GE)**

Sebastian CHIAPPERO et Maarten DE
WINTER
022 758 07 09
info@sponsorize.ch
www.sponsorize.ch

Services

Cabinet de conseil en sponsoring, développement d'outils de pilotage, de mesure, et de calcul du R.O.I des actions sponsoring.

Lamarque SA

Société en liquidation



RAPPORT ANNUEL 2010

2010, LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE
DYNAMIQUE



JANVIER 2011

TABLE DES MATIERES

FAITS MARQUANTS EN 2010	2
Chiffres clés 2010	3
BATIR SUR 6 ANNEES D'EXPERIENCE POUR ACCELERER SON DEVELOPPEMENT	4
LES ACTIVITES D'ECLOSION EN 2010	6
Des sociétés en portefeuille entrant en phase clinique	6
Sociétés ayant pris leur envol	6
Sociétés bénéficiant du support d'Eclosion	12
Autres projets bénéficiant du support d'Eclosion	15
Investissements de fonds privés	18
RESULTATS OPERATIONNELS	19
Considérations éthiques	21
Conclusions et perspectives 2010	22
VALORISATION DU PORTEFEUILLE ECLOSION	23
Investissements 2010	24
Levée des fonds	25
STATISTIQUES CLES	26
Portefeuille de projets	26
Prix et distinctions	28

ANNEXES

Annexe I : Aspects éthiques des activités d'Eclosion en 2010

Annexe II : Liste des projets en cours au 31 décembre 2010

Annexe III : Etats financiers audités 2010

FAITS MARQUANTS EN 2010

A l'heure de changer formellement son organisation juridique, forcé par l'abandon du statut de SCR (Société de Capital Risque) en droit fédéral, Ecllosion a été contraint de développer une nouvelle structure pour continuer ses activités d'incubation et d'investissement dans des nouvelles sociétés issues des Instituts Académiques de notre région. Ecllosion se prépare à une nouvelle dynamique s'appuyant sur 6 années d'expérience et une nouvelle levée de fonds. Une nouvelle manière de mieux remplir sa mission, avec le même esprit d'entrepreneur au service de l'innovation.

2010 fut donc essentiellement marquée par le développement des sociétés issues de l'incubateur et par la finalisation de la levée de fonds. Malgré la conjoncture difficile, et les nombreuses faillites de sociétés biotech, même dans notre région, Ecllosion est fière de constater qu'aucune des sociétés issues de l'incubateur n'a du effectuer de licenciement économique en 2010.

Pour ce qui est des sociétés, GeNeuro, Melcure, Arisgen et GenKyoTex ont poursuivi leur chemin vers la clinique avec des premières études sur l'homme planifiées pour début 2011. GeNeuro et GenKyoTex ont réalisé un parcours sans faute en phase préclinique, et les quantités de médicaments requises pour une phase clinique I ont été produites et formulées selon des conditions GMP. Quant à Melcure, elle a reçu l'agrément de la commission d'éthique de l'Inselspital et le dossier est en cours d'analyse auprès de Swissmedic. D'un point de vue financier, Ecllosion et ses co-investisseurs dans GenKyoTex ont effectué un tour intermédiaire de CHF 3 Mio pour permettre à la société de préparer son entrée en clinique, et finir de négocier un round financier plus important pour asseoir de manière durable son développement futur. Arisgen a poursuivi ses travaux dans le cadre de la signature en Octobre 2009 d'une option de licence avec une grande société pharmaceutique qui devrait, au-delà d'une due diligence en cours, conduire à une licence exclusive couvrant une indication précise, ce qui procurera à cette société le financement nécessaire à sa croissance dans de bonnes conditions. Cet accord lui donnera également une visibilité importante pour convaincre investisseurs et partenaires de soutenir le développement de cette société.

Ces succès ont été récompensés par la remise de prix tels que le prix de la société suisse biotech de l'année, remis à GenKyoTex en septembre à Bâle par la « Swiss Biotech Association », ou le prix de la Jeune Industrie genevoise remis en octobre 2010 par l'POPI à Epithelix.

La levée de fonds relative à Ecllosion a requis un engagement significatif de la part de l'équipe, malgré le contexte des plus difficiles, et s'est conclu par une décision de closing en septembre. Toute la partie légale fut préparée dans les temps, conduisant à l'approbation de la SPCP Ecllosion2 par la FINMA en novembre 2010 et le transfert des activités d'investissement.

Ecllosion a en outre poursuivi sa mission de soutien de projets innovants. Plus de 40 découvertes furent évaluées cette année. Parmi celles-ci 3 ont bénéficié de validation expérimentale. 2 d'entre elles ont d'ailleurs obtenu le soutien de la CTI et ont été retenues pour un coaching approfondi. Certains d'entre elles pourraient se traduire par des lancements de nouvelles sociétés en 2011-2012.

Ainsi, au-delà d'une année riche et fort active, Ecllosion a, durant cette année, jeté les bases de son futur dans sa nouvelle structure. Un futur qui lui permettra de se concentrer sur son cœur de métier, et de renforcer les conditions de l'accompagnement de projets.

CHIFFRES CLÉS 2010

- **41** projets retenus et analysés en 2010 sur plus de **100 présentés** à Ecllosion, **2** nouveaux projets et sociétés sont en construction, **8** sociétés se développent avec le soutien d'Ecllosion.
- **59** : le nombre d'emplois directs créés à ce jour par Ecllosion et les start-ups qui en sont issues, dont **34** diplômés Master ou PhD.
- **CHF 7.5 millions** levés en 2010 par les sociétés issues d'Ecllosion afin de soutenir leur développement. Depuis 2005, Ecllosion a investi **CHF 14.8 Mio** dans les sociétés innovantes créées à Genève, auxquels s'ajoutent **CHF 17.5 millions** investis par des tiers dans ces mêmes sociétés.
- **CHF 11 millions** de dépenses cumulées de R&D en 2010 par les 5 premières sociétés lancées par Ecllosion. Ces sociétés consacrent plus de 93% de leurs ressources dans les activités de R&D.
- **3** sociétés créées par Ecllosion commencent **les tests de leurs médicaments sur l'homme** (phases cliniques) en 2011

BÂTIR SUR 6 ANNÉES D'EXPÉRIENCE POUR ACCELERER SON DEVELOPPEMENT

Si ces dernières années furent marquées par une crise de liquidités qui a touché tous les domaines de l'économie, y compris bien sur le secteur des biotechnologies, Ecllosion a continué son activité dans de bonnes conditions qui ont permis à ses sociétés de s'affirmer comme des fleurons, chacune dans son secteur d'activité, les amenant à l'entrée à la clinique.

Nous devons cette situation privilégiée à plusieurs facteurs :

La solidité des sociétés issues d'Ecllosion

Nous y reviendrons dans le détail dans le chapitre présentant chacune d'entre elles. De façon générale, ces sociétés développent une approche originale et représentent une réelle alternative aux schémas thérapeutiques utilisés à ce jour. Ecllosion ne s'intéresse pas aux innovations « me too » mais investit dans des plateformes/produits «cutting edge », ce qui ne facilite pas le travail de développement mais permet d'offrir un réel potentiel pour le patient. La Science ayant pour vocation d'enrichir la connaissance, elle produit chaque année son tribut d'innovation. Une analyse attentive des dernières nouveautés n'a pas permis de déceler des approches remettant en cause les choix d'investissement mais au contraire confortent les décisions prises ces dernières années. Les approches soutenues par Ecllosion sont d'ailleurs de mieux en mieux acceptées par les milieux académiques et financiers, ce qui justifie l'intérêt manifesté par les grands acteurs du secteur à l'égard de ces sociétés.

La confiance des investisseurs

Les plans de développement élaborés ont été suivis et les milestones fixés atteints, ce qui a permis d'asseoir la crédibilité du travail d'Ecllosion et s'est traduit par la confiance des investisseurs tant au sein de nos sociétés que de notre véhicule d'investissement. En 2010, 2 financements complémentaires ont été souscrits sous forme de prêt convertibles, l'un pour Arisgen, l'autre pour GenKyoTex par les investisseurs des précédents tours, afin de préparer les tours de financements ultérieurs démontrant ainsi leur confiance dans ces sociétés.

L'excellence de la Science régionale.

Pour ce qui est du futur, Ecllosion peut se prévaloir d'un positionnement favorable au sein du cluster biotechnologie de la région. La recherche dans le domaine des Sciences de la Vie constitue une priorité de notre région et bénéficie d'un fort soutien tant politique qu'industriel. Les innovations qui en découlent sont autant d'opportunités de valorisation.

Le niveau d'activité entrepreneuriale dépend non seulement de l'existence d'opportunités mais de notre faculté à les percevoir. La seule existence d'opportunités d'entreprendre et le fait d'en être conscient ne sont cependant pas des éléments pour être un entrepreneur. Encore faut-il avoir la capacité, c'est à dire la motivation et le savoir-faire, de concrétiser ces opportunités, ce qui est la principale vocation d'Ecllosion.

Implication dans les réseaux d'innovation et de valorisation

La crédibilité de l'équipe d'Eclosion fait qu'elle est très souvent sollicitée par les organes de valorisation et d'innovation tant helvétiques que français pour intégrer leurs comités. Ainsi l'équipe est-elle active dans le cadre du Bioinnovation Day, des journées de l'innovation des HUG, des comités de sélection de Créalys, de l'ANR, d'Inserm Transfert et des rencontres thématiques de notre région sur l'innovation. Cette contribution contribue à la notoriété d'Eclosion et lui permet d'évaluer des projets auxquels Eclosion n'aurait que difficilement accès. Cette implication permet également de renforcer nos liens avec divers organismes et régions soutenant ainsi la politique d'ouverture du Canton de Genève en particulier.

UNE SECONDE ANNEE SOUS LE REGIME LA LIAF

Confiance de l'Etat et importance du Partenariat Public-Privé (PPP)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

La réalisation des 5 premiers cycles annuels complets apporta une validation factuelle de la valeur du Partenariat Public-Privé (PPP) mis en place par Eclosion. Etat, Universités, Industrie et Investisseurs ont unis leurs forces pour convertir l'excellence de la recherche de notre région dans les sciences de la vie en valeur économique et en emplois. L'originalité de ce modèle est de réunir les forces de chacun des partenaires au service des projets d'entreprise de nos chercheurs. Des découvertes qui n'auraient pas trouvé d'application dans notre région faute de ressources sont aujourd'hui exploitées dans le Canton de Genève.

Fort de cette validation, Eclosion et l'Etat de Genève ont renouvelé en 2009 ce partenariat sous forme de LIAF, Loi sur les Indemnités et Aides Financières. 2010 fut l'occasion d'expérimenter ce nouveau régime et d'anticiper les relations contractuelles liant l'Etat de Genève et la nouvelle structure Eclosion qui débutera formellement ses activités début 2011.

Rappelons le rôle central du soutien de la part de l'Etat de Genève qui permet de financer les infrastructures et les services indispensables aux chercheurs qui tentent de valider les applications potentielles de leurs découvertes au sein de l'incubateur.

LES ACTIVITES D'ECLOSION EN 2010

DES SOCIETES ENTRANT EN PHASE CLINIQUE

La mission d'Eclosion est de réaliser une preuve de concept solide permettant de produire des résultats suffisamment convaincants pour attirer des acteurs industriels financiers ou industriels à prendre le relais et accompagner les jeunes sociétés dans leur phase de croissance. S'il y a quelques années, de nombreuses sociétés purent convaincre ces acteurs de parier sur des molécules en phase préclinique voire de « discovery », se basant sur des études conduites in vitro et in vivo, la conduite de phases cliniques est aujourd'hui largement requise pour démontrer l'innocuité et l'efficacité des nouvelles approches thérapeutiques. Durant cette année, les 4 sociétés en portefeuille ont amené leurs molécules vers cette phase déterminante qui les propulseront vers des phases de croissance importantes.

SOCIETES AYANT PRIS LEUR ENVOL



GenKyoTex est née d'une collaboration entre des groupes de recherche des Universités de Genève, de Kyoto et du Texas (d'où le nom Gen-Kyo-Tex) et s'appuie sur une approche révolutionnaire du stress oxydatif, dont les applications sont très larges, notamment le domaine des maladies dégénératives liées au

vieillessement.

Les essais cliniques démarreront au premier trimestre 2011.

La société **GenKyoTex** a franchi un cap important en cette année 2010 en conduisant avec succès la phase préclinique de sa molécule phare en anticipation de sa mise sur l'homme dès le début 2011.

La phase préclinique a principalement pour but de démontrer qu'une molécule est active et non toxique dans une fenêtre thérapeutique qui sera testée sur l'homme durant les premières phases cliniques. Aussi des études pharmacologiques et toxicologiques strictes aux normes GLP (« Good Laboratory Practices ») sur diverses espèces animales sont-elles exigées par les autorités réglementaires.

Durant cette année, des études de toxicité afin de déterminer la dose maximale pouvant être administrée ont été effectuées. Ces études, ont confirmé l'efficacité de la molécule.



Le dossier préclinique et la finalisation des rapports permettant de préparer l'Investigation Brochure (IB) en vue de la première soumission officielle auprès des autorités réglementaires ont été préparés en parallèle aux études expérimentales précédemment mentionnées.

Un design des phases cliniques I et II dans le domaine de la fibrose pulmonaire idiopathique (une indication orpheline) a été validé par une société de conseil réglementaire de développement préclinique et clinique de tout premier plan. Le choix final de la première indication ne sera pas défini qu'à la lecture des résultats pharmacologiques conduits par des groupes externes début 2011.

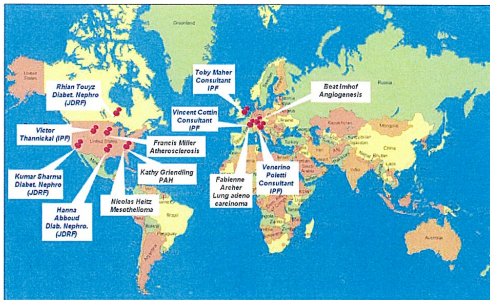
La molécule phare de GenKyoTex a obtenu le statut de « Orphan Drug Designation (ODD) » auprès de la FDA (US). Le comité d'experts pour l'Europe (EMA) a donné un avis positif pour le statut ODD en Europe et GenKyoTex est en attente de la confirmation officielle. Cette désignation permettra à la société de profiter des facilités offertes par l'Agence Européenne du Médicament dans son développement clinique.

En anticipation de la finalisation de la phase préclinique et des phases cliniques, les études relatives à l'API (Active Pharmaceutical Ingrédient) ont permis de définir la forme la plus stable du composé et ainsi de commander un premier batch de qualité clinique (GMP) de 18KG du candidat. Ce matériel a servi dans un premier temps à conduire des études de stabilité à long terme, au développement de méthodes bio analytiques, à la finalisation d'études toxico-cinétiques chez l'animal et sera utilisé en phase I.



Le potentiel tant de cette molécule que des autres classes en cours de validation vont bien au-delà de cette indication puisque des résultats prometteurs ont été démontrés dans des indications allant du cancer du rein à l'athérosclérose. GenKyoTex poursuit intensément les collaborations académiques et ses études en interne afin de préparer le développement de sa molécule dans d'autres indications. Ainsi, plusieurs professeurs de renom ont obtenu le soutien financier de la JDRF, Juvenile Diabetes Research Foundation, dans différents modèles de néphropathie diabétique, cardiomyopathie et rétinopathie qui devraient apporter les premiers résultats début 2011. Cette collaboration s'ajoute aux projets de recherche sur l'hypertension pulmonaire (collaboration nord américaine) et dans l'athérosclérose (collaboration australienne). Enfin, en interne, le groupe de pharmacologie a mis au point un modèle in vivo pour le test de la molécule dans la fibrose du rein qui confirme le potentiel réel de sa molécule phare dans plusieurs types de fibroses et l'intérêt de développer en parallèle des indications telles que l'athérosclérose.





Sur le plan de son organisation, la société qui compte aujourd'hui 15 collaborateurs s'est renforcée avec l'arrivée de son Chief Medical Officer permettant de préparer et valider le plan clinique phase 1 et 2 de la société. Philippe Wiesel, cofondateur de Genexion, bénéficie

d'une forte expérience dans le domaine clinique. En outre, la société est en cours de recrutement de son futur CEO.

GenKyoTex a également pris la décision de créer une filiale au sein de la Communauté européenne à Archamps afin de bénéficier du statut de SME, indispensable à toute jeune entreprise innovante dans le cadre de ses relations avec l'agence du médicament européen (EMA).

D'un point de vue financier, La société poursuit activement la préparation de son nouveau tour de financement et suscite l'intérêt de plusieurs capital risqueurs au niveau européen, afin de compléter le tour initié par Ecllosion et Amundi en juin 2010 avec la mise en place de prêts convertibles à hauteur de CHF3m. La Fondation d'Aide au Entreprises a également décidé de participer au prochain tour en apportant un financement complémentaire de CHF0.8m. Enfin, plusieurs sociétés pharmaceutiques ont exprimé leur intérêt.

GenKyoTex a obtenu le prix des Sciences de la Vie 2010 à Bâle, un prix décerné chaque année à une entreprise particulièrement innovante dans les sciences de la vie par la Swiss Biotech Association et BioValley Basel. Ceci est une marque de reconnaissance pour la qualité du travail et les nombreuses réalisations accomplies dans un temps record depuis ces 4 dernières années. Cette visibilité accrue est également renforcée par la publication par les équipes de GenKyoTex de 3 articles scientifiques sur ces molécules et leurs effets pharmacologiques dans des journaux de très haut niveau scientifique.





GeNeuro est une spin-off de bioMérieux créée à Genève et financée par Ecllosion. S'appuyant sur 10 années de recherche menées principalement par bioMérieux et l'INSERM, GeNeuro s'attaque à un facteur qui pourrait

être déterminant dans le développement de la sclérose en plaques (SEP), portant l'espoir de stopper la progression de cette maladie très invalidante.

Les essais cliniques démarreront au premier trimestre 2011.

Si l'année passée avait été marquée par l'engagement d'un CEO et la préparation du plan de développement préclinique, le fait marquant de 2010 fut sans conteste la validation du plan de développement préclinique par le Paul Ehrlich Institute en mars 2010.

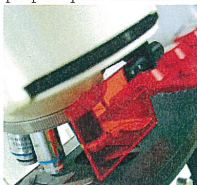
GeNeuro franchissait ainsi avec succès la première phase de sa relation avec les autorités réglementaires. La préparation du « Scientific Advice » a été l'occasion pour la société de compiler formellement les résultats obtenus lors des développements de ces trois dernières années et de présenter un dossier complet le 30 mars 2010 au Paul Ehrlich Institute à Frankfurt qui représentait l'Agence Européenne du Médicament. Cette réunion a permis de valider le plan de développement préclinique et clinique de la société et de répondre aux attentes des autorités réglementaires, notamment dans les travaux de toxicologie attendus. Le Paul Ehrlich Institute a montré à cette occasion un fort intérêt et enthousiasme pour le développement de GeNeuro dans le domaine de la sclérose en plaques et a confirmé le plan préclinique, afin de permettre au plus tôt la première injection de son anticorps sur l'homme.

Paul-Ehrlich-Institut



Les travaux de développement se sont poursuivis en parallèle de l'avancée dans le domaine réglementaire incluant la production de l'anticorps monoclonal par la génération de la Master Cell Bank.

GeNeuro a consolidé son dossier pharmacologique dans le domaine de la Sclérose en plaques par des expérimentations in-vivo et a étendu le champ d'investigation du rôle des rétrovirus endogènes à d'autres pathologies, notamment la schizophrénie de type inflammatoire ou le CIDP (ou « Guillain Barré chronique ») qui se caractérise par une démyélinisation des nerfs périphériques. GeNeuro a notamment mis en place les dernières études précliniques et analytiques en vue du dépôt formel de la demande d'autorisation



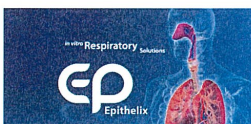
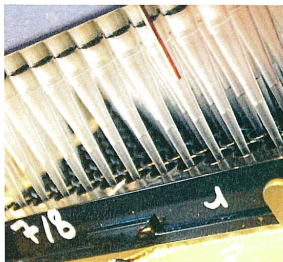
(« Investigational Brochure ») pour le premier essai clinique dans la sclérose en plaques. En particulier, une étude dose-réponse de l'anticorps thérapeutique chez l'animal a été lancée. Pour ce qui est de ses recherches sur le rôle des rétrovirus endogènes humains sur d'autres pathologies, GeNeuro a lancé ses premières études animales et épidémiologiques avec pour objectif le développement de la plateforme et le renforcement de son leadership dans le domaine des rétrovirus endogènes humains.

Aujourd'hui GeNeuro peut s'appuyer sur un test diagnostique validé basé sur une méthode PCR et poursuit le développement d'un test sérique. La mise au point des tests analytiques pour l'immunogénicité et la pharmacocinétique a été confiée à des CROs (Contract Research Organization).

En outre, GeNeuro a obtenu le statut de SME (« Small and Medium Size Enterprise ») qui lui permettra des économies substantielles de l'ordre de 80 à 90% dans le coût des soumissions réglementaires et lui ouvre la porte à des financements européens.

Un Scientific Advisory Board a été constitué durant l'été avec la participation de quatre éminents professeurs d'universités européennes et américaines, sous la présidence du Prof Hartung, Membre du Board de la Charcot Foundation. L'Advisory Board permettra de valider la stratégie de développement clinique à long terme de GeNeuro et d'augmenter sa visibilité sur la scène pharmaceutique.

D'un point de vue financier, suite à la recapitalisation intervenue en 2008 en partenariat avec l'Institut Mérieux, GeNeuro s'est développée, ses effectifs passant de 4 à 15 professionnels, apportant toutes les compétences indispensables à la mise sur l'homme du premier anticorps planifiée pour le 1^{er} trimestre 2011.



Epithelix, fondée en mars 2006 par quatre scientifiques de l'Université de Genève, est spécialisée en ingénierie tissulaire. Epithelix propose des modèles uniques in vitro d'épithélium respiratoire humain. Leur durée de vie d'une année permet désormais d'effectuer des tests de toxicité ou d'efficacité de molécules sur le long terme. Ce modèle cellulaire offre une alternative intéressante et économique vis à vis de l'expérimentation animale.

Epithelix produit et vend ces tissus humains reconstitués in vitro. Epithelix fournit aussi des services de criblage et de test de molécule à haut-débit, basés sur ses modèles cellulaires in vitro de haute-qualité, aux laboratoires de recherche ainsi qu'aux industries chimiques, cosmétiques et pharmaceutiques.

Après sa phase de démarrage chez Eclosion de 2006 à 2008, Epithelix a poursuivi en 2010 sa croissance avec 9 collaborateurs. Aux premiers clients essentiellement issus du giron universitaire se sont ralliés de nombreux acteurs industriels, intéressés par leur offre technologique, notamment dans le cadre de la réglementation européenne REACH.

La demande les a amenés à étendre leur palette de prestations et à développer de nouveaux modèles in vitro notamment dans des maladies pulmonaires telles que la mucoviscidose.



sociétés maîtrisent.

Ces succès ont conduit le Jury du Prix de la Jeune Industrie à lui décerner le prix 2010, remis par M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat Président du DARES en Octobre 2010.



Aujourd'hui Epithelix a su se positionner comme une PME dynamique fournissant des services et produits à des acteurs venant du monde entier. Son savoir-faire les place dans un positionnement idéal à l'heure où le génie tissulaire et la médecine régénérative laissent entrevoir des perspectives thérapeutiques nouvelles et requièrent des compétences que peu de

SOCIETES BENEFICIANT DU SUPPORT ECLOSION

arisGen

Lancée en octobre 2006, **arisGen** est un spin-off de l'Université de Genève qui développe des approches révolutionnaires applicables à l'administration de

peptides et de protéines thérapeutiques.

ArisGen est positionnée dans le secteur hautement compétitif du drug delivery, un marché du registre une très forte progression et qui a été évalué à près de septante milliards de Francs. Fort de ses deux voies de développement, (a) reformulation des protéines nécessitant une administration par injection et (b) amélioration des propriétés de peptides en vue d'augmenter notamment de leur biodisponibilité, ArisGen est devenu un acteur attractif pour de nombreuses sociétés.

Preuve s'il en faut, un accord majeur conclu avec une société pharmaceutique, touchant une molécule dans le domaine du diabète et qui devrait conduire, moyennant des résultats positifs



sur les derniers tests planifiés par le partenaire, à une licence exclusive de sa technologie pour une molécule précise avec à la clef un paiement upfront de plusieurs millions de Francs. Au-delà de cet apport financier qui permettra de satisfaire les

besoins requis par ArisGen pour assurer son développement, la réputation du partenaire positionnera ArisGen dans la cour des acteurs de pointe au niveau mondial dans le domaine de la formulation.

Durant cette année ArisGen a également développé son activité de reformulation en partenariat avec plusieurs industries pharmaceutiques. La Société a notamment produit des résultats très encourageants sur des peptides actifs dans les domaines urologiques et métaboliques (une hormone hypocalcémiante).

De plus ArisGen est en phase de validation d'un peptido-mimétique actif dans le domaine de la fibrose, l'aboutissement d'un programme de 2 ans conduit en partenariat l'Université de Genève. En s'appuyant sur sa technologie, ArisGen a réussi à modifier les propriétés d'un peptide pour lui assurer une stabilité suffisante pour ne pas être dégradé lors de son administration, et lui permettant de franchir la membrane cellulaire afin d'être actif de façon intracellulaire. Sa mise sur l'animal pour valider les résultats



de l'expérimentation in vitro est prévue pour début 2011 ce qui ouvrira la voie à un développement préclinique de ce peptide propriétaire.

D'un point de vue financier, Ecllosion a mis en place un prêt convertible au cours du mois de juin afin de permettre à Arisgen de finaliser les résultats de ses travaux de mise en œuvre de sa technologie sur les molécules existantes. Ce prêt a été complété en fin d'année 2010 par un investissement de CHF 0.5 million par la Fondation d'Aide aux Entreprises.

MelCure

Turning targeted Research into effective Cure

Melcure est une société de biotechnologie développant une approche originale de thérapie du

mélanome en s'appuyant sur une propriété intellectuelle issue de l'Université de Caltech.

Le mélanome, c'est le cancer de la peau qui tue toujours plus. S'il représente 4% des cancers de la peau, il est fatal dans 80% des cas car évolue rapidement au stade des métastases. Nombreux sont les mécanismes moléculaires proposés. Pourtant les schémas thérapeutiques restent les mêmes. Melcure propose une approche nouvelle qui a démontré son efficacité chez l'animal. Le défi est désormais de démontrer chez l'homme le potentiel d'un peptide spécifique à un récepteur de l'endothéline.

Ce peptide a déjà été testé sur l'homme dans une autre indication évitant ainsi à Melcure une phase préclinique onéreuse. La commission d'éthique de l'Inselspital à Berne (ou se fera l'étude clinique) a donné son accord au cours du second semestre 2010 et Melcure attend encore l'approbation des autorités réglementaires helvétiques (Swissmedic) qui devraient autoriser MelCure à tester sa nouvelle approche sur l'homme dès 2011.



2010 permet essentiellement la constitution du dossier réglementaire réalisé dans un premier temps en interne et complété par une société spécialisée dans le domaine réglementaire pour répondre aux demandes très spécifiques de l'autorité de régulation.

« Les résultats animaux sont trop beaux pour ne pas tester l'approche sur l'homme » résuma l'investigateur principal en fixant un cadre réaliste demandant un investissement initial minimal afin de tenir compte du manque de prédictivité des modèles animaux. Un avis qui fut suivi par Melcure qui voit dans cette étude exploratoire une façon de décider de la continuation de ce projet et de définir les étapes suivantes.

L'université de Caltech soutient également ce projet et a procuré une flexibilité dans l'exercice de l'option sur la propriété intellectuelle afin de donner à Melcure l'opportunité de tester le potentiel de l'approche avant de procéder au remboursement des frais de brevet encourus par cette institution.



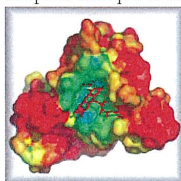
Drug Design Technologies

molécules.

Drug Design Technologies développe et met en œuvre des solutions innovantes et à faible coût pour le design par logiciel de petites

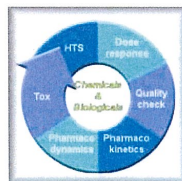
La chémo-informatique est une discipline scientifique qui a évolué dans les 10 dernières années à l'interface entre la chimie et l'informatique. Il a été constaté que, dans de nombreux domaines de la chimie, l'énorme quantité de données et d'informations produites par la recherche en chimie ne peut être traitée et analysée que par les méthodes assistées par ordinateur.

Ainsi, les méthodes ont été développées pour la construction des bases de données sur les composés chimiques et leurs réactions, pour la prédiction des propriétés physiques, chimiques et biologiques des composés et des matériaux à l'échelle de l'atome et de la molécule dans tous les secteurs de l'activité humaine, la conception des médicaments, pour élucider la structure, pour la prévision des réactions chimiques et de la conception de synthèse organique. La recherche et le développement sont essentiels en chémo-informatique d'une part pour accroître notre compréhension des phénomènes chimiques et d'autre part pour que l'industrie reste compétitive dans une économie mondiale.



La frontière entre la simulation effectuée et tout système réel est bien sûr définie par le niveau de précision requis et/ou la complexité des systèmes étudiés et les théories employées lors de la modélisation. Les propriétés recherchées peuvent être la structure (géométrie, relations entre constituants), l'énergie totale, l'énergie d'interaction, les charges, dipôles et moments multipolaires, fréquences vibrationnelles, réactivité ou autres quantités spectroscopiques, sections efficaces pour les collisions, etc.

Etape essentielle, la validation de l'approche. Drug Design Technologies, qui travaille en collaboration étroite avec de grandes sociétés pharmaceutiques, a pu le faire à travers ces mandats et ces collaborations. Un savoir-faire et des méthodes qui profitent d'ailleurs non seulement aux clients prestigieux avec qui cette start-up prometteuse collabore mais également aux sociétés installées chez Eclosion et GenKyoTex en premier chef : une preuve de plus de la valeur ajoutée collective créée par Eclosion.



AUTRES PROJETS BENEFICIANT DU SUPPORT ECLOSION

2010 fut l'occasion d'évaluer plus d'une centaine de projets à tous stades dont certains ont bénéficié de la capacité d'Eclosion à tester les concepts en vue de la consolidation d'une due diligence.

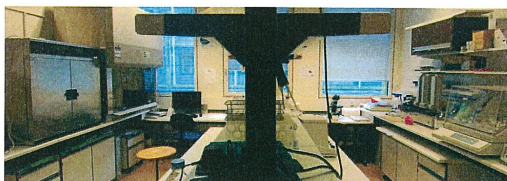
De la liste présentant les différents projets en annexe III, trois vous sont présentées ci-dessous.

i-BAC

i-BAC a rejoint Eclosion en septembre 2010. Ce projet vise au développement d'une méthode de production qui a le potentiel de révolutionner la façon de produire des vaccins. Prenons l'exemple d'un vaccin grippal.

Petit rappel : Après l'identification et l'isolement d'une nouvelle souche de virus grippal, il faut environ 5 à 6 mois pour pouvoir commencer à se fournir en vaccins homologués. Ce délai est nécessaire parce que le processus de fabrication comporte de nombreuses étapes, et que le mode de production en gros reste très traditionnel.

Dans la plupart des cas, la production de ces vaccins grippaux s'effectue sur des œufs de poule fécondés, de neuf à douze jours. Le virus vaccinal est injecté dans des milliers d'œufs, qui sont alors mis à incuber pendant deux à trois jours pendant lesquels le virus se multiplie. Le blanc d'œuf, qui contient désormais des millions de virus vaccinaux, est ensuite récolté et le virus séparé. Ce virus partiellement pur est tué en appliquant des produits chimiques. Les protéines externes sont ensuite purifiées et l'on obtient plusieurs centaines ou milliers de litres de protéines virales purifiées, les antigènes ou principe actif du vaccin. Il faut environ deux semaines pour



produire chaque lot d'antigènes et l'on peut démarrer la production de nouveaux lots à quelques jours d'intervalle. La taille des lots dépend de la quantité d'œufs que le fabricant peut se procurer, inoculer et mettre à incuber. Le rendement par œuf est un autre facteur. Quand un lot a été produit, le fabricant recommence le processus autant de fois que nécessaire pour produire les quantités.

L'approche développée par i-BAC permettrait de se passer d'œufs et de profiter de cellules d'insectes pour faire le travail.

Une approche à valider susceptible de révolutionner le mode de production des vaccins. Peu étonnant que les leaders du marché s'intéressent à cette approche. Une barrière tout de même, les convaincre de se tourner vers le futur dans un domaine très attaché aux approches traditionnelles de production.

Une nouvelle approche du diabète

Le diabète est considéré par l'OMS comme une véritable pandémie. Touchant déjà 5% de la population mondiale soit 240 millions de malades aujourd'hui, ce chiffre devrait atteindre 370 millions en 2025. La découverte de nouveaux antidiabétiques efficaces et bien tolérés représente donc un enjeu mondial de santé publique. C'est la mission de ce projet qui couvre les applications thérapeutiques et diagnostiques d'une nouvelle cible située dans les Cellules β pancréatiques capable de réguler la production d'insuline de manière glucose dépendante et de prévenir la destruction des Ilots de Langerhans.

Alors qu'une preuve de concept a déjà été effectuée, ce projet nécessite une redéfinition de la molécule lead et une évaluation de son efficacité sur le long terme, ce qui a motivé la rédaction d'un projet CTI impliquant l'université de Lausanne.

De nouvelles perspectives dans le cancer et la transplantation

Initialement décrite chez les femmes enceintes au niveau de la barrière foeto-maternelle, HLA-G est exprimée naturellement pendant la grossesse. La molécule HLA-G inhibe les mécanismes de défense principale du système immunitaire de la mère, ce qui conduit à une tolérance immunitaire entre la mère et l'enfant.

Le but de ce projet consiste à utiliser les propriétés de tolérance immunitaire des molécules HLA-G afin de les utiliser dans les pathologies où une tolérance immunitaire est requise telles que la transplantation ou dans les maladies auto-immunes (psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, etc ...).

Inversement, dans les cancers, le développement d'anticorps anti-HLA-G devrait permettre de bloquer les effets immunosuppresseurs néfastes liés à la présence anormale de molécules HLA-G. C'est le cas d'un grand nombre de cancers où ces molécules inhibent la réponse immunitaire, permettant ainsi au cancer de se développer. Le développement d'anticorps anti HLA-G devrait donc permettre de bloquer ce mécanisme favorisant le développement de cancer.

Ces 2 approches sont en cours d'évaluation.

Parmi les projets initiés fin 2009 et qui sont toujours en cours d'évaluation, notons les projets dans les domaines du Lysosome et de l'EBV

Lysosomes

Le projet vise au développement de thérapies novatrices dans le domaine des maladies touchant au lysosome. Les lysosomes peuvent être assimilés aux centrales d'épuration cellulaires. Les patients souffrant de maladies lysosomiales présentent des dysfonctionnements des enzymes situées au cœur du processus de « dépollution ». Ainsi, ces patients présentent une accumulation des déchets cellulaires qui conduisent à des perturbations du fonctionnement de ces cellules. Les traitements existants aujourd'hui pour 6 maladies lysosomiales sont basés sur l'enzymothérapie substitutive, mais les technologies de production fournissent des produits à faible rendement. Les porteurs du projet ont développé une technologie de production permettant d'obtenir pour différentes enzymes lysosomiales un ciblage élevé et ainsi de réduire les doses nécessaires.

Les premières expériences ont montré l'intérêt et la faisabilité de l'approche. De nouvelles études seront toutefois nécessaires pour démontrer la supériorité de cette approche par rapport à celles développées par les sociétés actives dans ce secteur à l'instar de Genzyme ou Shire. Le projet fut reçu par la CTI (coaching acceptance).

EBV BioTech

EBV BioTech s'intéresse aux cancers d'origine virale et plus précisément au cancer du Nasopharynx dans sa forme liée au virus d'Epstein Barr. Le porteur de projet a démontré que le virus de l'EBV intervient directement dans le développement de ces cancers via 2 oncoprotéines jouent un rôle essentiel dans l'oncogenèse. Ce projet a nécessité une restructuration et une évaluation en profondeur. Une solide équipe d'experts et de spécialistes a été constituée pour nous apporter leurs connaissances et leur expérience dans leur domaine spécifique soit MM. Ernest Feytmans pour les aspects bioinformatiques et statistiques, Michel Jolivet, spécialiste du développement diagnostique et Michel Aguet oncologue.

Avant d'envisager une approche thérapeutique, il a été décidé, de se concentrer sur une approche exclusivement diagnostic et de se concentrer sur une pré-épidémiologie qui est en cours de réalisation. Cette étude devrait permettre de prouver le lien entre le virus d'Epstein Barr et le cancer du Nasopharynx et donc de justifier un développement thérapeutique qui pourrait être envisagé grâce à l'engagement financier d'Eclosion.

Ce projet constitue un bel exemple de collaboration transnationale s'appuyant sur des compétences et des financements émanant tant de France que de Suisse. Le projet fut sélectionné dans le cadre de l'appel d'offre organisé par le CLARA (Cancéropole Lyon Auvergne, Rhône-Alpes) et par la CTI (coaching acceptance). D'autre part ce projet est le bénéficiaire du prix Eclosion 2010 (voir ci-dessous)

Sur la **quarantaine d'autres dossiers** analysés par Eclosion en 2010, 14 sont encore en cours d'évaluation et de validation auprès de la direction de l'incubateur et l'appui ponctuel d'experts indépendants. Si le potentiel et la faisabilité de la commercialisation de ces découvertes sont établis, certains pourraient entrer rapidement en phase de construction, pour un lancement envisagé en 2011-2012.

Les sociétés soutenues par Eclosion emploient près de 60 personnes à la fin 2010, la plupart basées dans les locaux de Plan-les-Ouates, mais aussi à l'UNIGE, l'EPFL et au CHUV à travers des programmes transparents mis en œuvre avec ces institutions (comme par exemple des contrats CTI). Ces sociétés présentent toutes un très fort potentiel de développement, et ont l'ambition de créer des centaines d'emplois à Genève et dans la région ces prochaines années.

INVESTISSEMENTS DE FONDS PRIVÉS

L'exercice 2010, encore plus que les années précédentes a été marquée, par une gestion financière des plus strictes en raison de l'absence de reprise de ces financements et même la disparition progressive d'acteurs traditionnels du financement d'entreprises des sciences de la vie. Toutefois, cette crise fait apparaître également de nouveaux acteurs qui complètent les financements Eclasion.

Ainsi, les sociétés soutenues par Eclasion ont levé près de CHF 7.5millions dont CHF 6.5 millions pour GenKyoTex et CHF 1million pour Arisgen.

GenKyoTex a levé CHF 3 millions auprès d'Eclasion et Amundi Private equity qui ont ainsi donné les moyens financiers à la société de poursuivre ses activités et finaliser des discussions en prévision d'un tour de montant significatif devant permettre à la société de finaliser une phase 1 et d'étendre très largement sa plateforme. Outre cet apport, GenkyoTex a obtenu au cours de l'exercice un montant de près de CHF 3.5 millions de la part de la Juvenile Diabete Research Foundation, principale organisation à but non lucratif développant et finançant des programmes de lutte contre le diabète. LA JDRF finance sous forme de subvention non dilutives trois laboratoires académiques basés aux Etats Unis (Californie) et Ottawa qui testent les molécules de GenKyoTex dans de nouveaux modèles animaux. Ces collaborations sur trois ans peuvent également aboutir à la signature de collaboration et financements complémentaires de phase 1 et 2. Enfin, GenKyoTex est en discussion avec différents investisseurs en venture capital pour apporter à la société les moyens de se développer plus fortement. Enfin, GenKyoTex a obtenu un engagement complémentaire de financement de CHF 0.8 million de la Fondation d'Aide aux Entreprises dans le cadre du tour en préparation.

Arisgen a par ailleurs finalisé le premier cofinancement externe avec la Fondation d'Aide aux Entreprises d'un montant de CHF 0.5 million auquel est venu se rajouter le prêt convertible octroyé par Eclasion pour le même montant. Ces financements doivent permettre à la société de conclure un premier accord significatif de collaboration avec une grande société pharmaceutique.

Il est important de souligner le rôle fondamental que joue Eclasion dans l'obtention de ces financements complémentaires en participant à ces différents tours. En effet, il serait pratiquement impossible à ces sociétés d'obtenir ces financements sans l'implication financière d'Eclasion.

A ce jour, les investissements privés totaux consentis dans les sociétés créées au sein d'Eclasion dépassent CHF 37.8 millions. Dans la même période, l'Etat a apporté CHF 10.4 Mio dans l'infrastructure et les services offerts aux projets et startups, obtenant un levier supérieur à 3X pour chaque Franc investi. Pour mémoire, pour financer cette période que les Américains appellent la « vallée de la mort », un rapport de 1 à 1 entre argent public et privé est considéré comme étant un succès aux USA, en France ou en Allemagne.

RESULTATS OPÉRATIONNELS

La gestion budgétaire stricte d'Eclosion se traduit pour la troisième année par un résultat légèrement positif. Les dépenses opérationnelles d'Eclosion sont séparées entre dépenses liées aux activités d'incubation et liées aux activités d'investissements.

	Réalisé 2010	Réalisé 2009
Subvention Eclosion	1'500'000	1'700'000
Autres produits	297'461	228'890
Total produits d'exploitation	1'797'461	1'928'890
Charges d'incubation courantes	(1'782'338)	(1'898'098)
Charges d'incubation exceptionnelles	-	(36'774)
Total des charges d'exploitation	(1'782'338)	(1'934'872)
Résultat des Activités d'incubation	15'123	(5'982)
Résultat des Activités d'investissement	14'138'545	11'647
Résultat avant répartition	14'153'668	5'665
Part restituable à l'Etat de Genève	(6'856)	11'647
Résultat après répartition	14'146'812	5'665

Activité d'incubation

La réduction de la subvention de l'Etat de Genève prévue conformément à la Loi sur les Aides et Indemnités Financières a conduit Eclosion à accroître ses sources de financements alternatives, parmi lesquelles les services d'hébergement et d'assistance apportés aux sociétés et le soutien financier de la CTI sur certains projets.

En outre, Eclosion a bénéficié pour la première fois du remboursement d'une partie de la créance sur une société sortie du processus Eclosion, en l'occurrence Geneuro pour un montant de CHF 74'349. Ce remboursement est une preuve de la pertinence du modèle Eclosion qui octroie aux sociétés la souplesse nécessaire pour leur permettre de rembourser ces frais en fonction de leurs développements.

Au total, la diversification des produits d'exploitation a permis de porter les produits « autres » à 16.5% des produits d'exploitation contre 6.6% en 2009.

L'optimisation de ces ressources a permis de poursuivre les investissements dans les projets qui concentrent l'essentiel des ressources, en tenant compte toutefois de la baisse de 7% des produits d'exploitation qui a conduit à un ajustement des dépenses de fonctionnement. Les charges d'exploitation ont ainsi été ramenées de CHF 1'934'872 à CHF 1'782'338.

L'essentiel de cette baisse a été reflétée par le non remplacement au cours du second semestre 2010 du poste de scientifique en charge de l'analyse amont des projets. En revanche, les frais externes de développement de projets ont été maintenus au niveau de 2009 à CHF 181'710. Les frais d'infrastructure sont en diminution en raison de la provision pour litige comptabilisée en

2009 de CHF 27'196 dans le différend opposant le bailleur à l'ensemble des locataires du CTN 14 dont Ecllosion. Les frais de fonctionnement partagés ont également été réduits de 7.8% pour ajuster les frais généraux au niveau révisé de la subvention. Enfin, les autres charges d'exploitation, composées notamment de la TVA non récupérable, sont également en baisse sur l'exercice.

	Réalisé 2010 En k CHF	Réalisé 2009 En CHF
Frais de gestion de l'incubateur	989'677	1'052'973
Frais externes de développement de projets	181'710	182'664
Frais d'infrastructure et d'équipement	413'983	442'335
Frais de fonctionnement partagés	154'282	167'342
Autres charges (hors produits divers)	42'686	52'784
Total des Charges d'incubation courantes	1'782'338	1'898'098

Activités d'investissement

La seule solution qui a pu être trouvée pour adapter Ecllosion à l'abandon par le SECO du statut de Société de Capital Risque (SCR) a été de vendre le portefeuille des participations existant à la nouvelle entité Ecllosion2 SCPC. En effet, si des mesures transitoires pour les SCR avaient initialement été envisagées par le législateur fédéral, elles ont été abandonnées et ont laissé la poignée de SCR constituées en Suisse dans une position extrêmement précaire. Les actifs d'investissement ont du être réalisés à un stade précoce, ce qui aurait pu nuire à la continuité du financement de ces sociétés.

Les effets de cette réalisation forcée ont toutefois été fortement atténués par le fait que la quasi totalité des actionnaires d'Ecllosion ont décidé de réinvestir dans la nouvelle entité, beaucoup augmentant même leur investissement pour soutenir la continuité des activités d'Ecllosion. Cela a permis une transition dans de bonnes conditions, et le retour à de solides perspectives de soutien pour le financement de la croissance de ces sociétés et de nouveaux projets.

Ces activités intègrent donc la plus value de cession du portefeuille d'investissement, les produits financiers essentiellement générés par la mise en place des prêts convertibles à l'égard de GenKyoTex et Arisgen en 2010, coûts de mise en place de la SCPC et frais d'impôt sur le capital. Le résultat de ces activités est un gain sur l'exercice de CHF 14'138'545 en raison essentiellement de la plus value générée par la vente du portefeuille d'investissement qui s'élève à CHF 14'139'484. Hors plus value, les activités d'investissement présentent un résultat à l'équilibre. L'impôt sur les sociétés est une charge en 2010 de CHF 20'000. En revanche, les frais de mise en place de la SCPC ont été divisés par 2 en 2010 à CHF 19'402 et la taxe professionnelle est restée stable à CHF 4'808. Ecllosion avait bénéficié en 2009 de l'effet exceptionnel de l'acceptation du régime de taxation de holding rétroactif en 2008 et enregistré un produit d'impôt en 2009 de CHF 57'065.

Part restituable à l'Etat de Genève

Dans le cadre de l'application de s nouvelles règles mises en œuvre pour les sociétés bénéficiant de subvention de l'Etat de Genève, 75% du bénéfice net cumulé des activités d'incubation est restituable à l'Etat de Genève au terme de la période d'application de la LIAF. Au titre des années 2009 et 2010, cette part restituable est de CHF6'856 présentée au passif du bilan.

Pour toute information complémentaire, les comptes audités d'Eclosion sont fournis en annexe du présent rapport.

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

La Loi sur le Financement des Incubateurs, les statuts d'Eclosion, et la convention signée entre l'Etat et Eclosion précisent qu'Eclosion doit respecter les plus hauts niveaux « d'éthique scientifique et médicale » tels que définis par l'Université et les HUG.

Pour vérifier le respect de ces obligations, le Professeur Werner Schlegel, Directeur de la Fondation pour Recherches Médicales (FRM) a été nommé au Conseil d'Administration d'Eclosion dès sa constitution, et a revu de manière systématique depuis 2004 chacun des projets retenus par Eclosion.

Le Professeur Schlegel a conclu, dans son rapport qui est attaché au présent document, que les considérations d'éthique économique, scientifique et médicale sont restées centrales dans l'appréciation de tout dossier soumis à Eclosion. La satisfaction de critères stricts en matière d'éthique est une condition sine qua non pour qu'un projet soit soutenu par Eclosion.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2011

Dans un environnement 2010 toujours aussi difficile pour les jeunes entreprises innovantes et notamment dans le secteur des sciences de la vie, Ecllosion a de nouveau démontré la pertinence de son business model et convaincu de nombreux investisseurs de le rejoindre au sein d'un nouveau véhicule d'investissement, Ecllosion2 SCPC. Ce nouveau véhicule était devenu indispensable suite à l'abandon par le SECO de la structure de Société de Capital Risque sous laquelle était organisée Ecllosion.

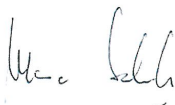
La mise en place de cette nouvelle structure permettra à Ecllosion SA de renforcer le Partenariat Public Privé en lui donnant de nouvelles ressources pour accélérer sa mission de service aux chercheurs et entrepreneurs du domaine des sciences de la vie de notre région.

2011 marquera ainsi le lancement d'Ecllosion dans sa nouvelle dynamique et profitera d'une capacité d'investissement renouvelée. 2011 sera également l'année qui verra trois sociétés entrer en phase clinique. Une illustration parfaite du rôle et du positionnement d'Ecllosion qui prend des projets émergents et leur permet de réaliser une preuve de concept solide.

Etre entrepreneur, c'est une vie faite de défis, mais surtout une vie dans laquelle chaque pas permet de construire l'avenir. L'équipe d'Ecllosion a la chance de compter sur l'appui de ses partenaires que sont l'Etat de Genève et notamment le Département des Affaires Régionales, de l'Economie et de la Santé, les Instituts Académiques et entreprises industrielles, et bien sûr nos partenaires financiers.

A tous nos sincères remerciements, car le soutien de tous renforce notre enthousiasme et notre volonté de poursuivre une mission noble et valorisante : transformer l'excellence de la recherche de notre région en valeur économique et en emplois.

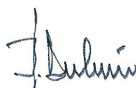
Pour la Direction d'Ecllosion



Markus G. Schriber
Président du Conseil d'Administration



Jesús Martin-García
Directeur



Benoît Dubuis
Directeur



Christophe Guichard
Directeur

VALORISATION DU PORTEFEUILLE ECLOSION

L'extinction du régime de Société de Capital Risque par le SECO en 2010, et l'impossibilité de lever de nouveaux fonds privés sous cette forme pour poursuivre la mission d'Eclosion SA, ont conduit le management d'Eclosion, en coordination avec l'Etat de Genève et ses partenaires, à séparer les activités d'incubation et d'investissement d'Eclosion. Les activités d'incubation resteront hébergées dans et conduites par Eclosion SA dont l'actionariat privé disparaîtra au seul bénéfice de l'Etat de Genève dès 2011, l'ensemble des investisseurs privés ayant accepté la cession de leurs titres Eclosion à l'Etat à l'issue de la distribution prévue en janvier 2011. Les activités d'investissement seront conduites dans le cadre d'une Société en Commandite de Placements Collectifs, véhicule créé par la Confédération Helvétique en 2006 dans le cadre de la loi sur les Placements collectifs de capitaux. Eclosion2 SCPC est la treizième SCPC approuvée par la FINMA.

Le transfert des activités d'investissements au sein d'Eclosion SCPC a donné lieu à la valorisation des titres de participations selon la méthode de l'European Venture Capital Association, seule méthodologie reconnue de façon internationale pour la valorisation de ces actifs. La méthodologie a conduit à valoriser les sociétés au dernier tour de financement effectué lorsque des tiers indépendants ont pris une participation au sein de la société et à garder la méthode du montant investi dans le cas contraire. La valorisation ainsi obtenue a toutefois été réduite par un rabais d'illiquidité pour tenir compte que ce transfert n'a pas l'ensemble des caractéristiques d'une cession à un tiers indépendant. L'application de cette méthodologie a en outre été validée par PriceWaterhouseCoopers. Au terme de ce transfert, l'ensemble du portefeuille a été cédé pour une valeur de CHF 29 millions. Cette cession s'accompagne du transfert de l'ensemble des obligations liées à ces titres, à l'exception des créances des startups dont le bénéfice reste pour Eclosion SA.

INVESTISSEMENTS 2010

Eclosion SA a financé ses investissements par étapes sur la base de milestones. Ces milestones représentent des objectifs précis que la société doit accomplir pour accéder aux financements d'Eclosion.

Société	Engagements totaux Eclosion	Capital versé au 31 décembre 2010	Prêts convertibles	Participation Eclosion	Partenaires investisseurs
GenKyoTex	CHF 5.5 Mio	CHF 4 Mio	CHF 1.5 Mio	43.5%	Amundi Private Equity FAE
GeNeuro	CHF 5 Mio	CHF 5.0 Mio	-	61%	Institut Mérieux, bioMérieux
ArisGen	CHF 3.5 Mio	CHF 3.0 Mio	CHF 0.5 Mio	73.7 %	FAE
Melcure	CHF 0.75 Mio	CHF 0.75 Mio	-	51%	-
Eclosion Innovation	CHF 0.1 Mio	CHF 0.05 Mio	-	100%	-

Eclosion a la plupart du temps une participation majoritaire dans le capital de ces start-ups, qui reflète l'importance du support humain et financier consenti, tout en laissant une large place (le plus souvent supérieure à la moyenne de l'industrie) à la participation financière et à la motivation des fondateurs et des employés clés de la Société.

L'utilisation de « milestones » est particulièrement importante pour Eclosion, car elle permet de focaliser les petites équipes de ces start-ups sur les éléments essentiels à leur réussite. Le fait d'avoir établi ensemble les critères sur lesquels est basé la continuité du financement, et donc de la start-up, est une précaution indispensable contre la dispersion des efforts dont les chercheurs sont souvent victimes au démarrage de leur société. Les « milestones » permettent aussi de maîtriser le risque, en ne consentant des investissements que si les progrès accomplis le justifient.

2010 a été l'occasion pour Eclosion SA de mettre en place des prêts convertibles au lieu de financement direct par prise de participation de façon à mieux gérer la souplesse requise pour l'arrivée de co-investisseurs. Ainsi, Eclosion a mis en place des prêts convertibles pour GenKyoTex et Arisgen SA d'une valeur totale de CHF 2 millions.

D'autres sociétés sont en cours de construction à fin décembre 2010. Certaines de ces sociétés sont aujourd'hui proches d'atteindre le stade de preuve de concept pour qu'Eclosion envisage les investissements en capital nécessaires à leur lancement.

LEVÉE DES FONDS

Le total des capitaux levés par Ecllosion SA en 2005 se monte à CHF 15 Mio. A la fin Octobre 2010, Ecllosion a utilisé l'intégralité de sa capacité d'investissement, nécessitant de reconstituer un nouveau fonds d'investissement.

L'activité de levée de fonds a été particulièrement intense en 2010 et Ecllosion a dépassé au cours du second semestre le montant de CHF 42 millions fixé pour la création de la SCPC. Ainsi, la SCPC a été formellement approuvée par la FINMA et officiellement enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés en novembre 2010.

La reconstitution de la capacité d'investissement de démarrage permettra de lancer de nouvelles sociétés à partir de 2011 et d'accompagner les sociétés créées et financées par Ecllosion dans leurs développements.

STATISTIQUES CLÉS

L'évaluation de projets et la construction de start-ups continue de manière très intense. Nos efforts permettent de tester, valider et maximiser les chances de succès des projets les plus prometteurs, en nous appuyant sur nos partenaires industriels, académiques, cliniques et réglementaires. Cette phase de véritable « construction » se confirme comme une des principales forces d'Eclosion, en mettant en place dès le départ des plans de développement réalistes et viables.

PORTEFEUILLE DE PROJETS

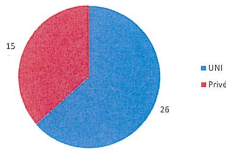
En 2010, Eclosion a traité un total de 41 nouveaux dossiers, dont

- 33 ont dû être réorientés sur d'autres options que la création d'une start-up, au moins à court terme,
- 5 ont été évalués, le premier pas du processus, qui consiste à valider l'approche scientifique et aider l'entrepreneur à structurer et documenter le potentiel et ses ambitions par rapport à sa technologie,
- 5 sont actuellement « en construction » (dont 2 arrivés fin 2009), où les chercheurs, Eclosion et son réseau, confirmant le potentiel scientifique et de marché de ces projets, cherchent à réunir les conditions nécessaires au succès d'une telle entreprise. Ces efforts consistent à :
 - Valider les hypothèses de travail à travers un complément d'expériences effectuées en partenariat avec des membres du réseau d'Eclosion,
 - Consolider le plan de développement / le portefeuille de produits en apportant d'autres savoir-faire complémentaires à celui des entrepreneurs,
 - Assembler / consolider le portefeuille de propriété intellectuelle pour que la société ait une chance dans son positionnement compétitif.

Il faut noter qu'Eclosion peut s'occuper de tous ces projets parce que l'Etat finance l'infrastructure et les services nécessaires. Eclosion ouvre une porte pour les chercheurs qui veulent valider le potentiel économique de leurs innovations ; car dans le domaine des sciences de la vie, il est impossible d'apporter une aide appropriée sans les laboratoires et les services spécialisés que peut fournir Eclosion.

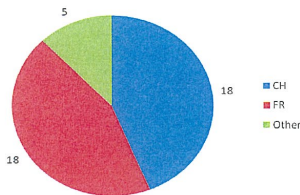
La provenance académique des startups est largement dominée par les grands Instituts Académiques de l'arc lémanique, constituant plus des deux tiers des projets analysés en 2010. Les relations établies avec les institutions de transfert de technologie en France a permis à Eclosion d'être invité à participer à l'analyse de nombreux projets et d'établir Eclosion comme un partenaire stratégique dans la valorisation de technologie académique.

Provenance institutionnelle des projets



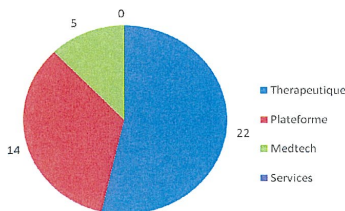
La provenance institutionnelle des projets en 2010 reflète la prééminence des projets issus des Instituts Académiques de la région Lyon-Berne avec au cœur les instituts de la Suisse Romande. Ecllosion possède également d'excellentes relations avec les groupes académiques français de la région Rhône-Alpes ainsi que plusieurs groupes basés sur Paris et dans certaines grandes capitales régionales françaises. Ecllosion reçoit également des projets issus d'entrepreneurs et de chercheurs du privé dont l'ambition est de créer leur propre société à partir de leurs travaux de recherche.

Provenance géographique des projets



La démarche proactive d'Ecllosion au sein des institutions académiques et avec les centres de transfert de technologie de la région continue de générer de nouvelles opportunités d'encadrement pouvant déboucher sur la création de start-ups. Ecllosion s'impose chaque année comme un acteur particulièrement apprécié dans la valorisation des projets pour les porteurs de projets de la région Rhône-Alpes et continue d'être sollicité pour l'évaluation et le développement de technologies prometteuses.

Typologie des projets



Les projets biotech thérapeutiques et de plateforme représentent la majorité des projets revus, aux côtés des projets medtech.

PRIX ET DISTINCTIONS

3 prix ont honoré des projets et compagnies issues d'Eclosion.

Genkyotex reçoit le Life Sciences Prize 2010

Le prix de CHF 10'000 a été décerné le 23 septembre 2010 pour la septième fois sous le patronage de l'Association Swiss Biotech et BioValley de Bâle. Ce prix annuel est attribué à une jeune entreprise suisses dans le domaine du Biotech, Pharma et Medtech par une collégè d'experts comprenant des représentants de BioMedinvest, Novartis Venture Funds, et Varuma Incubateur Venture.



Afin de relever la valeur de ce prix, rappelons que les précédents récipiendaires furent : ENDOSENSE, Meyrin (2009) EyeSense AG, Basel (2008), Pevion Biotech AG, Ittigen (2007), GlycoVaxyn AG, Schlieren (2006), mondoBIOTECH AG, Stans (2005) and ESBATech AG, Schlieren (2004).

EBV Biotech reçoit le prix Eclosion/bioinnovation day 2010



A l'occasion du BioInnovation Day 2010 qui a eu lieu au CHUV le 2 novembre, un collégè d'experts indépendants a décerné le Prix Eclosion 2010 au projet EBV Biotech.

La recherche honorée par le prix 2010 fut présentée par le Prof. Tadamasu Ooka qui a montré qu'au moins deux oncoprotéines codées par l'EBV (le virus d'Epstein Barr), nommées LMP1 et BARF1, jouent un rôle essentiel dans l'oncogénèse des cellules cibles. En effet, ces deux oncoprotéines sont exprimées dans les biopsies tumorales des patients et sont capables de transformer des cellules saines en cellules cancéreuses in vitro, ce qui a été découvert par cette équipe (Wei and Ooka, 1989, EMBO) et a fait l'objet d'un dépôt de brevet.



Le Prix Ecllosion assure à ses lauréats une évaluation approfondie de leur projet et le soutient professionnel d'Ecllosion pour en amorcer la concrétisation, à l'image du lauréat du Prix Ecllosion 2006, le Dr. Paolo Botti, qui a pu créer son entreprise ArisGen.

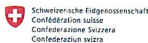
Le jury ayant statué sur ce prix est composé de personnalités du monde Médical, biotech, et réglementaire. Il s'agit des Prof. Michel Glauser, Prof. Robert Gurny, Prof. Ann Kato, Dr. Kamel Besseghir, Dr. Jean-Yves LeCotonnac. Le jury reconnu le potentiel de la nouvelle approche proposée s'appuyant sur de 20 ans de recherche conduite par le Prof. Ooka qui est l'auteur de plus de 170 publications dans ce domaine, et le bénéficie pour ce projet de l'encadrement d'Ecllosion.

Epithelix reçoit le prix de la Jeune entreprise de la CCIG



Après avoir été honoré par le prix Red Herring Europe en 2009, Epithelix a reçu le prix de la jeune entreprise décerné par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, et vient récompenser l'innovation et le charisme de l'équipe.

Deux projets intégrés en 2010 dans le cadre du programme CTI Start-up



Le programme CTI Start-up est un processus de soutien à l'innovation qui s'effectue en trois phases, dont le premier est le coaching acceptance qui permet aux entrepreneurs de bénéficier du réseau CTI Start-up, des conseils d'experts et de services notamment en matière de propriété intellectuelle.

En 2010 deux projets ont été introduits dans ce processus : NanomedSyn et EBV Biotech qui furent toutes 2 reçues en juillet 2010.

JANVIER 2011



RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010



Message du Président du Conseil de fondation



Cinq ans déjà que sous l'impulsion du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé du canton de Genève, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans, la Fondation Start-Pme et l'organisme d'aide aux petites et moyennes industries, se sont regroupés en une seule entité : la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), également connue aujourd'hui sous l'acronyme « Financer Autrement les Entreprises ».

Même si ces trois organismes poursuivaient un but identique, à savoir l'aide au financement des entreprises, le défi était de taille.

En premier lieu parce qu'un rapprochement d'entités qui s'adressaient à des domaines d'activité aussi variés et différents que le petit commerce de proximité ou l'industrie de pointe, en passant par la création de nouvelles sociétés, ne tombait pas sous l'évidence. Mais aussi parce qu'une fusion, que ce soit dans le domaine public ou privé, nécessite du courage, un esprit entrepreneurial et une forte capacité fédératrice de la part de ses acteurs.

Le résultat a sans aucun doute dépassé les attentes. Avec aujourd'hui onze collaboratrices et collaborateurs, la Fondation d'aide aux entreprises traite chaque année plus de 100 dossiers, accompagne quelques 60 entreprises et accorde plus de 20 millions de francs d'aides financières. Elle a ainsi participé, depuis son origine, à la création ou au maintien de plus de 2'100 postes de travail.

Ce dernier chiffre a d'autant plus d'importance que la Fondation d'aide aux entreprises intervient surtout en faveur de petites structures, telles que des petits commerces et restaurants, des sous-traitants spécialisés dans des domaines de la haute technologie ou des Start up innovantes, entreprises qui toutes contribuent à l'attractivité de Genève tant au niveau de sa qualité de vie que de sa dynamique économique, mais qui rencontrent souvent des difficultés à accéder au financement du fait de leur petite taille.

Ainsi la Fondation d'aide aux entreprises, aux côtés des instituts traditionnels de financement, contribue au développement de Genève.

Innovante et créative, dotée de moyens adaptés, la FAE favorise non seulement l'accès au financement d'entreprises existantes, mais facilite aussi leur transmission et offre des solutions concrètes aux entreprises qui rencontrent des difficultés passagères pour leur permettre de se redresser. Enfin, elle rétablit aussi une égalité des chances pour accéder au financement en permettant à de jeunes entrepreneurs sans fortune de créer leur propre société.

En bref, elle poursuit l'objectif prioritaire de créer ou maintenir des emplois même en période de crise économique.

C'est ici l'occasion de rappeler que le tissu économique genevois est principalement composé de petites entreprises beaucoup plus sensibles aux ralentissements conjoncturels, avec une plus forte inertie à se redresser.

Ainsi, si l'industrie du luxe et de la finance ont rebondi sans difficulté au sortir de la dernière crise, il n'en va certainement pas de même pour de très nombreux sous-traitants, industriels ou commerçants. C'est pourquoi l'effort consenti au niveau des moyens accordés à la Fondation d'aide aux entreprises pour faire face à la crise économique de 2009, doit être maintenu et soutenu.

Pour conclure, le bilan intermédiaire qui vous est commenté dans le présent rapport est très réjouissant. Il démontre la justesse des visions politiques mises en œuvre et traduit aussi la qualité du travail fourni par les équipes en charge de traiter les dossiers.

Nos remerciements vont ainsi aux conseillères et conseillers d'Etat, aux députées et députés, aux établissements bancaires, aux membres de la CRC-PME, aux autres organismes genevois d'aide aux entreprises et à tous ceux qui, en témoignant de leur confiance, nous ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Pour le Conseil de fondation,



Philippe Lathion
Président

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent l'année 2010 représente le quatrième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu le CRC-PME en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'Etat de Genève détient une part sociale au sein de la CRC-PME de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35%, permettant de nouveaux cautionnements de la part de la CRC-PME au-delà de la limite initiale. L'Etat de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35% non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant proposés par le Grand Conseil.

Membres du Conseil de fondation :

Président **M. Philippe Lathion**, Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA

Vice-Présidente **Me Christine Sayegh**, Avocate au barreau de Genève

Membres **Mme Emanuela Dose Sarfatis**, Département des affaires régionales,
de l'économie et de la Santé (DARES) (*)

M. Bernard Girod, Membre du Conseil de fondation de l'OPI,
Office de Promotion des Industries et des Technologies

M. Olivier Grometto, Fédération des entreprises romandes, Genève (*)

M. Erwin Meyer, Directeur général de banque retraité, Genève

M. Andrés November, Professeur honoraire, Genève

M. Jacques Robert, Syndicat Unia-GE, Genève

M. Laurent Terlinchamp, Président de la Société des cafetiers restaurateurs
et hôteliers de Genève (*)

(*) également représentants
de la FAE au Conseil

M. Olivier Terrettaz, Economiste d'entreprises, Genève

d'administration de la CRC-PME

M. Charles Seydoux, Entrepreneur, Genève

II. Direction et collaborateurs

La direction se compose de deux directeurs :

M. Serge Nouara, chargé de l'opérationnel, de l'administration et des finances

M. Jean Métrailler, chargé de la qualité

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2010 se montait à 10 postes de travail.

III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.
4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Elle permet également l'obtention de limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par la CRC-PME, pour lequel la Confédération assume 65% du risque.

IV. Rapport d'activité de la Direction



2005-2010 : 5 années :

La Fondation d'aide aux entreprises est le fruit de la législature 2005-2009 du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) qui souhaitait mettre l'accent sur la promotion écono-

mique endogène en apportant une solution subsidiaire aux sources de financement traditionnelles à nos PME localisées dans le canton de Genève. Le 1^{er} décembre 2005, le Grand Conseil a voté la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) avalisant la création de la FAE.

Nouvelle identité :

Au printemps 2010, il nous a semblé nécessaire d'élargir l'acronyme FAE sous une nouvelle identité « Financer Autrement les Entreprises » dont la terminologie reflète l'éventail de prestations mis à disposition des entreprises. Jusque là trop considérée comme une aide aux situations difficiles, la FAE devait faire face à des sollicitations tardives avec peu de chances de retour à meilleure fortune. Elle est désormais perçue comme l'entité cantonale capable d'offrir des alternatives financières aux projets viables, grâce à la réunion de ses différents champs de compétence et d'intervention.

Dans ce sens, un nouveau logo, un nouveau site internet et différents supports sont désormais à disposition.

Communication :

Parallèlement, la Fondation a développé en 2010 une attitude proactive auprès des partenaires sans qui rien ne serait possible et sans qui un grand nombre de PME n'aurait tout simplement jamais pu voir le jour, ni se développer ou encore se redresser :

- Les banques avec des rencontres périodiques et parmi lesquelles certaines nous ont intégrés au plan de formation annuel des collaborateurs,

- Les associations professionnelles et notamment l'une d'entre elles qui nous a accueillis pour notre séminaire d'automne,
- Les communes qui ont fait l'objet de présentations de notre activité en partenariat avec le Service de la promotion économique de Genève,
- Une information auprès de la Chambre des fiduciaires,
- Une conférence de presse concernant l'activité 2009,
- Partenaire aux cours des cafetiers restaurateurs,
- L'anniversaire des 5 ans de la FAE dans les locaux d'une association professionnelle,
- La participation au salon Carrefour des Créateurs au titre de conférencier sur le thème du financement aux entreprises,
- Diverses sollicitations de la presse locale avec une vingtaine d'articles durant l'année, une émission sur YesFm, 4 reportages télévisés.

Organisation :

Sur la base de l'élaboration et l'approbation par le Conseil de fondation d'une **cartographie des risques identifiés**, tous les dossiers sous gestion font l'objet d'une **révision annuelle** approfondie sur la base d'éléments récents de l'entreprise accompagnée, afin de **définir et d'actualiser un taux de provision pour risque sur l'engagement FAE jusqu'au** terme du contrat et ce, conformément aux normes établies par le Conseil de fondation.

Ainsi, tous les **supports de traçabilité et de processus ont également pu être informatisés et adaptés à la plateforme de données CITRIX**, référent du système de cautionnement fédéral.

Cet outil permet également d'optimiser le suivi grâce à une saisie mensuelle de la position de tous les crédits cautionnés.

Parallèlement, la **mise en place d'un système de contrôle interne (SCI)** a été finalisée durant l'exercice 2010 conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995 (LSGAF).

Renforcement des moyens :

Grâce à la dotation supplémentaire de CHF 40 Mio accordée par l'Etat de Genève au cours du second trimestre 2009, la FAE a connu une augmentation considérable de son activité en regard de celle développée les années précédentes, à savoir :

	2006 à 2008	Dès second semestre 2009
Engagements accordés/an	CHF 4.4 Mio en 2006 CHF 13 Mio en 2008	CHF 20 Mio
Avances de liquidités accordées	Néant	CHF 2 Mio
Encours des participations	CHF 1.2 Mio à fin 2008	CHF 3.2 Mio fin 2009 CHF 6.7 Mio fin 2010
Financements accordés mandats/an	Néant	CHF 199'000.00 en 2009 CHF 240'000.00 en 2010
Solde sous gestion (dont CRC-PME)	CHF 23.5 Mio au 31.12.2009	CHF 28.5 Mio au 31.12.2010 (dont participations CHF 6.7 Mio)
Emplois créés ou maintenus/an	250 en moyenne	800
Sociétés accompagnées/an	40 en moyenne	60 en moyenne

Effectif et évolution :

La FAE a progressivement complété son effectif, de 3 personnes lors de son démarrage opérationnel en juillet 2006, à 10 postes de travail. Les 3 gestionnaires de crédits répondent aux 300 sollicitations annuelles pour un premier entretien préalable et, chacun a la responsabilité du suivi de 47 entreprises déjà accompagnées.

Contrat de prestations :

Conformément à la Loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de Genève, par la voie du DARES, a mis en place des processus de collaboration dynamiques dont le contrat de prestations est le garant. Celui-ci a pour but de déterminer les objectifs visés par l'indemnité, préciser le montant et l'affectation de l'indemnité, définir les prestations offertes par la FAE ainsi que les conditions de modification, fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Il résulte des différents rapports de la commission de suivi du contrat de prestations que les objectifs fixés à la FAE ont tous été atteints, voire dépassés.

Activité du conseil de fondation et séminaires :

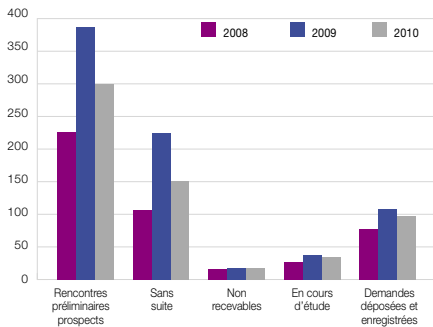
Le Conseil de fondation s'est réuni 17 fois durant l'exercice 2010 pour se déterminer sur les demandes de soutien déposées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille, suivre la gestion de la Fondation.

Deux journées de séminaire ont été consacrées à l'appréciation des mesures de lutte contre la crise ayant donné lieu à la Loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises du 15 mai 2009, à une réflexion concernant la communication de la FAE sur l'étendue de ses prestations aux PME, au renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012 à 2015, à la stratégie de la Fondation en rapport avec les activités innovantes et à apporter les modifications utiles au règlement de la Fondation tout en respectant le cadre de la loi.

Pour la Direction,

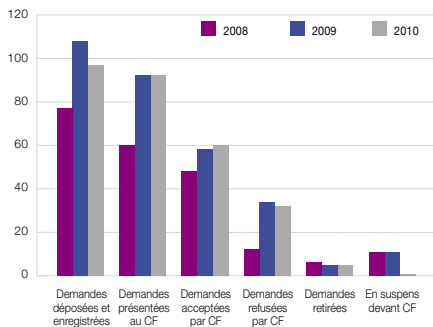


Serge Nouara
Directeur



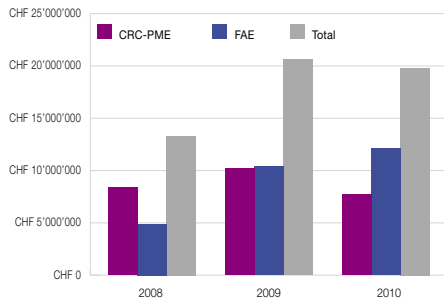
ACTIVITE FAE 2008 - 2009 - 2010

La FAE a recensé 300 rencontres préliminaires prospects en 2010, dans la continuité des 387 relevées en 2009. Ces chiffres succèdent aux 226 contacts respectivement enregistrés en 2007 puis en 2008, et font suite à l'action de lutte contre la crise développée par le DARES : Dotation d'une enveloppe complémentaire de CHF 40 Mio pour augmenter la capacité des prestations de cautionnement et participation de CHF 2 Mio à CHF 4 Mio par dossier ou encore lancement du financement des besoins de trésorerie sous forme d'avance de liquidités contre cessions de factures. Si les solutions alternatives conseillées par la FAE et la situation économique justifient le nombre croissant de demandes qui n'ont pas donné suite, cette initiative de soutien aura permis d'enregistrer formellement près de 100 demandes/an depuis 2 ans contre 53 en 2007 et 77 en 2008.



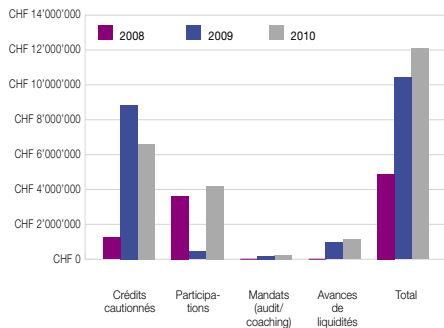
Demands CRC-PME / FAE déposées et enregistrées 2008 - 2009 - 2010

Comme en 2009, le taux d'acceptation des demandes se stabilise à 64 % contre 80 % en 2008 suite à l'évolution du nombre de dossiers difficiles générés par la conjoncture économique, ainsi qu'aux solutions subsidiaires proposées par la FAE aux dirigeants. Malgré un taux d'acceptation en recul, l'augmentation du volume de demandes générée par les mesures de renforcement accordées à la FAE permet à la fondation de soutenir près de 60 entreprises par an depuis 2 ans contre 34 en 2007 et 48 en 2008. Ainsi, ce sont 225 **entreprises** qui ont été accompagnées depuis le démarrage opérationnel, le 1^{er} juillet 2006, jusqu'au au 31 décembre 2010.



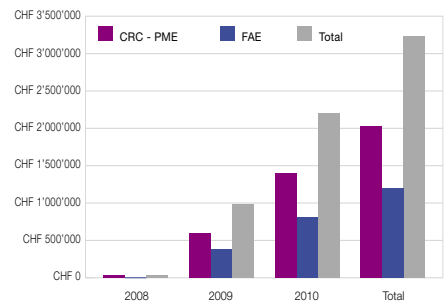
Engagements accordés CRC-PME / FAE 2008 - 2009 - 2010

Les engagements annuels accordés par la CRC-PME et la FAE atteignent désormais CHF 20 Mio/an depuis 2009 contre une moyenne de CHF 13 Mio les années précédentes. Il convient également de noter qu'une partie des demandes de financement de trésorerie jusque là assurées par le cautionnement de la CRC-PME, est désormais réalisée par la nouvelle prestation d'avance de liquidités proposée par la FAE, expliquant ainsi la variation de CHF 10.2 Mio en 2009 à CHF 7.7 Mio sur 2010. Si cette évolution justifie en contrepartie et partiellement l'augmentation des engagements accordés par la FAE (+12% entre 2009 et 2010), il faut relever une activité soutenue de la prestation de prise de participations.



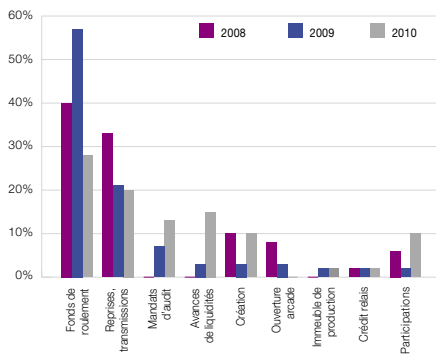
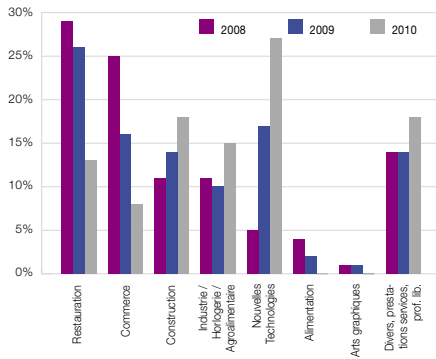
Engagements donnés par la FAE 2008 - 2009 - 2010

Concernant le détail des engagements accordés par la FAE et leur progression totale sur chacune des 3 dernières années, il se caractérise par un recul des cautionnements de crédit de trésorerie au profit de la nouvelle prestation d'avance de liquidités contre cession de factures, ainsi que par une forte progression des prises de participations notamment dans le domaine des activités innovantes où la FAE est aujourd'hui actionnaire minoritaire dans 8 sociétés, ce qui représente un montant moyen de CHF 914'000 environ investis par entreprise.



Pertes FAE cumulées depuis l'origine

Les montants des pertes constatées depuis la création de la FAE représentent aujourd'hui 5 % des montants accordés depuis l'origine et ne concernent que les cautionnements. Outre une gestion préventive des risques, la FAE s'attache à suivre activement ses clients de manière à anticiper les conséquences des aléas de l'entreprise.

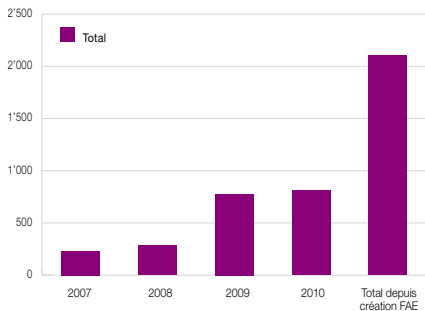


Prestations accordées CRC-PME / FAE par secteur d'activité 2008 - 2009 - 2010

Avec 13 dossiers soutenus en 2010 contre 24 en 2009, le commerce de détail et la restauration ont été directement touchés par le ralentissement économique. Parallèlement, la nouvelle prestation d'avance de trésorerie contre cession de factures, le cautionnement de leasing de biens d'équipement et la pertinence des prises de participation auront permis de renforcer le rôle de la FAE dans les secteurs de la construction, de l'industrie, des nouvelles technologies et dans les activités de prestations de services (école, fiduciaire, placement de personnel, esthétique, etc.).

Demandes CRC-PME / FAE par objet 2008 - 2009 - 2010

L'augmentation des demandes de financement de trésorerie sous forme d'avances de liquidités (CHF 1.1 Mio du 1^{er} au 31.12.2010) a entraîné un recul des cautionnements des limites de crédit destinées à financer le fonds de roulement. L'augmentation du nombre de financements de mandats d'audit et coaching (8 au 31.12.2010 contre 4 en 2009), notamment sur des missions de valorisation d'entreprises, analyses de marché ou de produits, traduit le rôle de la FAE dans le financement d'opérations de transmission d'entreprises.



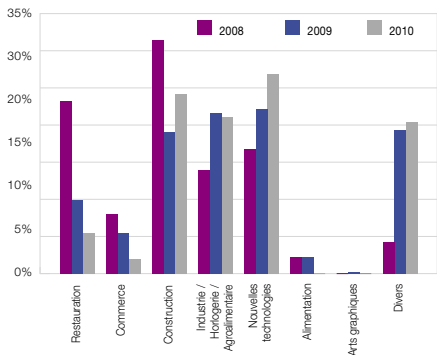
Nombre d'emplois créés et/ou maintenus CRC-PME / FAE

Avec 808 emplois **directs**, créés ou maintenus en 2010, la FAE renforce sa vocation de soutien à l'emploi puisque le total atteint aujourd'hui **2'103 postes de travail** depuis le démarrage opérationnel de notre institution le 1^{er} juillet 2006, ce qui correspond à un effectif moyen de 9.35 collaborateurs par entreprise accompagnée.



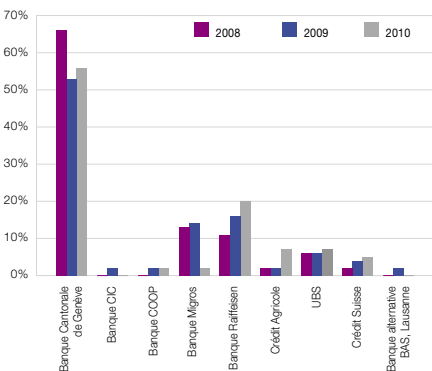
Montant moyen accepté par emploi créé ou maintenu

La FAE s'attache à optimiser la pertinence de son soutien, avec un montant moyen accepté par emploi créé ou maintenu qui est aujourd'hui stabilisé à CHF 25'000 environ contre près de CHF 55'000 il y a 5 ans.



Nombre d'emplois CRC-PME / FAE par secteur d'activité 2008 - 2009 - 2010

La FAE a développé ses interventions dans les secteurs d'activité générateurs d'emplois tels que la construction (196 emplois en 2010 contre 149 en 2009), l'industrie (170 postes de travail sur chacune des 2 dernières années) et les biotechnologies (217 personnes cette année pour 174 sur l'exercice 2009).



Cautionnement CRC-PME / FAE par banque partenaire 2008 - 2009 - 2010

Les banques de proximité s'appuient sur la FAE, notamment la Banque Cantonale de Genève qui représente plus de la moitié des interventions de notre institution. Les autres établissements bancaires représentant chacun entre 10 et 20 % de nos soutiens.



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises - Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de la *Fondation d'aide aux entreprises* ci-joints constitués du bilan, du compte de fonctionnement et de l'annexe aux comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques », à la loi et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2010 sur le poste "Participations FAE" de CHF 5'942'110 un risque avéré de CHF 4'142'491 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de fondation.

Nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, étant précisé que son approbation formelle par le Conseil de fondation interviendra dans le courant de l'année 2011.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 février 2011

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, annexe aux comptes annuels).

**Solde au
31.12.2010**

**Solde au
31.12.2009**

ACTIF

Caisse	1'426.80	898.70
BCGE Compte no A 3273.23.41	67.40	76.15
BCGE R 3299.30.83 gar loyer	14'159.40	14'131.15
Total avoirs en banque	14'226.80	14'207.30
Etat de Genève compte courant	24'293'896.38	47'435'635.75
Etat de Genève Capital dotation	0.00	-20'000'000.00
Subvention provision s/risques cautions à recevoir	5'328'909.00	5'874'749.35
Subvention provision s/risques avances liquidités à recevoir	300'000.00	125'000.00
I.A. à récupérer	1.90	1.45
Débiteurs divers	5'400.00	31'258.00
Débiteur OGCM en garantie CRC	140'118.05	313'181.65
Actifs transitoires	43'344.00	524.00
Actif transitoire Etat Genève	-6'467.90	0.00
Matériel/mobilier/installation	27'406.75	26'191.75
Caution appelée ex-FSPME	369'053.80	380.053.80
Participations ex FSPME	572'549.00	572'549.00
Participations FAE	5'942.110.57	2'690.000.00
	37'031'975.15	37'464'250.75

**Solde au
31.12.2010**

**Solde au
31.12.2009**

PASSIF

Fonds étrangers

Créancier Etat de Genève	0.00	22'619.50
Autres créanciers FAE	7'748.80	2'743.80
Créancier FAE (Collectif)	6'319.90	73'010.35
Dépôts bancaires OGCM en garantie CRC-PME	140'118.05	313'181.65
Créancier SECO	2'828.80	0.00
Créancier CRC-PME	1'690.00	0.00
Passifs transitoires	158'684.70	187'180.15
Provision s/cautions FAE	5'282'409.00	5'395'237.00
Provision s/avances liquidités	300'000.00	125'000.00
Provision s/cautions ex LAPMI	46'500.00	92'000.00
Provision s/cautions ex-FSPME	12'319.00	12'319.00
Provis. Caution appelées FSPME	308'256.45	308'256.45
Provision s/cautions ex-OGCM	192'550.45	360'152.85
Provision s/participations ex-FSPME	572'550.00	572'550.00

Total Fonds étrangers

7'031'975.15

7'464'250.75

Fonds propres

Capital de dotation FAE	30'000'000.00	30'000'000.00
-------------------------	---------------	---------------

Total Fonds propres

30'000'000.00

30'000'000.00

37'031'975.15

37'464'250.75

	Solde au 31.12.2010	Budget au 31.12.2010	Solde au 31.12.2009
--	------------------------	-------------------------	------------------------

PRODUITS de fonctionnement

Taxes d'inscription	39'750.00	33'000.00	43'000.00
Expertise-frais dossiers CRC	56'237.80	25'000.00	69'590.00
Frais analyse dossiers FAE	8'880.00	0.00	3'000.00
Produits contentieux	113'195.70	10'000.00	7'000.00
Produits s/exercices antérieurs	86'507.90	0.00	120'557.75
Produits financiers	1'881.35	0.00	97.25
Total Produits de fonctionnement	306'452.75	68'000.00	243'245.00

CHARGES de fonctionnement

Salaires	-1'006'286.45	-1'137'750.00	-911'449.20
Charges sociales	-186'673.20	-200'900.00	-142'364.30
Personnel temporaire	0.00	0.00	-13'696.05
Recherche personnel	-13'880.40	-26'000.00	-20'688.00
Formation personnel	-4'096.80	-12'000.00	-1'985.00
Frais de séance et délégué CF	-95'000.00	-85'000.00	-62'605.25
Loyers et charges	-80'032.90	-90'000.00	-80'418.60
Services Industriels	-3'877.00	-4'500.00	-3'170.75
Frais de nettoyage	-6'237.00	-7'550.00	-7'114.70
Entretien matériel, mob, inst.	-7'395.35	-8'000.00	-11'202.35
Frais mat/logi inform/site int	-13'967.85	-40'000.00	-46'744.70
Maintenance informatique	-15'620.20	-30'000.00	-19'615.25
Frais de matériel de bureau	-16'226.31	-15'000.00	-14'815.55
Ports, téléphone, internet	-13'039.85	-13'000.00	-11'886.85
Cotisations et abonnements	-797.00	-1'800.00	-1'085.00
Promotion Marketing Publicité	-98'255.00	-100'000.00	-35'945.95
Frais de contentieux	-95'811.65	0.00	0.00
Honoraires juridiques, mandats	-5'592.50	-40'000.00	-82'233.85
Honoraires organe de révision	-22'434.60	-20'000.00	-22'000.00
Honoraires support fiduciaire	-1'821.45	-15'000.00	-8'136.05
Frais de déplacem. représentat	-12'469.20	-15'000.00	-11'200.80
Frais du Conseil	-9'027.60	-10'000.00	-8'238.80
Assurances choses	-3'322.10	-4'000.00	-3'296.90
Frais de banque	-889.75	-3'500.00	-956.85
Etat GE-Coût Caution de l'Etat	-9'923.20	-16'000.00	-6'854.20
Amortissements mat/mob/inst	-6'785.00	-13'000.00	-7'316.55
Total Charges de fonctionnement	-1'729'462.36	-1'908'000.00	-1'535'021.50
Coût net de fonctionnement	-1'423'009.61	-1'840'000.00	-1'291'776.50
Charges hors exercice	0.00	0.00	-10'604.00
Coût net de l'exercice	-1'423'009.61	-1'840'000.00	-1'302'380.50
Subv. Fonctionnement-Etat GE	1'423'009.61	1'840'000.00	1'302'380.50

	Solde au 31.12.2010	Budget au 31.12.2010	Solde au 31.12.2009
--	------------------------	-------------------------	------------------------

Variation provisions, gains et pertes sur aides octroyées aux entreprises

Provisions sur cautions FAE	-2'442'287.00	-5'810'000.00	-4'444'272.00
Dissolution prov. s/caution FAE	1'793'253.00		129'456.65
Subv. Provisions s/cautions FAE	2'442'287.00	5'810'000.00	4'444'272.00
Dim. sub. prov. s/caut. à rec FAE	-1'793'253.00		-129'456.65
Pertes sur cautions FAE	733'298.09		387'513.00
Subv. pertes sur cautions FAE	74'063.91		0.00
Utilisat. prov. perte s/caut. FAE	-807'362.00		-387'513.00
Provision s/avance liqui FAE	-300'000.00	-500'000.00	-125'000.00
Dissolution prov. s/av. liqu.	125'000.00		0.00
Subv. prov. s/avances liqui FAE	300'000.00	500'000.00	125'000.00
Dim. sub. prov. av. liqu. à rec. FAE	-125'000.00		0.00
Mandats accompagnement-audit	-148'547.80	-750'000.00	-180'920.20
Subv accompagnement-audit	148'547.80	750'000.00	180'920.20
Provision/participations ex-FSPME	0.00		478'084.00
Rbt/appel Prov. Partic. ex-FSPME	0.00		-478'084.00
Récupération pertes payées FAE	34'053.70		0.00
Rbt Etat GE récupération FAE	-34'053.70		0.00
Récup s/pertes payées ex-FSPME	512'572.00		7'508.85
Rbt Etat GE réupérat ex-FSPME	-512'572.00		-7'508.85
Provision s/cautions OGCM	144'188.00		130'306.65
Bénéf prov OGCM versé Etat	-144'188.00		-130'306.65
Perte s/caution OGCM	-23'414.40		-70'098.00
Utils. prov. perte s/cauti. OGCM	23'414.40		70'098.00
Subvention non monétaire			
Subv. in s/capit dota-Etat GE	862'500.00		624'623.90
Etat GE-Int s/capit dotation	-862'500.00		-624'623.90
	0.00	0.00	0.00



FAE

14, avenue Industrielle

CH-1227 carouge

Tel: 022 827 42 84

Fax: 022 827 42 80

fae@fae-ge.ch

www.fae-ge.ch

Fondation d'aide aux entreprises

Avec le soutien de





Rapport de gestion 2010



Les comptes et l'annexe aux comptes font partie d'un document séparé

FONGIT HighTech Business Incubator
www.fongit.ch
18, chemin des Aulx 1228 Plan-les-Ouates
Tel 022 884 83 00 Fax 022 794 66 65 Email info@fongit.ch

Date : 16 mai 2011

En bref...

La Fongit est une fondation de droit privé ayant pour but de favoriser l'innovation technologique dans la région genevoise. Elle est présidée par Monsieur Jean-Pierre Etter, industriel renommé qui a fondé la société LEM. La fondation est située dans le Centre de Technologies Nouvelles de Plan-les-Ouates / Genève qui héberge plus de 40 sociétés.

Notre mission est d'être le meilleur incubateur d'entreprises de la région dans les domaines de la mécatronique, des appareils électro-médicaux et d'analyse, des activités périphériques à la biotechnologie et à l'industrie pharmaceutique, des métiers de l'informatique et des télécommunications.

Nous sommes là pour aider les projets innovateurs et durables répondant à une attente explicite ou implicite du marché à voir le jour. Sans être exhaustif, un bon projet doit apporter un avantage important sur le marché national et international et doit comporter un fort potentiel de développement tout en assurant une bonne rentabilité financière.

Nous assurons principalement des fonctions de coaching et soutien dans les domaines :

- de l'évaluation de l'importance et de la qualité de l'innovation technologique proposée
- de l'évaluation de la faisabilité technique et économique du projet
- de la détermination du potentiel d'accessibilité au marché
- de l'apport du projet au développement durable de la collectivité genevoise
- de l'évaluation de la validité et de la valeur des brevets ou licences, et contrôle des aspects légaux liés aux produits, procédés et activités découlant du projet
- de l'élaboration du business-plan
- de la création de sociétés
- du suivi financier et administratif
- de l'accompagnement stratégique (coaching)
- de l'accès à un réseau d'experts
- de la mise à disposition de locaux pour une période, en principe, inférieure à 2 ans
- du cofinancement des projets et l'organisation de tours de table financiers.

Les chiffres 2010

Nombres d'entreprises aidées ou de projets en cours d'évaluation : 18

Note :

Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements ou les aides ponctuelles sur un sujet précis et de peu d'envergure, ni les sociétés ou les projets dans lesquels la Fongit n'a pas apporté une aide sous forme de financement ou de prestations d'études.

Nombre de postes de travail concernés : 243

Note :

Ce nombre indique le nombre d'employés actuels ou de personnes actives dans les sociétés existantes et un nombre estimé pour les projets en cours d'évaluation. Il ne tient pas compte des emplois induits auprès de sous-traitants et partenaires.

Nouvelles prises de participations/montants alloués par Fongit Seed Invest SA et Fongit : 1'570'448 CHF

Nous vous donnons également les explications suivantes :

- La Fongit assure les fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement sans facturer les prestations au porteur de projet.

- La Fongit fait ensuite une proposition d'investissement pour les meilleurs projets à Fongit Seed Invest SA, ainsi qu'à des investisseurs externes.

La Fongit intervient principalement au début de la création de l'entreprise, souvent avant qu'elle ne devienne vraiment génératrice d'emplois.

- Dans beaucoup de cas, la Fongit amène un porteur de projet à renoncer à un projet ayant peu de chance de devenir une société pouvant prendre sa place dans un marché compétitif et ceci est également une aide à l'économie.

- La surface de l'incubateur est actuellement de 1'700 m² dans les locaux du Centre de Technologies Nouvelles à Plan-les-Ouates. Cette surface ne tient pas compte des surfaces occupées par des sociétés qui ont pris leurs locaux en bail propre pour faire face à leur croissance et qui occupent encore plus de 2'000 m² supplémentaires.

Rapport du Président

L'année 2010 a été caractérisée principalement par des investissements aussi bien dans les sociétés existantes de la Fongit que dans de nouvelles sociétés.

Sur les 18 entreprises aidées ou projets en cours d'évaluation en 2010, 9 sociétés ont bénéficié d'un soutien financier de Fongit Seed Invest ou de la Fongit pour un montant total de CHF 1'570'448.

La Fongit a poursuivi sa collaboration avec le programme CTI-startup pour le coaching des sociétés et le coaching est assuré par quatre coachs à savoir Monsieur Pierre Strübin, Monsieur François Gilardoni, Monsieur Gian-Luigi Berini et Monsieur Emmanuel de Watteville.

La situation est la suivante concernant 3 investissements importants de Fongit et de Fongit Seed Invest SA :

- La société **BioXpress Therapeutics SA**, est une société qui a rejoint la Fongit à fin 2010 et qui propose d'offrir à des pharmas des lignées cellulaires qui leurs permettront de fabriquer des médicaments biogénériques pour les principaux médicaments arrivés en fin de durée de brevet. Cette société s'appuie fortement sur une autre société de la Fongit qui est Selexis. Les marchés envisagés sont principalement les pays hors Europe et US. L'investissement de Fongit et FSI pour cette tranche de financement s'élève à 404'330 CHF

- La société **Viroblock SA**, est spécialisée dans le développement de virucides actifs contre les virus enveloppés. Fongit et FSI ont participé à un nouveau tour de financement pour permettre d'avancer avec le premier produit proposé par la société à savoir un kit masque plus spray permettant de garantir une bien plus grande efficacité aux masques. L'investissement de Fongit et FSI pour cette tranche de financement s'élève à 435'000 CHF.

- La société **LNO SA**, propose aux musiciens professionnels une plateforme interne payante permettant de promouvoir leur musique ainsi que leurs concerts. Progressivement la plateforme permettra également de commercialiser les produits associés à l'artiste. L'investissement de FSI est de 200'000 CHF.

Le Conseil de Fondation a eu le plaisir d'avoir deux nouveaux membres, Madame Emanuela Dose Sarfatis, qui représentera le DARES en lieu et place de Monsieur Robert Kuster ainsi que Madame Audrey Schmidt qui représentera les milieux de l'industrie en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Garnier. Monsieur Robert Kuster reste membre individuel du Conseil et le conseil remercie Monsieur Jean-Pierre Garnier pour ses avis et conseils éclairés tout au long de ses nombreuses années.

Nous pouvons dire que l'incubateur Fongit répond aux demandes de soutien des entrepreneurs et au delà des chiffres et des mots, la Fongit est une aventure passionnante. Nous tenons encore à remercier le Conseil pour sa disponibilité, et l'équipe de la Fongit pour son engagement.



Jean-Pierre Etter
Président du Conseil de Fondation

1.- Entreprises soutenues en 2010 (Avec financement/Prêt en 2010)		Situation du projet		Montants 2010 en Prêts/Participations (FSI SA + Fongit)
Projet et responsable	Référence	Domaine	Nb Emp	
BioXpress Therapeutics SA Cori Gorman Directrice	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 510 25 30 www.bioxpresstherapeuti cs.com info@bioxpresstherapeuti cs.com	Productions de lignées cellulaires pour la fabrication de médicaments biogénériques	3	Fongit : 500 CHF FSI : 404'330 CHF
Viroblock SA Jamie Paterson	18 Chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates www.viroblock.com t.pellet@viroblock.com	Virucides pour masques respiratoires et spray nasal	4	Fongit : 35'000 CHF FSI : 400'000 CHF
SalsaDev SA Nicolas Garmard Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 884 83 00 www.salsadev.com nicolas@salsadev.com	IT / Content Management	4	FSI : 135'976CHF
Fairy Motion Sàrl	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 884 83 00 www.fairymotion.com info@fairymotion.com	IT / Event Management	3	Fongit : 3'613 CHF
DyansSys Sàrl Sriini Nageshwar CEO CH 660-0899005-0	Chemin du Bezailey 33 1247 Anières www.dyansys.com info@dyansys.com	Appareils électro-médicaux pour le monitoring de l'activité du système nerveux autonome	2	Fongit : 79'677 CHF

600
9615 m.20
600
96

cellIntec Peter Girling CEO CH-035.3.030.667-5	CELLnTEC Advanced Cell Systems AG Staufferstr 130A 3014 Bern Switzerland www.cellintec.com info@cellintec.com	Développement de nouveaux milieux de culture basés sur les cellules épithéliales ainsi que des modèles 2D et 3D in vivo	Ventes significatives	15	FSI : 274'989 CHF
LNO SA Jérémié Abihssira	Quai Wilson 41 1201 Genève www.officallf.com info@officallf.com	Site de support à la diffusion des produits d'artistes dans le domaine de la musique	Introduction du modèle payant début 2011	6	FSI : 200'000 CHF
Mobincom Telecom Group SA Stéphane von Rakovski Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Ouates www.mobincom.com info@mobincom.com 022 884 83 00 CH-660-1827009-7	Contenu pour téléphonie mobile	Premiers contrats d'évaluation signés	2	Fongit : 1'000 CHF
Tegona SA Geoffroy Raymond Administrateur	11 avenue Henri-Dunant c/o Geoffroy Raymond 1205 Genève www.tegona.com info@tegona.com	Développement et intégration de solutions informatiques d'identification et de sécurisation, utilisant notamment la technologie NFC (Near Field Communication)	Développement des ventes et signatures des premiers contrats à l'international	4	Fongit : 20'000 CHF

2.- Sociétés soutenues par la Fongit (Sans financement en 2010)

Projet	Référence	Domaine	Situation du projet	Nb Emp.	Commentaires
Leman Medical Technologies SA Peter Grove Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Ouates 022 884 83 00 www.lemanmedical.com info@lemanmedical.com	Med Tech : anneaux pour artères pulmonaires	Produit homologué et premières ventes internationales en cours	2	

LiQuid	Sylvain Mossière	IT – Logiciel de sélection de personnel	Prototype	2	
Lumartix SA	Laurent Calame	Nouvelle lampe de grande puissance avec spectre voisin de la lumière du jour	Etablissement de partenariats en cours	2	
Selexis SA Igor Fisch Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 308 93 60 www.selexis.com info@selexis.com CH-660-1023743-2	Accélérateur pour la fabrication de protéines recombinantes	Société en expansion	17	
Augurix SA Thierry Duvanel Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates www.augurix.com info@augurix.com 022 884 86 52 CH-660-0088007-1	Système de diagnostic rapide pour la maladie coeliaque (intolérance au gluten)	Début de la phase de commercialisation	3	
Anteils SA Gilles Bos Directeur	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 / 308 93 80 www.anteils.com info@anteils.com CH-660-0481003-8	Produits biomédicaux à base de polymères pour applications dans l'esthétique, l'ophtalmologie et la rhumatologie	Entreprise en forte croissance technique et commerciale. Site de fabrication à Genève approuvé FDA pour le marché américain en attente de PMA.	160	
Pulsar VoIP Erik De Decker	Automation Design Sàrl 18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 510 20 19 www.pulsarvoip.com info@pulsarvoip.com CH-660-2349000-0	Téléphonie VoIP	Plusieurs contrats obtenus mais société en difficulté	2	
Getech Building Control SA Laurent Duba Directeur	18 Chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 022 510 28 20 www.getech-bc.ch info@getech-bc.ch CH-660-1820009-4	Gestion et automatisme de bâtiments	Commercialisation	10	
Enoova Patricia Lehmann Directrice	18 chemin des Aulx 1228 Plan-les-Quates 079 821 89 71 www.enoova.com info@enoova.com	Logiciel de réseautage	Développement	2	

3.- Projets en cours d'évaluation à fin 2010					
Projet	Porteur du projet	Domaine	Situation du projet	Nb. Emp.	Commentaires
Dextens	Pierre-Antoine Zufferey	Sondes pour l'analyse de gaz	Premiers produits disponibles	3	
Ethimeditx	Tomaz Svoboda	Biometric Tamperproof Drug dispenser	Prototype	2	
Picomed	Thierry Navaro	Insulin patch	Prototype	2	
PowerSens	Marc Rocklinger	Semelle analysant la charge corporelle	Prototype	1	

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Fondation la Muse pour la créativité entrepreneuriale



la Muse

co-cr  er aujourd'hui le monde de demain,
en d  veloppant l'esprit d'entreprise et le
potentiel cr  atif de la r  gion

Gen  ve, le 20 Avril 2011

Table des mati  res
le mot de la pr  sidente, page 2
   propos de la fondation, page 3
coworking, page 4
cellules d'entraide, page 5
perspectives 2011, page 6
remerciements, page 6

Le mot de la présidente

La fondation La Muse fête tout juste son 1er anniversaire, riche déjà de deux projets novateurs. Elle a été fondée sur l'intuition initiale que la profonde mutation actuelle offre l'opportunité de co-créer aujourd'hui le monde de demain en développant l'esprit d'entreprise et le potentiel créatif de la région. Ses valeurs vécues et qui animent chacun de ses projets sont Entraide, Plaisir, Intégrité, Créativité, Ecoute et Autonomie.

L'attention de la fondation s'est focalisée sur le défi de lancer l'espace de la Muse qui a une triple mission : proposer un espace de coworking (le 1er à Genève), favoriser les échanges d'expériences entre porteurs de projets et contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de création de valeurs aux avant-postes de l'économie.

Inauguré en présence du Conseiller d'Etat Pierre-François Unger en septembre 2009, l'espace a véritablement été investi par les premiers coworkers en janvier 2010. L'objectif d'accueillir 20 coworkers a largement été dépassé avec l'accueil de 40 coworkers. Dès cette première année, la masse critique nécessaire à développer un volume de synergie significatif a été atteint. Le succès dès son lancement du pique-nique de la Muse - tous les lundis midi 10 à 20 personnes viennent présenter leur projet et exprimer leur besoins -, contribue au bouillonnement créatif de cet espace, de même que les groupes d'émergence.

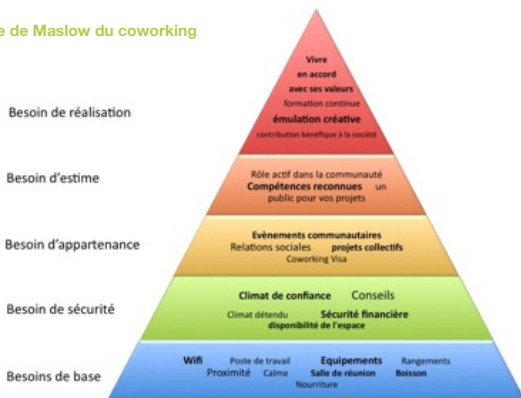
Ce tiers-lieu se co-construit aussi par le dialogue avec les connecteurs de la région romande comme Eclau, LIFT, Flux laboratory, Hub, ou Essaim. La Muse a rendu visite à la Ruche et à la Cantine à Paris et à l'espace créatif de l'Université de Liège. Elle a accueilli les visites de la 27ème Région, du 102, et des espaces coworking de Lyon et de Belgique, très inspirés par l'expérience genevoise. Le soutien de l'Etat de Genève (DARES) est décisif dans le succès de ce lieu d'émergence dont la vocation est de créer un impact économique durable.

La fondation a accueilli un deuxième projet en 2010, il s'agit des Cellules d'entraide (CE) dont la mission est de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes, confiantes et disposant d'un réseau solide et durable. Ce projet, soutenu par le Bureau fédéral de l'Egalité (BFEG), rassemble plus de 150 femmes dans 13 cellules (format confidentiel de réseautage) dans tous les cantons romands.

Nos plus vifs remerciements vont à toutes les personnes et à toutes les organisations sans lesquelles ces deux projets n'auraient pu voir le jour.

Geneviève Morand

Pyramide de Maslow du coworking



«Au delà du coté matériel, le coworking a pour ambition d'offrir un cadre adapté à la réalisation individuelle de ses membres»*

*citation et schéma de William, coworker parisien, creative commons (<http://www.mutinerie.org/pyramide-maslow-coworking/>)

A propos de la Fondation

vision

co-créer aujourd'hui le monde de demain, en développant l'esprit d'entreprise et le potentiel créatif de la région

valeurs

Entraide + Plaisir + Intégrité +
Créativité + Ecoute + Autonomie

pilotage

intendance, gestion & communication de l'espace coworking : les Musekeepers, soit à ce jour les étudiants: Alexis Moeckli, Loris Comtesse, Anne Forget et N'Didi Arihi
coordinatrices des projets : Jasmine Richardet (CE) & Aurore Bui (espace coworking)
finances & administration : Lina Beaurain

gouvernance

conseil de fondation (3)
comité scientifique (15)
conseil des CE (10)
communauté des connecteurs et
coworkers (50)



Créée en 2010 à Genève, la Muse est une fondation à but non lucratif. Son but est d'encourager et soutenir le développement pérenne d'une culture entrepreneuriale créative à dimension humaine ; d'offrir des conditions-cadre destinées aux porteurs de projet leur permettant d'inscrire leur démarche dans une création de richesse et de justice sociale ; de favoriser les liens entre la créativité individuelle, l'intelligence collective, la synchronicité, la responsabilité sociale et la transparence ; d'assurer les articulations entre le rêve, l'idée, les projets et leurs réalisations ; de valoriser l'identification et la dissémination des processus créatifs entrepreneuriaux ; de promouvoir l'ouverture du champ des possibles à travers les réseaux sociaux, l'échange et l'entraide ; elle s'adresse à toute personne, sans restriction d'âge, d'origine ou de sexe notamment.

Le conseil de fondation de la Muse est constitué de trois membres:

- Geneviève Morand, présidente
- Réginald Maître, secrétaire de la fondation et chef d'entreprise
- Patrick Scherrer, venture capitalist

La fondation a lancé à ce jour deux projets :

- L'espace d'émergence de 300m² au 2, rue de la Muse dans le quartier des Bains en plein cœur de Genève. La mission de cet espace est d'accueillir des porteurs de projets notamment sous forme de coworking et de groupes d'émergence.
- Les cellules d'entraide pour femmes

Le résultat de l'exercice 2010 avant impôts de la fondation fait état d'une perte de -520.40 CHF sur un total des produits de 405'414.82 CHF et un total des charges de 405'935.22 CHF.

La Muse en 2010

- 40 coworkers
- 1'786 visiteurs
- 41 pique-nique
- 83 publications sur le site
- 34 articles de presse
- 15 observateurs
- 20 connecteurs



* visioning conduit par Jean-Yves Guillet, étudiant en master en Organizational Development de la HEIG-VD, mars 2011

Coworking

Espace de travail partagé, échange et réseau

La Muse propose un espace de **coworking (travail partagé)**, favorise les échanges d'expériences entre porteurs de projets et contribue à l'émergence de nouveaux modèles de création de valeurs aux avant-postes de l'économie.

L'espace coworking permet aux indépendants de ne pas rester isolés chez eux. Il s'agit d'un tiers-lieu, compromis entre la maison et le lieu de travail.

> 300 m² de semi-open space sur 3 étages dans le quartier artistique des Bains à Genève

> des salles de réunion, coin cuisine et détente
> wi-fi et imprimante à disposition

C'est aussi un lieu dédié à la créativité. La Muse accueille dans ce but des groupes de réflexions créatifs (groupes d'émergence).

Activités 2010

Accueillir

- 40 coworkers accueillis en 2010, issus de différents métiers: net-ups, indépendants ou encore professionnels des ONGs. Les projets sont très divers, avec l'accueil par exemple d'un projet dans l'alimentaire, l'organisation d'expositions d'art contemporain ou dans la business intelligence.

- 3 groupes d'émergence créés, ayant notamment généré la création d'une association et d'un cours sur le management de réseaux sociaux, qui est une première européenne.

- Le pari de la fondation est de confier à des étudiant(e)s l'intendance de la Muse. Dans ce but, les étudiants sont soutenus par Aurore Bui, coordinatrice du projet et Lina Beaurain, en charge des finances et de l'administration

- Le premier musekeeper, Alexis Moeckli, inspiré par la Muse, a lancé le startup weekend, désormais organisé dans toute la Suisse. Des membres du conseil de fondation ont été invités à être membres du jury des éditions organisées à l'Université de Genève et à l'EPFL.



«Venir à la Muse est une bouffée d'air et me permet d'enrichir ma vision. Je suis imprégnée de l'esprit de ce lieu. Un esprit de partage, de réseautage, d'envie de transmettre, de faire connaître, d'aider et s'entraider. Je rencontre mes collègues coworkers à la Muse et nous restons en contact par mail même en dehors de la Muse. La Muse permet de construire dans le temps des relations de confiance, et d'amitié durable.»

Edith Page, coworkeuse à la Muse depuis Janvier 2010

Communiquer

- Lancement en Mars 2010 du site internet la-muse.ch réalisé sur wordpress avec un blog en page d'accueil dont le but est de rendre compte en temps réel de ce qui se passe à la Muse

- La Muse communique régulièrement avec plus de 700 personnes qui ont marqué un intérêt pour ses activités

- Le succès du pique-nique de la Muse s'est diffusé grâce au bouche-à-oreille, par cercles concentriques, en partant des membres du conseil, des coworkers, des habitants du quartiers, etc.

- La Muse est présente sur les médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn, Twitter et Flickr

Mettre en réseau

- Le succès des pique-nique de la Muse qui réunit chaque lundi 10 à 20 porteurs de projet permet de contribuer au bouillonnement créatif du lieu, de même que la participation aux nuits des bains qui ont lieu dans le quartier

- 1786 visiteurs à la Muse

- La Muse a co-organisé deux événements en 2010: First sur le revenu universel avec Richard Stallman (180 participants) et RV des entrepreneurs à la Fédération des Entreprises Romandes (FER), sur le thème de la créativité à l'action (300 participants)

- La présidente de la Muse a été invitée à siéger au board du «World Entrepreneurship Forum» dès 2009

Observer

- Réalisation de 4 études sur les avant-postes de l'économie par les membres du conseil scientifique:

- « Avant-postes », par Xavier Comtesse, Michael Mesfin et Geneviève Morand à la demande du DARES

- « Innovation en Suisse et classe créative » (janvier 2010), par Xavier Comtesse et Alexis Moeckli pour la Gebert Ruf Stiftung

- « Conditions cadres atypiques de la société en réseaux » (mai 2010), par Xavier Comtesse en collaboration avec le comité scientifique de la Muse à la demande du DARES

- « Créativité et tiers-lieux, cas d'application la Muse à Genève », mémoire de bachelier de Alexis Moeckli, HEC Genève, président de la Junior Entreprise Genève et 1er musekeeper

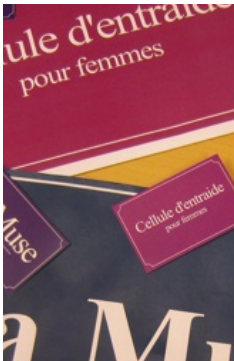
- Publication du dossier « Et le gagnant est : la créativité ! » dans la Revue Economique et Sociale à l'occasion du RV des entrepreneurs sur la créativité:

- « L'alternative nomade » de Thierry Crouzet

- « Comment les réseaux peuvent-ils favoriser la créativité et l'innovation régionales ? » de Xavier Comtesse et Giorgio Paulto

- « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité » de Patrick Genoud et Alexis Moeckli

- « Politique de l'innovation en Suisse : une nouvelle orientation stratégique » de Xavier Comtesse et Wolf Zinkl



« Epanouissement et progression, voici l'apport des Cellules d'entraide. J'ai acquis une plus grande confiance en moi et gagné en ouverture. J'ai dorénavant plaisir à partager mes connaissances et à échanger. Femme épanouie = Entreprise épanouie »

LB, Cheffe d'Entreprise

Cellules d'entraide

Réseau de femmes actives professionnellement

Les cellules d'entraide visent à **contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes, confiantes et disposant d'un réseau solide et durable.**

Une Cellule d'entraide (CE) est un mini-réseau de soutien et d'entraide professionnelle ET personnelle. Une cellule est composée de 12 à 15 femmes qui se réunissent 10 fois par an, à jour fixe. Chaque rencontre, qui a lieu en soirée, dure env. 3 heures. Chaque cellule réunit des compétences non concurrentes, variées et utiles pour le développement de projets, d'affaires, la conduite d'équipe ou l'épanouissement d'une carrière professionnelle.

Aujourd'hui, il existe 13 cellules dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Jura, qui réunissent plus de 150 femmes. L'objectif est de réunir 300 femmes d'ici 2012.

Chaque année, une leader est élue par le groupe pour une saison.

Les candidates sont intégrées dans une cellule par Jasmine Richardet, coordinatrice des cellules, en fonction de leurs différentes compétences dans les domaines : juridique, informatique, finance, assurances, ressources humaines, immobilier, gestion de projets, communication, etc.

Activités 2010

Recruter

- 10 séances d'information organisées en partenariat avec le Bureau de l'égalité de la République et canton du Jura, l'association A3 Vaud-Valais des diplômés de l'EPFL, clubs BPW de Sierre et de Fribourg, Espace Femmes Fribourg.
- 250 participantes aux séances d'informations
- 20 membres de cellules ont participé aux séances d'information pour témoigner de leur expérience et répondre aux questions des participantes
- Tournée avec Lise Cardinal, instigatrice des Cellules d'Entraide pour femmes au Québec durant 7 jours en septembre pour participer aux séances d'information et témoigner à la séance extraordinaire du 21 septembre à la Muse
- 2 nouvelles cellules créées : à Lausanne en octobre (13 membres) et à Genève en novembre (14 membres)
- 1 cellule existante dissoute et relancée après l'intégration de nouvelles membres
- 17 candidates intégrées dans les cellules existantes pour remplacer les départs
- projet avec la Ville et l'Etat de Genève
- 110 femmes en liste d'attente au 21 mars 2011

Accompagner

- 4 cercles des leaders : depuis septembre 2010, le format du cercle des leaders a été modifié pour offrir une réunion de 3 heures aux leaders au lieu d'une heure seulement
- 3 inter-cellules (InterCE) réunissant toutes les membres des cellules d'entraide
- Accompagnement et soutien aux leaders : entretiens individuels, e-mails, téléphones
- Le manuel des leaders et le protocole des cellules d'entraide ont été mis à jour en septembre 2010
- Formalisation en cours du cercle des sages
- Suivi de l'étude de la HEG Fribourg
- Création du conseil des cellules d'entraide comme nouvel organe de gouvernance. Première réunion de 4 heures le 07 décembre 2010 à Lausanne

Communiquer

- Site internet des cellules d'entraide lancé fin août 2010: <http://ce.la-muse.ch>
- Création d'un nouveau logo
- Création de différents supports promotionnels et notamment de cartes de visite, créées à la demande des membres des cellules d'entraide pour distribuer à leur réseau
- Présence dans différents événements (conférences, séances d'information, etc.)
- Les cellules d'entraide ont fait l'objet de 5 citations dans les médias en 2010 et 5 membres de cellules d'entraide ont été interviewés
- 2 membres des cellules ont été invitées à des manifestations

Organiser

- Intégration du projet des cellules d'entraide à la fondation la Muse: mise en place de la structure organisationnelle et de l'informatique
- Mise en place de la facturation et du suivi des paiements
- Recherche de financement auprès de différents organismes donateurs

Perspectives 2011

Consolider et développer de nouveaux projets

En 2010, le succès rencontré par l'espace coworking a dépassé toutes les prévisions. Il s'agit en 2011 d'en assurer le fonctionnement et le financement de manière durable.

Pour répondre aux demandes des coworkers, de nouveaux formats de rencontre sont à l'étude, notamment les « apéro remino » qui pourraient avoir lieu tous les premiers lundis du mois dans le but de réunir porteurs de projets et organismes de soutien (cf. plaquette Panorama).

En ce qui concerne le projet des cellules d'entraide, l'objectif 2011/2012 est de dépasser les 200 membres et de parvenir à l'autonomie financière.

D'autres projets sont à l'étude dans le cadre de la vision, de la mission et des objectifs de la fondation.

stratégie

devenir une source d'inspiration reconnue pour favoriser la croissance professionnelle et personnelle de porteurs de projets, et l'émergence de nouveaux modèles économiques élaborés par, avec et pour la communauté

plan d'actions

- raconter les histoires des porteurs de projet
- développer de nouveaux formats d'échanges
- comprendre et utiliser les techniques d'animation de groupes fermés et ouverts
- collaborer avec d'autres lieux qui poursuivent les mêmes objectifs en Suisse et à l'étranger
- intégrer des partenaires intéressés à co-construire le futur
- communiquer pour faire connaître les projets de la Muse

*

« Le changement n'est jamais un problème pour les gens dès lors qu'ils sont eux-mêmes porteurs du changement. »

Xavier Comtesse, membre du comité scientifique

« La Muse est un laboratoire pour découvrir et inventer les nouveaux comportements des acteurs de l'économie en émergence. »

Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat, Département de l'Économie et de la Santé de la République et Canton de Genève



Remerciements

La fondation la Muse tient à remercier les personnes et institutions qui ont contribué au développement des activités de la fondation au cours de l'année 2010, et notamment:

- L'Observatoire Technologique de l'Etat de Genève
 - les TPG
 - Manor
 - Baumann- Jeanneret
 - Les coworkers et visiteurs de la Muse
 - Les connecteurs
 - Le comité scientifique
 - L'équipe et le conseil de fondation de la Muse
- Pour le projet des cellules d'entraide:
- le Bureau Fédéral de l'Egalité (BFEG)
 - la Loterie Romande
 - la Fondation Emilie Gourd
 - le conseil des cellules d'entraide

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Rapport d'activités 2010



TABLE DES MATIÈRES

Message du Président	Page 3
Message du Directeur	4
OPI : RÉVÉLATEUR D'OPPORTUNITÉS	6
ACTIVITÉS DE CONSEIL	
Conseil en entreprise	7
ACTIVITÉS DE PROMOTION	
Sur le plan local et régional	10
Petits-déjeuners de l'OPI	10
Bienvenue à l'OPI	11
Place des Affaires	12
Affaires compensatoires	12
INFORUM	13
Prix OPI au Salon des Inventions de Genève	14
Pronumericom	15
Actes'Industries	15
Meet4Cleantech	16
Club des Dis	16
FAFS, Forum d'Affaires Franco Suisse	17
Technopolis	17
Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie	17
Cocktail de fin d'année	19
Sur le plan international	20
Mission économique au Moyen-Orient	20
Mission économique au Brésil	22
COMMUNICATION OPI	
Une stratégie renforcée	23
ACTIVITÉS DES PLATEFORMES DE PROMOTION	
Alp ICT	24
BioAlps	26
LAKE GENEVA REGION	28
COMPTES 2010	
Bilan au 31 décembre 2010	32
Compte d'exploitation 2010	33
ORGANES DE GESTION	
Conseil de fondation	34
Comité de direction	35
LISTE DES AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010	36

Message du Président



Malgré les incertitudes persistantes sur la solidité de la reprise au niveau international, la situation économique a poursuivi son amélioration à Genève en 2010. L'économie genevoise est sortie de la récession plus précocement et à un rythme

plus soutenu que l'économie suisse. L'effet de récupération le plus spectaculaire s'observe dans l'industrie, avec une reprise marquée des exportations dans les secteurs de l'horlogerie (+35 % en glissement annuel en juillet) et de la chimie (+32 %).

Cette reprise précoce et vigoureuse, nous la devons au dynamisme des entreprises présentes sur notre sol et actives localement ou sur le plan international; cette reprise, nous la devons aussi à la capacité d'innovation dont font preuve les entrepreneurs pour assurer l'avenir et le succès de leurs sociétés; cette reprise, nous la devons enfin aux extraordinaires capacités d'assemblage de notre tissu économique.

Mais pour pouvoir assembler les compétences, encore faut-il se rencontrer. Un domaine dans lequel l'OPI a parfaitement joué son rôle et rempli sa mission puisqu'il n'a cessé, durant l'année, de favoriser les relations d'affaires.

Avec, à son actif, l'organisation de nombreuses manifestations qui ont réuni près de 1000 personnes, et plus particulièrement Inforum et Actes/Industries, l'OPI a en effet permis aux entrepreneurs et aux décideurs de se rencontrer, de partager leurs compétences et de mener différentes journées de réflexion pour donner un nouveau souffle à notre région.

Cette année, ces deux manifestations ont fait la part belle à la question des énergies renouvelables et des technologies propres (connues sous le terme générique de cleantech): Inforum, avec le thème de

Green IT, s'est interrogé sur les possibilités de donner à l'écologie sa place dans le monde informatique; Actes/Industries s'est lui penché sur les opportunités engendrées par les technologies propres.

Cette dynamique qu'a cherché à insuffler l'OPI en matière de cleantech, me réjouit tout particulièrement puisque le Conseil d'Etat a fait de ce secteur économique en pleine expansion l'un des axes forts de son programme de législature. Le Département des Affaires Régionales, de l'Economie et de la Santé que je dirige a d'ailleurs dévoilé, en septembre dernier, un rapport d'analyse sur la création dans ce domaine d'un pôle d'excellence à Genève et plus largement en Suisse occidentale.

Enfin, la mission d'une entité telle que l'OPI est d'apporter un soutien aux entreprises pour leur permettre de faire face aux défis et problèmes qui rythment leur quotidien. C'est ainsi que près de 200 entreprises ont recouru aux prestations de l'OPI pour les conseiller et les soutenir dans des domaines aussi variés que la propriété intellectuelle, la recherche de financement ou l'innovation d'affaires.

Pour conclure, je souhaite remercier chaleureusement l'OPI, son directeur ainsi que l'ensemble des collaborateurs, pour les efforts remarquables accomplis en 2010 pour promouvoir la production industrielle genevoise en Suisse mais aussi dans le monde. Pour preuve, les deux missions économiques organisées par l'OPI, l'une au Brésil, l'autre au Moyen-Orient, et qui ont permis aux sociétés de revenir avec des projets concrets. Bref, vous l'aurez compris, l'OPI, qui fête ses 35 ans en 2011, est plus actif que jamais et participe à la bonne santé de l'industrie dans notre canton.

Pierre-François Unger

Conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, Président de l'OPI

Message du Directeur



2010, année contrastée. Alors que certaines entreprises sont clairement sorties de la crise et affichent une santé éclatante, d'autres ont peiné à retrouver le rythme qui était le leur avant 2009. De cette situation sont nées des attentes forcément

différentes de la part des entreprises à l'égard d'une structure telle que l'OPI. Ce sont ces attentes qui ont dicté notre quotidien et qui ont engendré un volume important d'activités dont la synthèse est retracée dans ce présent rapport annuel. Il est important de relever que l'OPI a été un des rouages du dispositif de soutien mis en place par le Département des Affaires Régionales, de l'Economie et de la Santé. La majorité de nos actions ont été réalisées en étroite collaboration avec d'autres acteurs aux compétences complémentaires parmi lesquels on peut citer le Service de la Promotion Economique, la Fondation des Terrains Industriels ou la Fondation d'Aide aux Entreprises.

De toutes les attentes exprimées par les entreprises à l'égard de l'OPI, la mise en relation d'affaires est clairement celle qui est considérée comme la plus importante. Elle s'est déclinée au travers de l'organisation de manifestations sur le territoire de notre canton, à l'image notamment d'Inforum pour les entreprises spécialisées dans les technologies de l'information ou d'Actes/Industries qui a été organisée pour la 3^e fois en étroite collaboration avec notre partenaire l'Union Industrielle Genevoise.

Mais la mise en relation d'affaires s'est également traduite par l'organisation de rencontres individuelles et ciblées entre des entreprises disposant d'un savoir-faire à proposer et des clients potentiels ayant un besoin à combler. Pour être à même d'accomplir cette tâche, l'OPI s'est enrichi de jour en jour d'une connaissance croissante des entreprises avec lesquelles nous entretenons d'étroites relations.

Ce prérequis a été rendu possible notamment par les activités de conseil en entreprise qui ont connu un essor important en 2010.

C'est ainsi que près de 200 entreprises ont sollicité l'OPI dans des domaines aussi variés que la propriété intellectuelle, les brevets, l'élaboration de plans d'affaires, la recherche d'investisseurs ou le soutien en matière d'innovation d'affaires. Si une majorité des besoins ou des questions ont pu être satisfaits par un entretien ou quelques séances de travail, 56 demandes d'entreprises ont fait l'objet de projets réalisés par l'équipe de nos conseillers et plus conséquents financés dans le cadre du programme Platinn mis en place par la Conférence des Départements de l'Economie Publique de Suisse Occidentale. Près de 70% des entreprises ayant bénéficié de ce programme avaient moins de 10 employés et les projets concernaient aussi bien les domaines des partenariats industriels, de la stratégie, du marketing, de la finance, des ressources humaines ou de l'organisation. Cet axe du développement de l'OPI est essentiel car il répond à un véritable besoin de la part du secteur industriel mais il est également le garant de l'amélioration constante de notre connaissance des entreprises.

2010 a également été l'occasion de renforcer l'appui de l'OPI aux entreprises désirant se tourner vers l'exportation grâce à l'organisation de deux missions économiques à l'étranger mises en place en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève. Ces missions sont à la fois l'occasion de mieux identifier les opportunités qu'un pays ou une région est susceptible de représenter mais également de rencontrer des prospects, partenaires ou sous-traitants potentiels dans le cadre d'entretiens individualisés et préparés sur la base des besoins exprimés préalablement par les participants. Dans ce contexte deux missions ont été organisées au Brésil et au Moyen-Orient et ont débouché sur

des résultats concrets pour certaines entreprises participantes.

2011 se présente sous des auspices considérés comme positifs même si la cherté du franc et l'instabilité économique ou politique de certains pays ou régions du monde génèrent des inquiétudes pour les entreprises tournées vers l'exportation. Dans ce contexte, toute l'équipe de l'OPI s'engage à poursuivre avec enthousiasme et engagement sa mission de révélateur d'opportunités.

Rolf Gobet

Directeur de l'OPI



OPI : RÉVÉLATEUR D'OPPORTUNITÉS

Une force de promotion au service du savoir-faire des industriels

Fondation de droit privé destinée à stimuler le tissu industriel du bassin lémanique, l'OPI fournit aux entreprises un appui promotionnel, organisationnel et stratégique pour leur permettre d'accélérer le développement de leurs affaires.

Jouissant d'une forte relation de proximité avec ses entreprises affiliées, l'OPI possède une vision dynamique et détaillée du potentiel technologique, de la capacité de production industrielle et du haut degré d'innovation qui caractérisent le bassin lémanique.

Dans un environnement économique où la compétition se joue désormais à l'échelle planétaire, l'OPI offre à ses 216 affiliés l'accès aux outils, aux méthodes et aux contacts pour repousser les frontières et promouvoir l'expansion des PME vers de nouveaux marchés.

L'OPI en 10 points :

1. Base de données industrielles de référence
2. Analyse des tendances et des besoins du marché
3. Implication stratégique directe et concertée
4. Interventions ciblées et pertinentes en entreprise
5. Mises en relation spontanées ou à la demande
6. Rôle de facilitateur et de coordinateur
7. Appui déterminé en faveur de l'innovation technologique et d'affaires
8. Accès facilité aux programmes de soutien économique
9. Couverture promotionnelle des entreprises et de leurs activités
10. Accès privilégié à des conférences et séminaires de haut niveau

L'OPI abrite, par ailleurs, les secrétariats exécutifs d'Alp ICT et BioAlps, deux clusters issus de la CDEP-SO (Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale), respectivement dans les domaines des technologies

de l'information et des sciences de la vie. L'OPI accueille également le secrétariat de l'association LAKE GENEVA REGION qui promeut les atouts économiques, technologiques et touristiques de la région lémanique à l'échelle nationale et internationale.



ACTIVITÉS DE CONSEIL

Conseil en entreprise

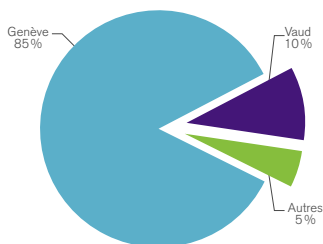
L'activité de conseil en entreprises de l'OPI est constituée de **consultations** individuelles et d'interventions de **conseil**.

En ce qui concerne les **consultations**, il s'agit de demandes ponctuelles nécessitant un soutien de courte durée. Dans ce cadre, 137 demandes de soutien ont été traitées en 2010 (63 en 2009) dont 53% provenaient de créateurs d'entreprise et 47% de PME existantes.

Les demandes portaient sur les domaines suivants:

2010	
DOMAINES D'INTERVENTIONS	
Création d'entreprise	36%
Développement d'affaires	8%
Mise en relation partenaires	15%
Finance & Investissement	22%
Transmission d'entreprise	13%
Divers	6%

Répartition cantonale



Ce type de prestations peut prendre des formes variées comme en témoignent les 2 exemples suivants.

1^{er} cas : deux associés souhaitaient commercialiser à Genève un vélo électrique, lequel est développé et assemblé en Suisse alémanique. L'équipe de conseillers a contribué à l'élaboration d'un plan marketing (segmentation, image, communication) qui a rencontré un tel intérêt auprès du fabricant que les associés ont obtenu l'exclusivité de la commercialisation en Suisse romande. En outre, un accompagnement pour une enquête de marché a permis de valider les hypothèses commerciales et des contacts d'affaires ont été initiés. Aujourd'hui, l'entreprise a généré 3 emplois plein-temps sur Genève et une succursale est en cours d'ouverture sur Lausanne.

2^e cas : un porteur de projet dans le domaine de la télécommunication satellitaire souhaitait être mis en relation avec des partenaires potentiels. Cette personne était impliquée dans le cadre d'un large projet européen pour lequel la Confédération était aussi engagée. L'intention de constituer une entreprise en Suisse posait de grandes difficultés notamment en matière d'investissement. La recommandation faite par l'OPI d'entrer en partenariat avec une entreprise genevoise déjà établie a été décisive: le porteur de projet a préservé sa contribution et l'entreprise a pu ainsi accéder à une nouvelle opportunité d'affaire.

Les prestations de **conseil** concernent des accompagnements plus importants au bénéfice de PME et de start-ups essentiellement basées dans le canton de Genève (84%). 56 entreprises ont ainsi été soutenues dans plusieurs domaines parmi lesquels la finance (21%), la stratégie & marketing (15%) et l'organisation & ressources humaines (8%). Toutefois, la majorité des interventions touchaient conjointement plusieurs de ces domaines à la fois.

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations complémentaires concernant les prestations de conseil :

	2010	2009	2008
ENTREPRISES SOUTENUES			
	56	32	45

	2010	
TAILLE DES ENTREPRISES SOUTENUES		
Micro < 10 employés	39	70 %
Petit > 10-50 employés	14	25 %
Moyenne / Grande > 50 employés	3	5 %

	2010	2009	2008
TYPE DES ENTREPRISES			
Start-up	43,4%	44,8%	56%
PME	56,6%	55,2%	44%

	2010	2009	2008
CANTONS			
Genève	46	29	36
Vaud	4	3	3
Autre*	6	0	6

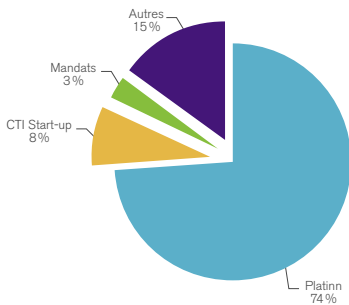
* Fribourg (5), Valais (1)

	2010	2009	2008
SECTEUR ÉCONOMIQUE			
Industrie	16	6	8
Technologies de l'information	23	18	21
Horlogerie	1	1	1
Technologies propres	5	1	3
Autres*	11	6	12

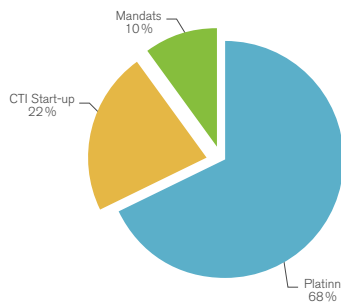
* Automobile, menuiserie, transports, commerce spécialisé, audiovisuel, habillement, biotech

	2010	2009	2008
DOMAINE D'INTERVENTIONS			
Stratégie & Marketing	15%	14%	0%
Finance & Investissement	21%	23%	31%
Organisation & RH	8%	1%	3%
Multidomaines	57%	63%	66%

Interventions par programme



Revenus par source de financement



En matière de conseil, un exemple illustratif est l'accompagnement d'un jeune entrepreneur qui souhaitait lancer une entreprise de fabrication d'objets de grande consommation à base de polymères compostables. La réflexion stratégique a été validée par une analyse marketing (identification des acteurs économiques autour de la chaîne de valeur : fabricants de matériaux, fabricants dans le domaine de la plasturgie et de l'extrusion, développeurs et designers, distributeurs de produits de grande consommation), permettant ainsi un positionnement optimal de la start-up et une focalisation sur les principaux avantages compétitifs. Pour une autre entreprise, les actions de « guerilla marketing » recommandées par l'équipe conseil ont rencontré un vif succès et une large couverture médiatique en Suisse. Dernier exemple, l'accompagnement au montage d'un projet R&D avec un institut de recherche et la négociation de l'accord d'exploitation avec ce dernier a permis le développement d'un nouveau matériau dont la start-up est devenue propriétaire. Cette propriété lui permettra à terme de développer de nouvelles applications de produits et de négocier ultérieurement d'éventuels accords de licence.

Il est important de préciser que cette activité de **conseil** en entreprise est majoritairement financée (ou co-financée) par des programmes spécifiques (subventionnés), tels que le réseau **Platinn**¹, la **CTI Start-up**². Pour ce qui concerne les consultations, leur réalisation est financée grâce à une subvention du Département des Affaires Régionales, de

l'Economie et de la Santé et s'inscrit dans le cadre de la mission de soutien de l'OPI à l'économie genevoise.

Par ailleurs, les activités déployées dans le cadre de **Capital Proximité** (www.capitalproximite.ch) dont l'OPI constitue l'antenne genevoise, ont également connu une croissance importante. Plateforme de mise en relation entre investisseurs et entreprises, Capital Proximité a permis à 54 entreprises et 26 investisseurs genevois (101 investisseurs étant globalement prêts à investir dans le canton de Genève) de bénéficier de prestations. C'est ainsi que 158 mises en relation ont été organisées par des acteurs, des entreprises et/ou des investisseurs genevois. Ces démarches ont débouché sur 31 évaluations approfondies (due diligence) et la finalisation de 3 opérations d'investissement.

¹ **Le Réseau Platinn**, est un programme financé conjointement par les six cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS) et le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), qui a pour mission de soutenir les start-ups et les PME dans leurs projets d'innovation d'affaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet www.platinn.ch

² **CTI Start-up** est une initiative de l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation qui fournit un coaching professionnel aux start-ups basées sur la technologie et qui ont un potentiel élevé de commercialisation.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet www.ctistartup.ch

ACTIVITÉS DE PROMOTION

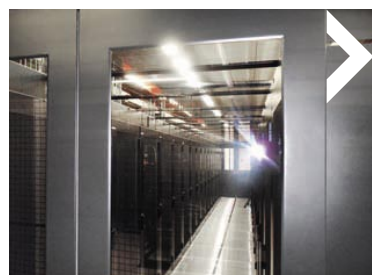
Sur le plan local et régional

Seize manifestations locales et régionales ont permis aux PME industrielles de profiter du réseau de contacts animé par l'OPI, et mettre en évidence leurs compétences et leurs produits afin d'accélérer le développement de leurs affaires.

Petits-déjeuners de l'OPI

La société Equinix, désireuse d'inaugurer, comme il se doit, ses nouveaux locaux au Lignon, a organisé un «Petit-déjeuner OPI» le 18 mai 2010. Vingt-cinq personnes ont pu, à cette occasion, visiter ce tout nouveau centre de données et se familiariser avec cette activité relativement confidentielle.

www.equinix.com



Bienvenue à l'OPI

Les « Bienvenue à l'OPI » font maintenant partie des événements traditionnels. 12 entreprises se sont présentées lors des deux séances organisées à cet effet, les 18 novembre et 2 décembre, et ont per-

mis à une cinquantaine de membres de prendre connaissance de leurs activités, favorisant ainsi les mises en relation et l'identification d'opportunités d'affaires.

Axelprod	Propose et fournit des solutions optimisées dans le domaine des applications GSM industrielles.
DP Solutions	Spécialiste de solutions professionnelles d'écriture et de notarisation numérique.
Fairway Alliance	Groupe de conseil de la région lémanique offrant des solutions complètes pour la croissance organique, la performance opérationnelle et la performance des fonctions de support.
Lysoft SA	Société anonyme active depuis 20 ans dans le domaine de la gestion de base de données. Le développement d'applications sur mesure est l'activité principale de la société.
Multi Personnel Service SA	Un des leaders romands dans le domaine du placement fixe et temporaire, de personnel qualifié, de spécialistes et de cadres.
Omniscience SA	Equipe d'auteurs médicaux professionnels qui est spécialisée dans l'écriture de documents qui, soumis aux autorités de contrôle, permet l'autorisation de la commercialisation de produits et d'appareils médicaux.
SJ Concept	Créateur d'un gilet tout-terrain pour répondre aux attentes exigeantes, des sauveteurs, des ambulanciers et du domaine de la sécurité.
Spacecom Systems Sàrl	Fondée en 1995, SPACECOM s'est spécialisée dans l'expertise et l'intégration des réseaux sans fils dans les environnements LAN, MAN et WAN.
Spontis SA	Une plateforme de planification des besoins et d'achats dans le matériel pour les réseaux de distribution d'énergie.
Thömus Véloshop	Le développement High Tech et l'ergonomie modulaire sont les atouts du STROMER qui garantissent un bien-être inédit à vélo.
Théorème Communication	Active sur le marché suisse comme au niveau international, Théorème propose des compétences élargies en termes de communication : corporate identity, communication institutionnelle, édition, publicité, web design.
TVP Solar	Créée en juin 2008, TVP Solar développe des panneaux solaires thermiques plans sous vide. Pouvant atteindre de très hautes températures de fluide, ils peuvent notamment être utilisés en climatisation solaire.

Place des Affaires – 1^{er} au 5 février 2010

Lors de cette 6^e édition et dans un esprit collaboratif, l'OPI a proposé à l'UIG ainsi qu'à trois entreprises affiliées (EPI, PRO et Réalise) de partager un espace commun afin de présenter les activités de chacun et ainsi renforcer les synergies.

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI), PRO Entreprise Sociale Privée et Réalise, toutes trois actives dans le domaine de l'intégration et la réinsertion professionnelles ont réalisé, en collaboration avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE, une conférence/débat sur le thème «l'économie sociale et solidaire: un des piliers de l'économie genevoise».

L'économie sociale et solidaire est un secteur en pleine expansion qui démontre que des organisations et des entreprises peuvent produire des biens et des services selon une autre logique que la maximisation du profit. A Genève, ce secteur pèse environ 10% des emplois. Cette conférence aura permis de découvrir ce secteur, véritable troisième pilier de l'économie genevoise.

Séances d'informations sur les affaires compensatoires – 9 mars et 1^{er} juillet 2010

Dans le cadre du marché de remplacement des F5 Tiger de l'armée suisse, deux séances d'informations ont été organisées avec deux des avionneurs en lice pour cet important appel d'offres, EADS et SAAB. Ces conférences ont été l'occasion pour les participants de mieux comprendre les opportunités que représentent les affaires compensatoires directes et indirectes dont le potentiel pour la Suisse romande s'élève à plus de 250 millions CHF. Ces séances d'information ont permis de constater que si les opportunités directement en lien avec l'achat d'un avion de combat sont bien connues des entreprises actives dans ce domaine, il n'en va pas de même pour les affaires indirectes qui



Stand OPI à la Place des Affaires 2010

sont susceptibles de concerner un nombre importants d'entreprises industrielles qui ne sont pas actives dans le domaine aéronautique. Dans ce contexte, les représentants de la branche militaire de ces deux entreprises sont venus rappeler les intérêts économiques que cet investissement pourrait apporter à la région. Il convient cependant de souligner que suite à une décision du Conseil Fédéral, le choix et l'acquisition d'un nouveau type d'avion est repoussé à une date ultérieure.

Inforum 2010 – 23 et 24 mars 2010

C'est dans ce lieu mythique qu'est le **Globe de la science et de l'innovation** et en collaboration avec le CERN que l'OPI a organisé Inforum 2010, portant sur des thèmes d'actualité que sont le **Green IT** et le **Cloud Computing**.

Inforum est un événement de portée régionale qui a rassemblé près de 170 personnes comprenant non seulement des professionnels du secteur des nouvelles technologies de l'information (TIC) mais également des industriels souhaitant comprendre quels seront les principaux enjeux de l'informatique de demain.

L'inauguration de la 14^e édition d'Inforum a eu lieu le mardi 23 mars en présence de M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat genevois et président de l'OPI, M. Philippe Bloch, Chef de Département Physique du CERN et M. Rolf Gobet, Directeur de l'OPI.

Des experts de renom (M. David Atienza Alonso, Professeur et Directeur du Laboratoire des Systèmes embarqués (ESL) à l'EPFL, M. Michel Benard, Director, Open Innovation, HP International et M. Sverre Jarp, Chief Technology Officer, CERN openlab) ont traité les sujets précités sous un angle stratégique.

De plus, 10 entreprises ont eu l'occasion de présenter des projets et/ou produits traitant de l'intégration de l'écologie dans le monde informatique (Green IT) et du concept de l'informatique « en nuage » (Cloud Computing).

Les participants ont également pu faire une **visite du hall de tests et d'assemblage des aimants du LHC** au CERN.



MM. Rolf Gobet, Pierre-François Unger et Philippe Bloch

Les objectifs de cette manifestation étaient les suivants :

- Apporter l'expertise de spécialistes renommés sur des sujets d'actualité
- Donner la possibilité de développer son réseau
- Promouvoir des entreprises innovantes par des présentations ciblées

La société Equinix, sponsor de cet événement, a profité de cette occasion pour inviter ses contacts et clients européens à venir découvrir le Globe de la science et de l'innovation, ce qui a permis aux entreprises présentes de disposer d'une visibilité renforcée sur le plan international.

Prix OPI au Salon des Inventions de Genève – 21 au 25 avril 2010

Comme chaque année, l'OPI a décerné un prix à l'invention la plus pratique, innovante, aboutie et susceptible d'être industrialisée dans notre région. Le Jury OPI 2010, composé de 4 membres, a donc unanimement récompensé M. Alain Crevoisier pour le «Multitouch Everywhere!» qui permet de transformer n'importe quelle surface en une interface tactile multipoint. Combiné avec un projecteur vidéo, les tables et les murs deviennent des surfaces de jeu interactives très attractives.

www.future-instruments.com



MM. Daniel Loeffler, Directeur du Service de la Promotion Economique, Jean-Luc Vincent, Président-Fondateur du Salon International des Inventions de Genève, Alain Crevoisier et Stéphane Malandain, hepia



ProNumericom – 6 au 7 mai 2010 **Le salon professionnel franco-suisse** **de la communication interactive**

L'OPI, ainsi que SwissMedia, se sont associés à Archamps Technopole et au groupement G147 (groupement de professionnels de l'animation et du multimédia des deux Savoie) pour organiser le premier ProNumericom en France voisine sur le site d'Archamps. Ce salon de 900 m², de portée régionale, a attiré 50 exposants et plus de 500 visiteurs dont des collectivités territoriales et publiques, des professionnels du tourisme et des professionnels du secteur des TIC. Les thématiques couvertes ont été le e-tourisme, le « Rich-Media », les applications mobiles, le webmarketing, la TV IP, les réseaux sociaux et le 3D en temps réel.

A travers ce partenariat, l'OPI a permis de faire connaître la région genevoise et vaudoise en tant que pôle de compétences et de démontrer le savoir-faire de ses membres dans ce secteur.

Actes'Industries: ici, ailleurs et autrement **– 26 mai 2010**

Une initiative en faveur du développement économique de la région.

C'est dans un contexte de crise économique que près de 150 personnes ont participé à la demi-journée de réflexion organisée par l'OPI, en partenariat avec l'Union Industrielle Genevoise (UIG) à l'Event Center de l'Hôtel Ramada Encore de Genève. L'objectif de cette troisième édition était de réunir à nouveau des entrepreneurs et décideurs pour faire appel à leurs compétences afin d'insuffler une volonté d'action au développement de la région.

Lors de cet après-midi, trois groupes de travail ont été composés afin de discuter des thématiques liées aux **exportations**, aux **opportunités engendrées par les technologies cleantech** ainsi qu'aux **processus d'innovation** sur fond de créativité.

Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et Président de l'OPI, fut invité à se joindre à la conférence, en fin d'après-midi, dans le but de participer à la conclusion des divers débats tenus lors des travaux de groupes.

Ce séminaire a été clôturé par un dîner durant lequel deux interventions notoires ont eu lieu :

La première intervention a été faite par M. Alain Petitpierre, Directeur de l'IFAGE qui a présenté en avant-première une « montre école » conçue, fabriquée, montée et polie dans leurs ateliers de formation, avec un composé d'alliages de métaux principalement utilisés dans le domaine médical. Cette montre unique a été offerte à M. Carlo Lamprecht, ancien Conseiller d'Etat en remerciements pour son soutien à la création de ces ateliers.

Juste avant de clôturer le repas, la seconde intervention est venue de M. Jean-Max Arbez, Directeur Général Hewlett-Packard pour la Suisse romande qui, pour prouver son soutien aux efforts de formation dans le domaine industriel, a offert 24 ordinateurs portables neufs pour les apprentis du Centre d'Enseignement Professionnel (CEP), représenté par M. Nicolas Aune, Secrétaire Général de l'UIG.



MM. Carlo Lamprecht et Alain Petitpierre

Meet4Cleantech – 1^{er} au 2 juin 2010

L'OPI s'est associé à Euresearch (Swiss Guide to European Research) pour organiser cette importante conférence de 2 jours consacrée aux technologies propres et aux énergies renouvelables et à la présentation des programmes européens dédiés au soutien de projets dans ces domaines.

Cet événement a également permis de lancer officiellement le nouveau cluster CleantechAlps issu de la Conférence des Départements de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO). A cette occasion, M. Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat valaisan et M. Eric Plan, nouveau Secrétaire Général, se sont exprimés pour présenter les ambitions et les objectifs de ce nouveau cluster qui vise à faire de la Suisse occidentale un pôle d'excellence en matière de cleantechs.

Plus de 300 dirigeants d'entreprises, des scientifiques, des représentants d'universités et d'institutions scientifiques, des investisseurs ainsi que des représentants des autorités et organismes publics ont pu se rencontrer pour évoquer, lors de 500 rencontres individuelles organisées le deuxième jour, des solutions potentielles en termes de R&D et établir des partenariats technologiques au niveau européen.

Le soir, un dîner-croisière, organisé sur un des bateaux de la CGN, a donné l'occasion à M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat genevois et Président de l'OPI, de présenter sa vision sur les cleantechs en Suisse et partager son enthousiasme à propos de ce marché en plein développement.

Club des DIS – 22 juin 2010

Le Club des DIS (Dirigeants, Innovation & Stratégie) mis sur pied par Thésame (centre de ressources en mécatronique, gestion industrielle et management de l'innovation basé à Annecy) rassemble quatre fois par an plus de 50 industriels de la région Rhône-Alpes (AREVA, T&D, Renault Trucks, SNR, SOMFY, SEB, etc.) pour débattre, échanger et comparer les meilleures pratiques en management de l'innovation.

Au printemps 2010, l'OPI a proposé d'organiser pour la première fois leur événement trimestriel sur le sol genevois. C'est donc dans les locaux d'ABB Sécheron que la rencontre du Club des DIS a eu lieu sur le thème : « Dispositifs d'incitation à l'innovation en France, en Suisse et à l'international » avec les interventions de M. Jesus Martin-Garcia, Directeur d'Eclosion ainsi que M. Vincent Fournier, membre de la direction d'Alma Consulting Group. Une vingtaine d'entreprises genevoises ont été invitées pour l'occasion. Cet événement fut donc une occasion pour rassembler des entreprises françaises et suisses afin d'appréhender ensemble les dispositifs d'incitation à l'innovation mis en place de part et d'autre de la frontière mais également de nouer de fructueux contacts.



Forum d'affaires franco-suisse – 2 septembre 2010

Le Forum annuel d'affaires franco-suisse (FAFS) de la Chambre Franco-Suisse de Commerce et d'Industrie (CFSCI) est un vecteur de mise en relation d'entreprises visant le développement de partenariats d'affaires transfrontaliers entre PME et PMI. La Suisse est le 10^e fournisseur de la France et la France est le 3^e partenaire commercial de la Suisse. Pourtant, malgré une volonté forte de ces 2 acteurs économiques de se rapprocher encore, les occasions de se rencontrer restent trop peu nombreuses.

Au cours de cette journée, l'OPI a mis au profit de ses visiteurs l'expérience de M. Patrick Schefer, conseiller en entreprise à l'OPI dans le domaine des finances. Il a eu tout au long de la journée l'occasion de conseiller nombre d'entrepreneurs venant directement se renseigner sur le stand de l'OPI, mais également de s'exprimer lors d'une conférence organisée par le Service de la Promotion Economique de Genève (SPEG) sur le sujet du financement d'entreprise en Suisse. Monsieur Patrick Vallat, Directeur de CCMP+, bureau de conseils en marchés publics, nous a également rejoint lors de la conférence organisée par l'OPI sur le thème «Accès aux marchés publics en Suisse», conférence qui aura permis de répondre aux nombreuses questions que les entreprises se posent à ce sujet.



Entretiens en tête-à-tête lors du Forum d'affaires franco-suisse

Technopolis – 8 septembre 2010

C'est avec beaucoup de plaisir que l'OPI a accepté de co-organiser l'événement Technopolis avec le Groupement suisse de l'industrie mécanique (GIM-CH), manifestation qui s'adresse en priorité aux PMI romandes de l'industrie technique de précision. Outil incontournable pour la promotion économique du tissu industriel de notre région, cette rencontre repose sur trois principes: simplicité, proximité et brièveté. Organisée dans les locaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), c'est une occasion unique qui est offerte, tant aux entreprises qu'aux élèves de cette école, de se rencontrer.

Le thème de la journée fut organisée autour des technologies propres et des énergies renouvelables. Ce sujet d'actualité fut traité en trois volets, à savoir: une **conférence thématique**, une **visite des laboratoires** et la **présentation d'entreprises**.

La conférence organisée par l'OPI abordait le thème: «Cleantech: quelles opportunités pour l'industrie mécanique?». Messieurs Jean-Luc Favre, Directeur d'ABB Sécheron et Eric Plan, Secrétaire Général de CleantechAlps nous ont fait l'honneur de partager leurs visions lors d'une conférence animée par Serge Guertchakoff, journaliste de Bilan.

Prix de l'Industrie et Prix de la Jeune Industrie – 13 octobre 2010

Les Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie de Genève ont pour objectif d'honorer et de promouvoir des entreprises industrielles genevoises ayant contribué au rayonnement de Genève et dont le savoir-faire génère des emplois.

Les lauréats sont choisis par un jury désigné par le DARES sur proposition conjointe de l'OPI et du Service de la Promotion Economique de Genève (SPEG) et composé de représentants de différents

secteurs de l'économie mais également du monde académique.

C'est lors de l'Événement Economique organisé par la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève (CCIG) le 13 octobre 2010, regroupant plus de 1000 décideurs, dirigeants et personnalités politiques que l'OPI a décerné le 25^e Prix de l'Industrie ainsi que le 12^e Prix de la Jeune Industrie, en présence de Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat genevois et président de l'OPI et de Monsieur Jesus Martin-Garcia, Directeur d'Eclosion et président du Jury.

Le Prix de l'Industrie fut attribué à **STMicroelectronics** pour son implication à Genève, son attachement aux principes du développement durable et sa contribution au rayonnement international de Genève.

Le Prix de la Jeune Industrie a, quant à lui, été remis à Epithelix (biotechnologie spécialisée en ingénierie tissulaire) qui a fait preuve d'un haut degré d'innovation, d'une technologie unique ainsi qu'un développement rapide.



Cocktail de fin d'année – 7 décembre 2010

M. Yves Leuzinger, Directeur de la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (hepia) a offert l'opportunité à l'OPI d'inviter tous ses membres et contacts privilégiés à partager un moment de convivialité lors de son cocktail de fin d'année.

A cette occasion, une exposition des travaux d'élèves fut présentée aux entrepreneurs présents afin de mettre en avant les projets mais aussi les compétences de ces derniers. Plus de 200 personnes ont ainsi participé à cet événement riche en surprises. En effet, le nouveau logo de l'OPI ainsi que sa nouvelle communication visuelle furent dévoilés à cette occasion. De plus, la société Boost,

membre de l'OPI, a mis au concours un vélo électrique de la société Thömus Véloshop, également membre de l'OPI, qui fut remporté par un des membres du personnel de la société TNS.

Cette rencontre annuelle fut l'occasion pour les nombreux invités de se rencontrer et de renforcer leurs échanges toujours dans le but de créer de nouveaux partenariats. L'OPI profite de l'occasion pour remercier M. Yves Leuzinger, ainsi que toute son équipe, pour l'accueil chaleureux lors de cette soirée.



Allocation de M. Rolf Gobet, Directeur de l'OPI



MM. Jean-Max Arbez, Boost (Suisse) SA, Moncef Ayeb, TNS, Bruno Chevrey, Thömus Véloshop



M. Yves Leuzinger, Directeur hepia



Sur le plan international

Deux missions économiques ont aidé des entreprises lémaniques à pousser les portes de deux marchés émergents sur deux continents!

Soutenir la valorisation des nouvelles activités dans des secteurs prioritaires définis par le Conseil d'Etat, poursuivre une politique de soutien à la promotion internationale, tels sont les axes que l'OPI doit maintenir au service des industries et des technologies.

Dans ce cadre et en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève (CCIG) et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (OSEC), l'OPI a organisé en 2010 deux missions économiques, une au Moyen-Orient et une au Brésil.

Moyen-Orient – 6 au 11 octobre 2010 EAU - Qatar – Arabie Saoudite

A l'occasion du lancement, par Pascal Couchepin, de la « Swiss-Emirati Friendship Platform » à Abu Dhabi, M. Guy Mettan, Président du Grand Conseil genevois, a conduit une délégation économique de 16 personnes dans cette région du golfe.

Le programme de quatre jours a été riche en rencontres, présentations et visites.



La délégation suisse au Moyen-Orient

Profitant d'être à Abu Dhabi, la délégation s'est rendue à Masdar pour voir l'avancement de cette ville en construction avant de rencontrer des représentants du Masdar Institute of Science and Technology (MIST) et de l'Abu Dhabi Council for Economic Development.

Doha, au Qatar, fut la seconde destination. Bien que les qataris ont moins de pétrole que leur voisin émirati, ils possèdent toutefois les deuxièmes réserves de gaz au monde tout en s'ouvrant toujours davantage sur les énergies renouvelables, offrant, de ce fait, des perspectives d'affaires intéressantes pour les entreprises suisses actives sur ce marché. A cette occasion, des rencontres ont été organisées avec différents acteurs économiques dont notamment Qatar Solar Technologies (QSTec) mais également Gulf Organization for Industrial Consulting (GOIC), qui est la principale association industrielle de cette région. Enfin, l'impressionnant projet urbanistique de Pearl Island a été présenté.

La troisième partie de cette mission s'est déroulée en Arabie Saoudite. A Riyadh, la délégation a découvert les grands projets en cours que sont les six « Economic Cities » et une très intéressante présentation sur les spécificités du marché de ce pays, donnée par un expert du domaine avant un déjeuner avec des hommes d'affaires locaux et en présence du nouvel ambassadeur de Suisse, M. Peter Reinhardt. A Jeddah, une visite du chantier de la future université réservée aux femmes (prévue pour 30000 étudiantes..) a été organisée avant de visiter la 1^{re} cité économique en cours de construction.

Le voyage s'est terminé par une réception chez le Consul Général M. Hans Stalder en présence de nombreux hommes d'affaires locaux, occasion appréciée de créer des contacts dans la perspective de futures relations commerciales pour les entreprises participant à cette mission.

Retrouvez quelques commentaires des participants :

«... les mises en relations étaient parfaitement ciblées et les contacts effectués suffisamment de qualité pour pouvoir poursuivre des relations d'affaires avec les partenaires rencontrés sur place.»

«Très concrètement, j'ai rencontré un grand nombre de personnes que je peux recontacter. Ce type de voyage est excellent pour une première prise de contact avec de nouveaux marchés. La participation à une telle mission ouvre des portes qu'il serait difficile d'ouvrir de façon individuelle.»

«Le cadre «officiel» fourni par la «Swiss Delegation» est un gage de sérieux une fois sur place et les interlocuteurs étaient de qualité. Le mélange de visites officielles et rencontres privées est une excellente opportunité de connaître la position des autorités.»



Maquette de la King Abdullah Economic City (KAEC)



Chantier de la Princess Noura Bint Abdulrahman University

Brésil (São Paulo) – 18 au 22 octobre 2010

Le Brésil, un pays de 191 millions d'habitants ou le 5^e plus grand territoire au monde. Plus grand partenaire économique de la Suisse en Amérique du Sud, le Brésil attire de plus en plus d'entreprises de notre pays puisque plus de 250 sont déjà établies dans ce pays en occupant plus de 87 000 personnes. S'il y a aujourd'hui une prépondérance des produits chimiques et pharmaceutiques dans les exportations de notre pays vers le Brésil, il apparaît clairement, de l'aveu-même de Martin Matter, Directeur du Swiss Business Hub de São Paulo, qu'il y a encore un important potentiel à développer dans d'autres secteurs comme notamment les technologies de pointe.

Grâce à une étroite et fructueuse collaboration avec la chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève et avec le soutien de l'OSEC, l'OPI a co-organisé une mission économique dans ce pays prometteur avec la participation d'une dizaine d'entrepreneurs. Grâce à la rencontre d'associations professionnelles aussi importantes que Fecomercio par exemple, la délégation a pu appréhender de façon plus précise les caractéristiques du marché brésilien et les opportunités qu'il représente. La visite d'entreprises a également été un moment apprécié pour mieux comprendre ce qui fait la spécificité de ce pays. A ce titre, pouvoir visiter l'avionneur Embraer ou l'entreprise helvétique Bobst a été utile pour l'ensemble des participants.

Pour certaines entreprises, cette mission était l'occasion d'une 1^{re} découverte du Brésil, afin d'évaluer le potentiel que ce pays recèle pour elles. D'autres entreprises avaient des objectifs très précis en termes de recherches de marchés ou de partenaires. Pour plusieurs d'entre elles, les résultats ont été concrets et fructueux.

A l'issue de cette mission, il apparaît clairement, comme le souligne M. Matter, que les entreprises suisses jouissent d'une excellente réputation en



La délégation suisse en visite à l'usine Embraer

raison de l'image de qualité qui leur est associée. Toutefois, les Brésiliens sont également attachés à leur label «Industria Brasileira» qui est un argument de vente pour leurs propres produits. Ainsi, pour réussir son implantation au Brésil, le positionnement comme partenaire de l'industrie locale prend tout son sens. C'est en ayant à l'esprit ces précieux constats que les entreprises suisses participant à cette mission économique pourront poursuivre leurs démarches dans ce marché prometteur. www.opi.ch

COMMUNICATION OPI

Une stratégie renforcée

Vous aurez pu le constater en lisant le présent rapport annuel, le logo et la ligne graphique de l'OPI ne sont plus ceux auxquels vous étiez habitués. Cette démarche est la traduction de l'évolution de l'OPI et le fruit du travail de l'agence Théorème Communication qui a été retenue suite à un appel d'offres.

Une nouvelle identité institutionnelle

Après un certain nombre de séances durant lesquelles l'agence et l'OPI ont débattu de la mission, de la vision, des objectifs stratégiques et l'affirmation de son positionnement, l'OPI a clairement souhaité marquer l'évolution qu'il connaît aujourd'hui en dynamisant son image. C'est ainsi qu'à travers de sa communication, l'OPI se doit d'exprimer clairement ses objectifs et de décliner sa nouvelle personnalité.

Un plan de communication a été mis en place afin que les entreprises industrielles puissent encore mieux appréhender l'OPI comme un **révélateur d'opportunités** à leur service.

Outil incontournable de la communication directe, le nouveau site Internet de l'OPI aura pour ambition de mettre encore davantage en évidence le savoir-faire et les compétences des entreprises industrielles de notre région.

opi industries technologies

Révélateur d'opportunités

UNE VITRINE UNIQUE
Positionnez votre entreprise
au cœur du tissu économique
de votre région

Office de Promotion
des Industries
et des Technologies

www.opi.ch  **vaud.ch**

LES PLATEFORMES DE PROMOTION



En route vers l'international

Initiée en 2008, la plateforme Alp ICT a pour mission de développer les synergies entre les acteurs du domaine des technologies de l'information et de la communication, faciliter l'introduction sur les marchés internationaux et profiler la Suisse occidentale comme un acteur incontournable du monde du numérique.

En 2010, à travers ses actions, Alp ICT a œuvré à ces missions. Toutefois, pour être pleinement efficaces, il est important de comprendre encore mieux les acteurs et leur domaine d'activités. C'est pour cette raison qu'Alp ICT a réalisé plusieurs études sur le marché des TIC en Suisse occidentale. Ceci a notamment permis à la plateforme d'identifier les domaines d'excellence qu'elle compte promouvoir à l'avenir et de constater que le domaine des services était fortement représenté dans notre région. Etre à l'écoute des besoins, c'est aussi ce qui a permis à Alp ICT de prendre conscience de la nécessité, pour les acteurs rencontrés sur le terrain, de participer au Mobile World Congress de Barcelone, la grande messe de l'industrie du mobile, et d'en faire un événement phare de son programme sur l'année.

Les études

Une étude a été lancée à fin novembre 2009 pour recenser **les domaines d'excellence des TIC** en Suisse occidentale. Le rapport a permis de faire ressortir les tendances et les principaux domaines d'excellence de la région qui sont les suivants :

- Cloud computing
- Interface homme / machine
- L'informatique verte
- Médias et réseaux sociaux
- Multimédias et divertissements
- Sécurité
- Services mobiles
- Systèmes et réseaux informatiques
- Business applications

Top100 de l'informatique romande - Le secteur informatique romand en pleine expansion

Pour la première fois, ICTjournal et le cluster Alp ICT ont réalisé une étude sur les entreprises IT romandes, étude focalisée sur leur nombre de collaborateurs. Les résultats ont été présentés lors d'un événement qui a eu lieu le 23 novembre 2010 au prestigieux Rolex Learning Center de l'EPFL.

En collaboration avec le cabinet d'études Sieber & Partners, un **sondage** a été mené auprès des éditeurs suisses de logiciels. Les résultats associés ont fait l'objet d'un communiqué de presse.

Enfin, des études complémentaires relatives aux domaines d'excellence seront réalisées courant 2011.

Les événements

Alp ICT a participé en 2010 à **20 manifestations régionales et internationales** qu'elle a soutenues pour le financement, l'organisation ou pour la promotion.

Alp ICT a également organisé des **missions à l'étranger** (Mobile World Congress à Barcelone, Lift France à Marseille, Tokyo Game Show au Japon, LeWeb à Paris) pour permettre aux entreprises de présenter leur savoir-faire et de renforcer la visibilité de la plateforme à l'international.

De plus, Alp ICT a soutenu une entreprise prenant part à une **délégation officielle au Brésil** (organisée conjointement par l'OSEC, l'OPI et la Chambre de Commerce de Genève).

Les compétences et les moyens mis en œuvre par Alp ICT ont amplifié le poids de la présence des acteurs ayant pris part à ces manifestations. Ce point est particulièrement vrai pour le Mobile World Congress, Lift et le salon LeWeb à Paris. A noter d'ailleurs que lors de ce dernier événement, le Prix du meilleur produit a été remporté par l'entreprise **Smallrivers** de Lausanne.

En 2010, Alp ICT a fourni un effort particulier pour faire bénéficier tous les cantons de son soutien et a lancé des actions ciblées. A titre d'exemple, Alp ICT est devenu **sponsor officiel de Mobile Monday Switzerland**. Tantôt à Fribourg, à Berne, à Genève, dans le Jura et même à Zurich et à Marseille, les Mobile Monday ont accueilli, tout au long de l'année, un public venu en nombre échanger sur le thème du mobile. En tant que sponsor de l'événement, Alp ICT a permis à des entreprises de la région de participer en tant que conférenciers.

... et le buzz

Avec l'initiative clin d'œil «**MoreThanChocolate**» - plus que du chocolat -, Alp ICT a souhaité promouvoir le dynamisme et le succès des start-ups suisses lors de la conférence **LeWeb'10 à Paris** et ne pas passer inaperçu! L'objectif de cette action de buzz? Attirer la lumière sur les entreprises suisses dans ce qui est la plus grande conférence européenne sur le web!

www.alpict.ch
blog.alpict.com

La communication...

La visibilité d'Alp ICT s'est vue renforcée par son référencement dans plusieurs médias: ICTjournal, BILAN, encart Mediaplanet du journal Le Temps, TSR, France Télévisions pour n'en citer que quelques-uns.

Pour la première fois, **la revue annuelle** d'Alp ICT intitulée cette année «Greening information technology» a été produite en 2010 en collaboration avec Bilan (parution en janvier 2011). Elle a pour ambition de faire partager l'excellence et le dynamisme du domaine des technologies de l'information et de la communication de la Suisse occidentale au niveau international au travers de nombre de profils d'acteurs souvent précurseurs et ayant déjà acquis une réelle notoriété dans le secteur des TIC en constante évolution.

Parce que la refonte d'un **site internet** n'est pas synonyme d'un point d'arrivée mais du commencement d'une relation améliorée et d'une communication rapprochée, le site d'Alp ICT a fait peau neuve en date du 23 novembre 2010 et verra de nouvelles fonctionnalités attractives s'y intégrer courant 2011 (création de profil favorisant la mise en relation d'affaires, processus automatisés, les événements et les appels à candidature en un coup d'œil...).





BioAlps, un renfort quotidien à la communauté des Sciences de la Vie de Suisse occidentale !

L'Association BioAlps a pour mission de favoriser et de promouvoir l'excellence et la performance de la région dans le secteur des Sciences de la Vie, et ce aux niveaux régional, national et international. A travers l'organisation et le soutien de **nombreux événements et voyages d'affaires**, ainsi que la publication régulière de **documentation sur l'état de l'art du tissu régional**, elle offre aux représentants du monde académique et des milieux industriels, de la finance, de la politique et des médias, de **fructueuses opportunités de rencontres autour de thématiques liées aux Sciences de la Vie**. Les divers événements qu'organise BioAlps et les publications qu'elle génère ont toutes pour objectif de promouvoir le savoir-faire de ses membres académiques et industriels, ainsi que de ses nombreuses infrastructures de soutien à l'innovation.

Les actions événementielles et éditoriales entreprises par l'Association s'inscrivent dans une logique régionale ou internationale. Elles sont par ailleurs construites dans la logique de rencontrer tous les besoins du secteur (réseautage, innovation, financement, partenariats, etc.).

Sur le plan régional

Financement – BioAlps a ouvert l'année 2010 avec le **BioSquare**, sa convention d'affaires internationale qui a offert, à ses 500 participants, 34 heures d'opportunités de partenariat. De jeunes sociétés issues de pays et de régions à haut potentiel dans le domaine des Sciences de la Vie (Israël, Scandinavie, Chine, Inde) étaient représentées, de même que des chercheurs du monde entier, avec leurs projets innovants, et des industriels, avec leur savoir-faire. Parmi les orateurs, on comptait Steven

Burrill (Burrill & Company), Elmar Schnee (Merck Serono), Paul Stoffels (Johnson & Johnson), Chris Viehbacher (sanofi aventis), Patrick Aebischer (EPFL), Jean-Dominique Vassalli (Université de Genève), et bien d'autres.

Réseautage – Comme chaque année, l'événement phare de BioAlps en matière de « réseautage » fut le **BioAlps Networking Day** qui a rassemblé 400 participants sur le thème de la Médecine personnalisée, avec un programme réunissant une vingtaine d'experts de la région.

Au niveau cantonal, le programme des **4 à 6 de BioAlps** a permis aux membres du réseau de visiter une grande entreprise ou un grand centre dans chacun des 7 cantons de Suisse occidentale: Medtronic Kyphon (NE), Greatbatch Medical (BE), Edwards Lifesciences (VD), Bracco Suisse (GE), UCB Farchim (FR), Alphacos (JU), BioArk (VS). Certains de ces événements ont été ouverts par un Conseiller d'Etat.

Innovation – BioAlps a également apporté son soutien à plusieurs autres événements de la région organisés dans un esprit de soutien à l'innovation, tels que le **Bioinnovation Day**, les **Journées de l'innovation des HUG et du BioArk**, etc.

Sur le plan international

BioAlps participe chaque année à de nombreux événements internationaux, et offre ainsi des opportunités aux membres du réseau d'y prendre part à des conditions préférentielles (entrées gratuites, espace sur le stand BioAlps, temps de parole – type elevator pitch- et participation aux frais de déplacement). Ces contributions internationales se font de manière autonome, ou en partenariat. Dans le cadre de son appartenance à la **Swiss Life Science Marketing Alliance**, BioAlps a participé à de nombreuses conférences internationales,

telles que **BIO** (US), **Medica** (DE), etc. L'Association fait par ailleurs partie de l'initiative européenne **Alps Bio Cluster** (regroupant les 6 régions alpines que sont Rhône-Alpes, Piémont, Lombardie, Suisse occidentale, Tyrol et Bavière), active dans l'organisation d'événements et dans la création d'outils tels que le moteur de recherche désormais en ligne, couvrant l'ensemble des régions précédemment citées : www.alpslifesciencesearch.com

BioAlps s'est par ailleurs illustrée dans la prospection de nouveaux marchés – en particulier le marché chinois – en organisant, en collaboration avec le Biopole, un voyage d'affaires de 8 jours, spécifique aux Sciences de la Vie. Ce voyage comprenait la visite de l'Université de Tongji, la Zone Médicale Internationale et le Parc de Haute Technologie de Shanghai avec un détour incontournable par l'exposition universelle qui se tenait en 2010 dans cette ville, ainsi que le Parc Scientifique et le Centre Pharma et Biotech de Pékin.

Enfin, plus que jamais BioAlps a publié de la documentation de promotion du secteur des Sciences de la Vie de Suisse occidentale. En plus de finaliser ses propres outils de communication (site web, newsletter, fourre institutionnelle, brochure, etc.), BioAlps a noué plusieurs partenariats médiatiques (à la fois événementiels et éditoriaux, régionaux et internationaux) qui sont autant de gains de visibilité pour les membres du réseau.
www.bioalps.org





Deux grands projets ont rythmé les activités de l'association LAKE GENEVA REGION en 2010, sachant que la mission de celle-ci est de promouvoir les atouts économiques, technologiques et touristiques de la région lémanique, sur le plan national et international, dans le cadre de projets à spectre multiple (culturel, touristique, sportif, sectoriel) et ayant un fort impact international.

Accord de partenariat avec Solar Impulse

Le projet SOLAR IMPULSE est un appel fort destiné au domaine de l'industrie à entrer dans une logique de mobilité propre. Les solutions développées pour l'avion solaire trouveront incontestablement d'autres applications dans des domaines où efficacité et fiabilité sont des facteurs déterminants. Le projet a déjà suscité l'intérêt de nombreuses institutions académiques. Il a stimulé des

efforts pédagogiques en sciences appliquées à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, à l'Institut de Micro-Technologie de l'Université de Neuchâtel et dans les Universités de Delft et Lyon. SOLAR IMPULSE est, à ce titre, une formidable plateforme éducative, dont l'importance prend réellement forme à chaque nouvelle mission.

Dans ce cadre, un accord de partenariat a été conclu avec Bertrand Piccard dans le but de générer des interactions et des échanges professionnels qui permettent l'acquisition de nouvelles opportunités d'affaires afin de développer le tissu économique et touristique de la région lémanique.

A ce titre, la LAKE GENEVA REGION a organisé 3 journées de visites sur la base SOLAR IMPULSE à Payerne dont chacune avait un thème spécifique.



Journées de visite sur la base SOLAR IMPULSE

Le 29 avril 2010 – journée institutionnelle

Une trentaine de représentants des institutions publiques et des personnalités politiques ont été invités. Ainsi, Monsieur Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat - Etat de Vaud - Département de l'économie (DEC) et Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat – Etat de Genève – Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) ont pu exprimer leur vision quant aux bénéfices qu'un tel projet pouvait avoir pour les entreprises de leur canton respectif. Monsieur Jean-Charles Magnin, Directeur Général du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) du Canton de Genève et président de l'association LAKE GENEVA REGION a, pour sa part, présenté la mission, les objectifs et les projets de l'association LAKE GENEVA REGION.



MM. Jean-Claude Mermoud, Bertand Piccard, Pierre-François Unger

Le 27 mai 2010 – journée Cleantech

« Quels projets et soutiens au développement des énergies renouvelables en Suisse occidentale ? » Tel était le sujet abordé par Mattia Pedrini, responsable de projets dans les nouvelles énergies renouvelables de Romande Energie et Eric Bachmann, responsable Relations Clients aux SIG. Monsieur Raphaël Conz, responsable de l'Unité Promotion économique de l'Etat de Vaud - (SELT) et vice-président de la LAKE GENEVA REGION a, quant à lui, présenté les initiatives / plateformes de promotion économique en lien avec le secteur « cleantech » en Suisse et en Suisse occidentale.



Le 29 juin 2010 – journée Tourisme

Philippe Vignon, Directeur de Genève Tourisme & bureau des congrès ainsi que Charles-André Ramseier, Directeur de Vaud Tourisme ont eu l'occasion d'inviter leurs partenaires sur la base de Payerne permettant ainsi des échanges sur le plan cantonal.

A chacune de ces journées, un technicien de l'équipe de SOLAR IMPULSE a présenté le projet et l'avion, donnant ainsi aux participants l'occasion de recevoir de manière presque exclusive des informations de première main.

Mission économique en Chine – du 6 au 13 juin

Du 1^{er} mai au 31 octobre 2010, la Ville de Shanghai a accueilli l'Exposition Universelle sur le thème « Better City, Better Life » (meilleure ville, meilleure vie).

Dans ce cadre, les villes de Genève, Bâle et de Zurich ont élaboré un projet de pavillon commun sur le thème de la gestion de l'eau en milieu urbain, sous le titre « Better Water - Best Urban Life ».

A la lumière des atouts promotionnels qu'offrirait ce pavillon, les cantons de Genève et Vaud ont souhaité, par l'intermédiaire de l'association LAKE GENEVA REGION, s'engager dans ce projet et un espace sur le pavillon des 3 villes fut réservé afin de donner l'opportunité aux entreprises de la région lémanique de présenter leur savoir-faire.

Dès lors, la LAKE GENEVA REGION a organisé un voyage d'affaires sur la thématique du développement durable et des cleantechs. Ce voyage attestait de la volonté de la région de profiler ses compétences dans ce domaine grâce au savoir-faire de nombreuses entreprises et start-ups innovantes, ainsi qu'à la présence de multinationales actives dans les technologies vertes.

Des déplacements à Wuhan et Suzhou ont également été effectués afin d'établir des contacts avec des instituts de recherche, de formation et des entreprises.

Voici en résumé, les points principaux de ce voyage d'affaires organisé par la LAKE GENEVA REGION.
www.lake-geneva-region.org

Les temps forts :

- Deux événements sur le stand LGR dans le pavillon des 3 villes. Soirées particulièrement réussies avec la présence d'acteurs tels que la SwissCham, Firmenich, Baker & McKenzie, GTSA et plus de 100 participants. Networking très apprécié. ①
- Visite du Campus de Ping An Insurance Group et discussion avec les dirigeants.
- Réception de toute la délégation au Consulat de Shanghai.
- Visite du parc technologique de Zhangjiang. ②
- Visite de la China Europe International Business School et point de vue sur l'évolution de l'économie chinoise donné par le Pr. Henri-Claude de Bettignies.
- Réunion avec la Chambre de Commerce Suisse-Chine.
- Réception de toute la délégation chez le Gouverneur de la Province de Hubei.
- Forum LGR: rencontre avec le Secrétaire Général du Gouvernement de la province de Hubei et groupe de travail sur 4 thèmes: Energie biologique, Formation & éducation, Finance et Commerce, Protection de l'environnement. Contacts one-to-one très positifs. Couverture médiatisée du Forum.
- Visite de la Zone Hi-tech développement de Wuhan East Lake (42 entreprises dans les technologies vertes générant un revenu total de 17 milliards).
- Entretien avec la presse et les medias de la province de Hubei.
- Signature d'un «Memorandum of Intent regarding the cooperation between LAKE GENEVA REGION and Wuhan National Bioindustry Base (BioLake) of China». ③
- Visite de l'Université de Wuhan (50000 étudiants).
- Visite du Centre Agricole Xijiao International et rencontre avec les autorités shanghaiennes et la Direction du centre.

- Déjeuner officiel avec la Commission de l'Agriculture de la Municipalité de Shanghai.
- Visite de Logitech – échange avec la Direction.
- Visite de la SIP (China-Singapore Suzhou Industrial Park) et rencontre avec les autorités de Suzhou. ④ ⑤



①



②



③



④



⑤



COMPTES 2010

Bilan au 31 décembre 2010

	2010 (CHF)	2009 (CHF)
ACTIF		
Actifs circulants		
Liquidités	2 535.77	1 099 642.9
Débiteurs	323 698.80	283 751.92
- Provision pertes / débiteurs	-33 295.31	-32 664.00
Compte de régularisation actif	90 930.25	75 204.30
Total des actifs circulants	383 869.51	436 256.51
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	42 960.90	42 875.10
Immobilisations corporelles	211 077.19	197 183.74
Fonds d'amortissement immobilisations	-109 935.96	-39 436.50
Total des actifs immobilisés	144 102.13	200 622.34
TOTAL DEL'ACTIF	527 971.64	636 878.85
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes financières à court terme	31 339.42	0.00
Dettes résultant de livraisons et prestations	288 036.60	230 160.00
Autres dettes financières à court terme	5 524.00	112 920.00
Compte de régularisation passif	89 356.40	152 691.55
Total des capitaux étrangers à court terme	414 256.42	495 771.55
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes financières à long terme	13 834.00	22 504.38
Part de la subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat	42 696.15	19 774.50
Total des capitaux étrangers à long terme	56 530.15	42 278.88
Total des fonds étrangers	470 786.57	538 050.43
Fonds propres		
Capital versé	40 000.00	40 000.00
Part des subventions non dépensées	18 912.78	0.00
Résultats reportés antérieurs aux directives	2 952.64	52 236.96
Résultat de l'exercice	-4 680.35	6 591.46
Total des fonds propres	57 185.07	98 828.42
TOTAL DU PASSIF	527 971.64	636 878.85

Compte d'exploitation 2010

	2010 (CHF)	2009 (CHF)
Contributions Genève	1 199 041.35	1 205 225.50
Contributions Vaud	50 000.00	50 000.00
Produits de prestations fournies (cotisations)	216 966.70	241 761.40
Produits de promotions générales	189 733.70	1 391 051.05
Mandats	559 718.20	489 895.35
Autres produits d'exploitation	356 893.76	363 208.95
TOTAL DES PRODUITS	2 572 353.71	3 741 142.25
Frais de personnel	1 895 235.70	1 724 427.35
Loyer, énergies et frais d'entretien	224 127.70	228 818.96
Coûts de prestations	258 068.58	1 504 184.55
Amortissements mobiliers	42 215.30	39 436.50
Total des charges directes	2 419 647.28	3 496 867.36
Frais administratifs	111 854.07	145 332.18
TOTAL DES CHARGES	2 531 501.35	3 642 199.54
Résultat intermédiaire	40 852.36	98 942.71
Produits financiers	2 689.40	1 822.48
Charges financières	-20 387.65	-66 078.23
Résultat financier	-17 698.25	-64 255.75
Charges sans rapport avec l'organisation	-23 118.65	-28 095.50
Autres résultats	-23 118.65	-28 095.50
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION	35.46	6 591.46
Produits exceptionnels	23 568.35	0.00
« Charges exceptionnelles sur exercice antérieur »	-28 284.16	0.00
Résultat exceptionnel	-4 715.81	0.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 680.35	6 591.46

LES ORGANES DE GESTION

Conseil de fondation

Pour l'Etat de Genève

M. Pierre-François UNGER, Conseiller d'Etat en charge du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, Président.

M. Jean-Charles MAGNIN, Directeur des affaires économiques du département de l'économie, des affaires régionales et de la santé.

Pour l'Etat de Vaud

M. Lionel EPERON, Chef du service de l'économie, du logement et du tourisme du département de l'économie.

Pour l'Union Industrielle Genevoise

M. Jean-Luc FAVRE, Directeur Général d'ABB Sécheron SA, Président de l'Union Industrielle Genevoise.

M. Nicolas AUNE, Secrétaire Général de l'Union Industrielle Genevoise, Trésorier.

Pour la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

M. Jacques JEANNERAT, Directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

Pour la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

M. Bernard RUEGER, Directeur de Rueger SA et Président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Pour les autres industries

M. Jean-Max ARBEZ, Directeur Général Suisse romande de HP (Suisse) Sàrl jusqu'au 31.7.2010) – Directeur de Boost (Suisse) SA (depuis 1.8.2010).

M. Michel BALESTRA, Directeur de Balestrafic SA.

M. Benoit DUBUIS, Co-directeur d'Eclosion SA.

M. Bernard GIROD, Directeur de Serbeco SA.

M. Jacques KUGLER, Directeur de Kugler Bimetal SA.

Pour l'Office de Promotion des Industries et des Technologies

M. Rolf GOBET, Directeur.

Comité de direction

Pour l'Etat de Genève

M. Pierre-François UNGER, Conseiller d'Etat en charge du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, Président.

M. Jean-Charles MAGNIN, Directeur des affaires économiques du département de l'économie, des affaires régionales et de la santé.

Pour l'Union Industrielle Genevoise

M. Jean-Luc FAVRE, Directeur Général d'ABB Sécheron SA, Président de l'Union Industrielle Genevoise.

M. Nicolas AUNE, Secrétaire Général de l'Union Industrielle Genevoise, Trésorier.

Pour la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

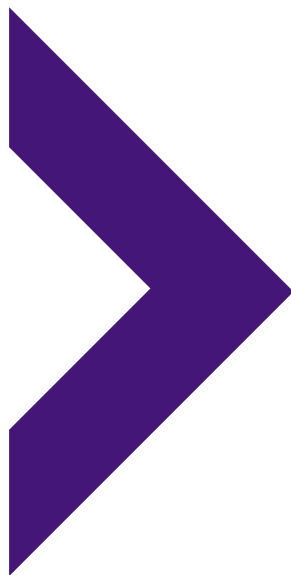
M. Jacques JEANNERAT, Directeur de la Chambre de commerce, d'Industrie et des Services de Genève.

Pour les autres industries

M. Michel BALESTRA, Directeur de Balestratic SA.

Pour l'Office de Promotion des Industries et des Technologies

M. Rolf GOBET, Directeur.



LISTE DES AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les nouveaux affiliés 2010 sont signalés en **gras**

123

4 Capture & Storage

A

ABB Sécheron SA
 ABISSA Informatique SA
 Accès Personnel SA
 ActionLight SA
 Actis Computer SA
Adam SA
 Adecco SA
 Adecco IT & Engineering
 ADVANCES Informatique SA
 Aéroport International de Genève

Agenhor SA

Alliance-EPFL
 ALPEmploi SA
 Altair Consulting
 Amaris Consulting
 Amma Interactive SA
 André Masset SA
 Antaès Consulting SA
 Anteis SA
 Aprotect SA
 Aqua+Tech Specialties SA
 Ascor SA
 Association Business2School
 Association Réalise
 Atar Roto Presse SA
 ATP Consulting

Aura Ressources Humaines SA

Axelprod GSM Transmission

B

Balestrafic SA
 Batelle Memorial Institute
Baverstam Associates
 BeMore Suisse SA
 BMC Société de Services Informatiques SA
Boost

Booster Communication SA

Boucledor SA
 Brady Commodity Software Solutions
 Buclin SA Ingénieurs Conseils
 Bugnion SA
 Business & Decision (Suisse) SA
 Business2School

C

Capdos
 Caran D'Ache SA
 Caravan Production SA
 Challenge Optimum SA
 Chambre Arabo-suisse du Commerce et de l'Industrie
 Chambre de Commerce et d'Industrie Suisse-Algérie
 Chambre de Commerce Suisse-Chine
 Chambre de Commerce Suisse-Israël
 Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
 CMSI SA
 Cobweb Development Sàrl
 Conchita Plus
 Concise Management Sàrl
 Contexa SA
 CopyQuick P.A. Mouttet SA
 Covadis SA
 CRAM
 Cross Systems SA
 Curriculum SA

D

Devillard SA
 DFI Services SA
 DL Groupe GMG SA
 Dorier SA
 DotBase solutions informatiques SA
DP Solutions Digital pen corporation sàrl
DPS SA

E

Ecoservices SA
 Edalco SA
 Edelweb Hosting
 EG Mask SA
 ELCA Informatique SA
 Elega SA
 Enosis Active Design
 EPI Etablissements publics pour l'intégration
 Equinix (Switzerland) SA
 ERTI SA
 ESM, Ecole de management et de communication
 Ethys SA
 Expodesign SA

F

Fédération des Métiers du Bâtiment
 Fibre Lac
 First EIE SA
 Firstec SA
 FONGIT
 Franck Muller Watchland SA

G

Geneva Bioinformatics (GeneBio) SA
 Gerber Systems & Network
 GESO
 GIT Gestion et informatique pour tous SA
 Givaudan Suisse SA
 Griffes Consulting SA
 Groupement Romand de l'Informatique
 Guggenheim & Associés SA

H

Hach Lange
 Helicar Wash SA
 HES-SO Direction Genève
 Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl

High-Tech Bridge

HPM (Geneva) SA
 Human Asset SA

I

IBM (Suisse) SA
 ICBM Sarl
 ICS Identcode System AG
 ID Informatique et Développement NT SA
 IE Industrial Engineering Genève SA
 IEM SA Ingénierie Electronique & Monétique
 IFAGE

Iland Green Technologies SA**Imprimerie Chapuis SA**

Imprimerie Genevoise SA

Inphone SA

Intsoft SA

IRIS

ITC SA
 Itecor Suisse SA
 Itron Switzerland SA

J

Jaeger & Bosshard SA
 Jahia Solutions Group SA
 Jenny & Cie

K

Kalys SA
 Katzarov SA
 Keyrus (Suisse) SA
 Kugler Bimétal SA

L

LanExpert SA
 Lauris Sarl
 Lem SA
 Leman Avionics SA

Logica Switzerland SA

Lucrin SA

Lumatec SA

Lysoft

M

M-Scan SA

Mascot

Mathys SA

Mecan-Découpe SA

Mécanique de précision

Med discovery SA

Medlis SA

MEI Inc.

Merck-Serono International SA

Meroz Resorts SA

MIB Sécurité

MicroGestion SA

MindOnSite - Integral Coaching SA

Mistral Engines

Moinas & Savoye SA

MTF Quadra SA Administration RH

Multi Personnel SA

N

Nirva Industries SA

NovImmune SA

O

Objektif SA

OM Pharma

OmniScience SA

OPAGE

Orphée SA

OSEC, Zürich

P

Papirec SA

Parker Lucifer SA

PCA-Services

Performance Development Partners

Pharmadossiers

Pôle Suisse de Technologie Solaire

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

Praxair Surface Technologies (Europe) SA

PRO Entreprise Sociale Privée d'Intégration et de

Réinsertion Professionnelle

PROCAB STUDIO SA

Proexpo

PSideo SA

PTM Patrick Thielen Microtechnique

Q

QAD EUROPE SA

Qualimatest SA

R

Randstad (Schweiz) AG

Retripa SA

Reuteler & Cie SA

rigot+riegen engineering SA

Rollvis SA

S

Salon International des Inventions de Genève

Satormys - A brand of IRIS Security group

Saunier SA

Sedin SA

Selba SA

Sensometrix SA

Serbeco SA

Serial SA

Services Industriels de Genève

SES Société d'Energie Solaire SA

SJConcept

Socar Research SA
Spacecom Systems
SPG Intercity Geneva SA

Spontis SA
SQLI Suisse SA
Start People
Sterci SA
Steria Suisse SA
Steriswiss Sàrl
Sunwatt Bio Energie SA
Surcotec SA
Swiss Information Group SA
SwissMedia Center
SZ Informatique Sàrl

T
Tabelec Force & Commandes SA
TagsOff
Tapania Communication
Teamlog (suisse) SA
The Fairway Alliance Association
Théorème SA

Thömus Veloshop AG
Titalyse
TNS International Sàrl
Tradall SA
TVP Solar

U
Université de Fribourg - iimt

V
Valtronic Technologies (suisse) SA
Vaudaux SA
Versus Systems SA
Volotek SA
VTX Deckpoint SA

W
WlSeKey SA
World Trade Center

Z
Zanetti Ingénieurs-Conseils



Office de Promotion des Industries
et des Technologies

Route des Jeunes 9
Case postale 1011
1211 Genève 26

Tél. +41 22 304 40 40
Fax +41 22 304 40 70
admin@opi.ch
www.opi.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

vaud.ch
REGION DU LEMAN